



Contrat de ville

2015 • 2020

DIJON METROPOLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018



SOMMAIRE

01	CONTEXTE	P. 4
02	2018 : DIJON MÉTROPOLE ET SES PARTENAIRES S'ENGAGENT DANS L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU CONTRAT DE VILLE	P. 6
03	PRINCIPAUX PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE	P. 8
04	GOVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE ET VIE DES INSTANCES DE PILOTAGE UNE APPROCHE TRANSVERSALE DES QUARTIERS ET DES THÉMATIQUES	P. 13
05	CONSEILS CITOYENS ET MAISONS DU PROJET : ASSOCIER LES HABITANT À LA CONCEPTION ET À LA MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE VILLE	P. 16
	LES CONSEILS CITOYENS	P. 16
	LES MAISONS DU PROJET	P. 17
06	OBSERVATION, BILAN ANNUEL ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE : UNE DÉMARCHE AU BÉNÉFICE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	P. 18
07	RAPPEL DES OBJECTIFS 2018 DU CONTRAT DE VILLE DE DIJON MÉTROPOLE	P. 19
08	MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE DES OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE	P. 21
	L'APPEL À PROJETS ANNUEL	P. 22
	UN PLAN D'ACTIONS EN CONTINU	P. 26

09

CHIFFRES CLÉS
POUR 2018

P. 28

10

TABLEAUX DE FINANCEMENT

P. 31

DIJON MÉTROPOLE

P. 31

LES PARTENAIRES DU RENOUVELLEMENT URBAIN

P. 33

LES AUTRES PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE

P. 33

11

RAPPORT D'ACTIVITÉSPOUR CHACUN DES PILIERS ET AXES TRANSVERSAUX
DU CONTRAT DE VILLE

P. 35

EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À LA FORMATION

P. 35

COHÉSION SOCIALE

P. 44

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

P. 52

AXES TRANSVERSAUX

P. 56

12

TABLEAUX DE BORD PAR TERRITOIRE
DE LA PROGRAMMATION 2017

P. 62

PROPOS LIMINAIRES

P. 62

BILAN À L'ÉCHELLE DES 5 COMMUNES

P. 63

CHENÔVE - LE MAIL

P. 76

DIJON - FONTAINE D'OUCHE

P. 85

DIJON - GRÉSILLES

P. 94

LONGVIC - BIEF DU MOULIN

P. 103

QUETIGNY - CENTRE VILLE

P. 112

TALANT - BELVÉDÈRE

P. 121

13

BILAN GLOBAL
2018

P. 130

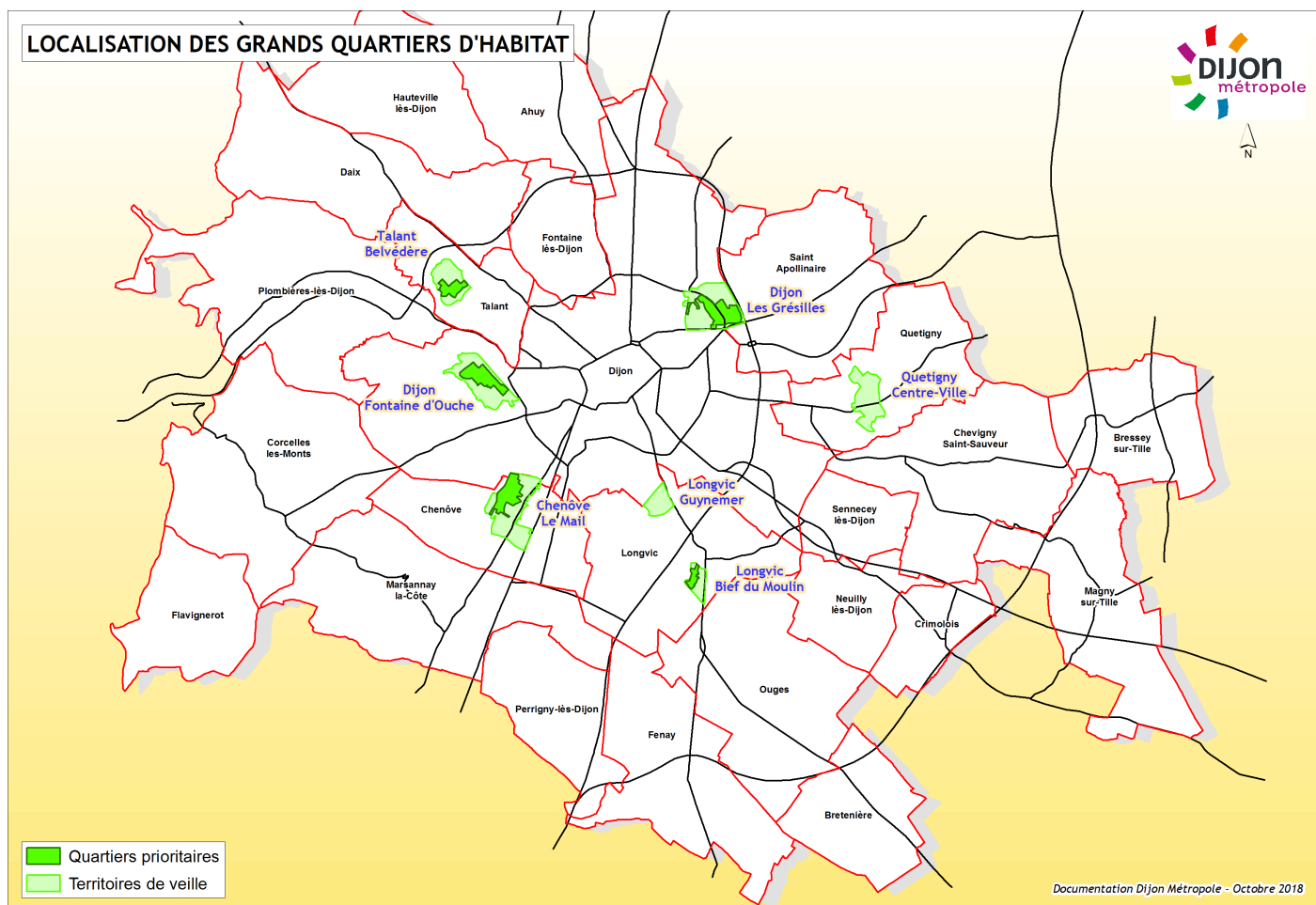
14

PERSPECTIVES
2019

P. 135

01

CONTEXTE



La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173) a institué le cadre d'intervention de la Politique de la ville, à savoir :

-/// **UNE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE** : pour Dijon métropole, ce sont cinq quartiers qui ont été retenus au titre de la géographie prioritaire : le mail à Chenôve, les Grésilles et Fontaine d'Ouche à Dijon, Le Bief du moulin à Longvic et le Belvédère pour Talant. Deux quartiers ont été classés en veille active, à savoir : Guynemer à Longvic et le Centre-ville à Quetigny.
-/// **UN CONTRAT UNIQUE INTÉGRANT LES DIMENSIONS SOCIALES, URBAINES ET ÉCONOMIQUES**
-/// **UNE ACTION PUBLIQUE QUI SE DÉPLOIE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE** et mobilise tous les partenaires concernés
-/// **LA MOBILISATION PRIORITAIRE DU DROIT COMMUN** de l'État et des collectivités territoriales ;
-/// **LA PARTICIPATION DES HABITANTS AU SUIVI ET AU PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE** via la mise en place d'un conseil citoyen sur chacun des quartiers prioritaires.

Le conseil de communauté de Dijon métropole, par la délibération n° GD 2015 06-25-020 du 25 juin 2015 a approuvé le contenu du Contrat de ville 2015-2020, ainsi que la nouvelle géographie prioritaire afférente.

Conformément au Décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015, chaque année un rapport d'activité de la Politique de la ville doit être rédigé. Ce document tient lieu de rapport d'activité pour l'année 2018.



2018 : DIJON MÉTROPOLE ET SES PARTENAIRES S'ENGAGENT DANS L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU CONTRAT DE VILLE

L'ensemble des partenaires s'est engagé fin 2018 dans la réalisation du bilan à mi-parcours du Contrat de ville 2015-2017. L'objectif est qu'il soit finalisé début 2019.

Conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, il est fait obligation aux EPCI compétents en matière de Politique de la ville de se charger de la mise en œuvre du diagnostic du territoire (article 6).

Le bilan à mi-parcours du contrat de ville s'appuie, pour sa réalisation, sur le guide méthodologique élaboré par le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) communiqué en mai 2017. La méthodologie s'articule autour de trois axes :

-/// **L'ÉVOLUTION DU DIAGNOSTIC INITIAL** car depuis 2015, un certain nombre d'éléments ont pu évoluer par des effets sociétaux qui ont eu un impact sur les quartiers prioritaires ;
-/// **LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES ACTIONS** issues des programmations annuelles prévues au Contrat de ville ;
-/// **L'ÉVALUATION DE LA PLUS-VALUE DU CONTRAT DE VILLE** en matière d'ingénierie, de gouvernance et de mobilisation des politiques publiques.

Ces trois axes sont complétés par une nouvelle démarche spécifique sur le volet du Contrat de ville, à savoir **l'évaluation de la mise en œuvre des conseils citoyens**, nouveauté depuis 2015.

Cette évaluation intermédiaire est conçue comme un point d'étape réalisé après 3 années passées (2015-2016-2017) qui vient conforter le suivi effectué chaque année (rapports annuels) sur la mise en œuvre de la Politique de la ville sur la métropole. Elle permet de réajuster, si nécessaire, les stratégies et les objectifs que le Contrat de ville porte pour la période 2018-2020.

Ce bilan consiste aussi à rendre plus visible l'action du Contrat de Ville au profit des habitant-e-s des quartiers prioritaires.

En 2018, la programmation du contrat de ville se décline en articulation avec les politiques contractuelles déjà existantes, comme :

-/// **LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)** mis en place depuis 2006 entre Dijon métropole, les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant, la Caisse des Écoles de Dijon.
-/// **LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) 2016-2018** a été signé le 30 novembre 2016 et développe son programme d'actions.
-/// **UNE CONVENTION CADRE "CULTURE ET TERRITOIRES" ET SON CTL** (contrat territoire lecture) pour la période 2016-2018, signée en décembre 2016 entre Dijon métropole, la Direction Régionale de l'Action Culturelle de Bourgogne (DRAC) et l'Éducation Nationale.
-/// **LES CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES** ont été signées le 30 décembre 2016 par les bailleurs, les communes, Dijon métropole et l'État.

-/// **LA CONVENTION DE MIXITÉ SOCIALE** a été signée le 30 décembre 2016. Dijon métropole et ses partenaires ont élaboré conjointement la convention de mixité sociale en application de l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Elle concerne l'ensemble des territoires prioritaires et de veille : le Mail à Chenôve, les Grésilles et Fontaine d'Ouche à Dijon, Le Bief du moulin et Guynemer à Longvic, le Centre-ville à Quetigny et le Belvédère pour Talant.
-/// **LA CONVENTION DE RÉNOVATION URBAINE 2017-2023**, signé le 2 décembre 2016, définit les grandes orientations des projets pour le quartier du Mail à Chenôve et de Fontaine d'Ouche à Dijon.

03

PRINCIPAUX PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE

L'ÉTAT

Co-pilote du Contrat de ville, avec Dijon métropole, l'État, représenté par le Préfet, mobilise ses services pour la mise en œuvre de cette politique publique.

Rattachés au Préfet de département, deux délégués du Préfet sont chargés de coordonner l'action des services de l'État et de participer au renforcement de la présence de l'État dans les quartiers prioritaires. Ils assurent en particulier le suivi du Contrat de ville, un rôle d'appui aux acteurs locaux (collectivités, associations, bailleurs sociaux, chefs de projets locaux, conseils citoyens...). Ayant un rôle de relais d'information, ils analysent la mise en œuvre des dispositifs de la Politique de la ville et des politiques de l'État sur le quartier, pour chaque domaine de l'action publique.

La Direction des entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) est chargée du suivi du pilier Développement économique, emploi et formation du Contrat de ville. Elle accompagne les collectivités dans l'élaboration et le financement de leur projet.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) assure le pilotage administratif et financier des dispositifs de la Politique de la ville : Contrats de ville dont les programmes de réussite éducative, le dispositif adultes relais, le dispositif égalité des chances, pour les quartiers concernés. Elle accompagne les collectivités dans l'élaboration et le financement de leur projet.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) est chargée par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) de la mise en œuvre du Programme National de Renouvellement Urbain. Elle accompagne les collectivités dans l'élaboration et le financement de leur projet. En lien avec Dijon métropole, elle assure le suivi des conventions d'utilisation d'abattement de la TFPB.

D'autres services et opérateurs de l'État sont associés à la mise en œuvre de la Politique de la ville sur les territoires : la Direction de Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DASEN), Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

DIJON MÉTROPOLE

Dijon métropole dispose de la compétence obligatoire en matière de Politique de la ville. Les services Politique de la ville et Rénovation urbaine/logement, services mutualisés entre Dijon métropole et la ville de Dijon, travaillent à la mise en œuvre et la coordination de la Politique de la ville sur l'ensemble du territoire.

LES VILLES ET (OU) LEUR CCAS

Chaque service thématique de chaque ville décline la politique publique municipale dont il a la charge, sur l'ensemble de leur territoire. Au titre de la Politique de la ville, les services thématiques se mobilisent sur la programmation du Contrat de ville, eu égard à leurs compétences et possibilités de financer les actions dans le cadre de l'appel à projets, sur leurs crédits de droit commun.

Les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant sont responsables de la mise en œuvre des actions relevant de leurs champs d'intervention.

L'organisation des équipes sur chaque commune est inchangée en 2018.

LE CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

La Région et l'État ont choisi d'inscrire la Politique de la Ville dans le cadre du contrat de plan État Région affichant ainsi une stratégie partagée et des modalités d'intervention complémentaire.

La Région s'est engagée fortement (90,5 M€ sur 2007-2015) pour soutenir les programmes de rénovation urbaine et pour accompagner sur le plan humain le renouvellement des quartiers d'habitat social en Bourgogne.

L'étude de l'INSEE de 2013, montrant la persistance du décrochage des QPV en termes de revenus, de taux de chômage et de niveau de qualification chez les jeunes notamment, a conforté la Région dans sa volonté de continuer à agir pour réduire cette fracture territoriale.

Pour le Grand Dijon cela s'est traduit par la signature de la convention urbaine et sociale le 6 juillet 2015 avec la région.

L'assemblée plénière a voté en juin 2017 un nouveau règlement d'intervention "cohésion sociale", en continuité avec ce qui se pratiquait en ex-Bourgogne. Ce nouveau règlement prévoit son application à 27 villes ou EPCI concernés par des quartiers Politique de la ville.

La définition de trois axes d'intervention, co-construit avec le groupe "transversalité Politique de la ville"

- Actions de protection de l'environnement, la gestion des déchets et les économies d'énergie ;
- Actions d'animation et d'appropriation de l'espace public ;
- Actions favorisant l'accès à l'orientation, à l'information, à la formation et à l'emploi ;

Deux priorités transversales permettant de mettre en avant certains dossiers :

- Les actions nouvelles ou innovantes ;
- Les publics : jeunes, femmes, familles monoparentales.

Un budget d'1M€ en fonctionnement est réservé chaque année. Chaque territoire a contractualisé avec la Région sur un montant annuel jusqu'en 2020.

En 2018, un avenant entre Dijon métropole et la région Bourgogne-Franche-Comté a prorogé la convention régionale de cohésion sociale et urbaine signée le 6 juillet 2015, jusqu'au 31 décembre 2020.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE CÔTE-D'OR

Le Conseil départemental n'est pas signataire du Contrat de ville.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Sur la base de l'évaluation de la précédente convention, Dijon métropole et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Côte d'Or ont souhaité poursuivre leur partenariat dans le cadre d'une nouvelle convention de 2 ans (2016-2017) afin de conforter les démarches construites en commun.

Bien que non reconduite en 2018, le partenariat CAF-métropole s'est poursuivi sur les mêmes axes d'intervention.

Sur ce principe, la convention porte sur les points principaux suivants :

L'OBSERVATION DE LA COHÉSION SOCIALE

LA CAF de Côte-d'Or apporte son concours et son expertise, qui vise à se pérenniser, afin d'adapter les politiques publiques à l'évolution des besoins sociaux.

L'HABITAT

Partenaires du Plan départemental d'action au Logement de personnes défavorisées (PDALPD) co-animé par l'État et le Conseil Départemental, la CAF et Dijon métropole identifient 5 axes spécifiques de partenariat :

- le relogement des ménages locataires du parc des bailleurs sociaux dans le cadre des projets de renouvellement urbain,
- la résorption des situations de logement indigne,
- le logement des étudiants et l'accès aux droits,
- la gestion locative adaptée : Agence Immobilière Sociale (AIS),
- l'accueil des Gens du Voyage.

LA PARENTALITÉ ET DES POLITIQUES ÉDUCATIVES

La CAF et Dijon métropole mobilisent respectivement différentes actions et dispositifs : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Réseau d'Écoute d'Aide et d'Appui aux Parents (REAAP), Programme de Réussite Éducative (PRE), ...

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Dijon métropole et la CAF vont poursuivre le travail partenarial conduit au titre de la Politique de la ville via les démarches suivantes :

- l'Observatoire de la Politique de la ville ;
- le suivi et l'évaluation de la programmation du Contrat de ville ;
- les Programmes de Réussite Éducative (PRE).

La CAF participe à l'ensemble des instances décisionnelles afférentes aux dispositifs et contribue tout particulièrement au travail d'appui du tissu associatif œuvrant dans le champ de l'accès aux droits. L'objectif de ce dispositif est d'articuler les politiques de développement urbain et de développement social tout en remobilisant les politiques de droit commun en faveur des ménages des territoires prioritaires et territoire de veille. La CAF et Dijon métropole partagent leur expertise.

La nouvelle convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 met l'accent sur le développement des services aux familles en les aidant dans l'accueil et l'éducation de leurs enfants.

Cette politique s'adresse à toutes les familles mais entend aussi garantir l'accessibilité de l'offre de service aux plus fragiles d'entre elles.

Son action s'inscrit en cohérence avec la volonté des pouvoirs publics de prévenir et lutter contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

Les territoires Politiques de la ville font l'objet d'une priorisation pour le développement de structure d'accueil de la petite enfance et l'animation de la vie sociale

LA CAISSE DES DÉPÔTS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la Politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apporte son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de ville de Dijon métropole.

Elle intervient au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques (accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires, investissements immobiliers à vocation économique...), urbains (études, actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet et logements (démolition/construction, réhabilitation et résidentialisation d'immeubles...) du Contrat de ville.

LES BAILLEURS SOCIAUX

Présents dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la métropole, les bailleurs sociaux sont, de fait, des partenaires du Contrat de ville. Par la gestion de leur patrimoine, leur politique d'attribution et leur présence de proximité, ils concourent au fonctionnement de ces quartiers. Cinq bailleurs sont présents : Grand Dijon Habitat, Orvitis, CDC Habitat, Habellis et ICF Sud-est méditerranée.

Ainsi, au travers de la mise en œuvre des conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), les bailleurs sociaux s'engagent à mettre en place des actions ou des moyens pour faciliter la vie des habitants de ces quartiers.

Leur participation au NPNRU contribue également à l'amélioration des conditions de vie des habitants par l'amélioration de leur parc de logements : démolition, restructuration, requalification, résidentialisation.

PÔLE EMPLOI

Les engagements de Pôle emploi pour le Contrat de ville de Dijon métropole sont de :

- Déployer des jobs dating annuels dans chacun des quartiers prioritaires de l'agglomération
- Prioriser, dans les portefeuilles d'accompagnement intensifs des conseillers Pôle Emploi, les demandeurs issus des quartiers prioritaires ;
- Accompagner les transitions professionnelles des demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires ;
- Promouvoir des profils de demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires, auprès des entreprises du bassin grâce aux conseillers dédiés à la relation entreprises ;
- Développer des actions partenariales avec les acteurs des quartiers afin de mieux répondre aux besoins des habitants, notamment sur les champs de l'orientation professionnelle, de la formation, de la création d'entreprise et du marché du travail.

L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Les objectifs généraux de la politique régionale de santé de l'ARS, définis dans le Projet Régional de Santé (PRS2), sont la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et le renforcement de l'offre de soins de proximité. Il s'agit de priorités d'actions transversales qui guident les politiques de santé de droit commun tant en matière de promotion de la santé, de prévention, de politique de soins, que d'accompagnement médico-social.

Les engagements de l'ARS s'inscrivent dans le cadre du volet santé du Contrat de ville, correspondant au Contrat Local de Santé de Dijon métropole, et autour des grands enjeux de santé publique (vieillesse, addictions, santé mentale, environnement,...).

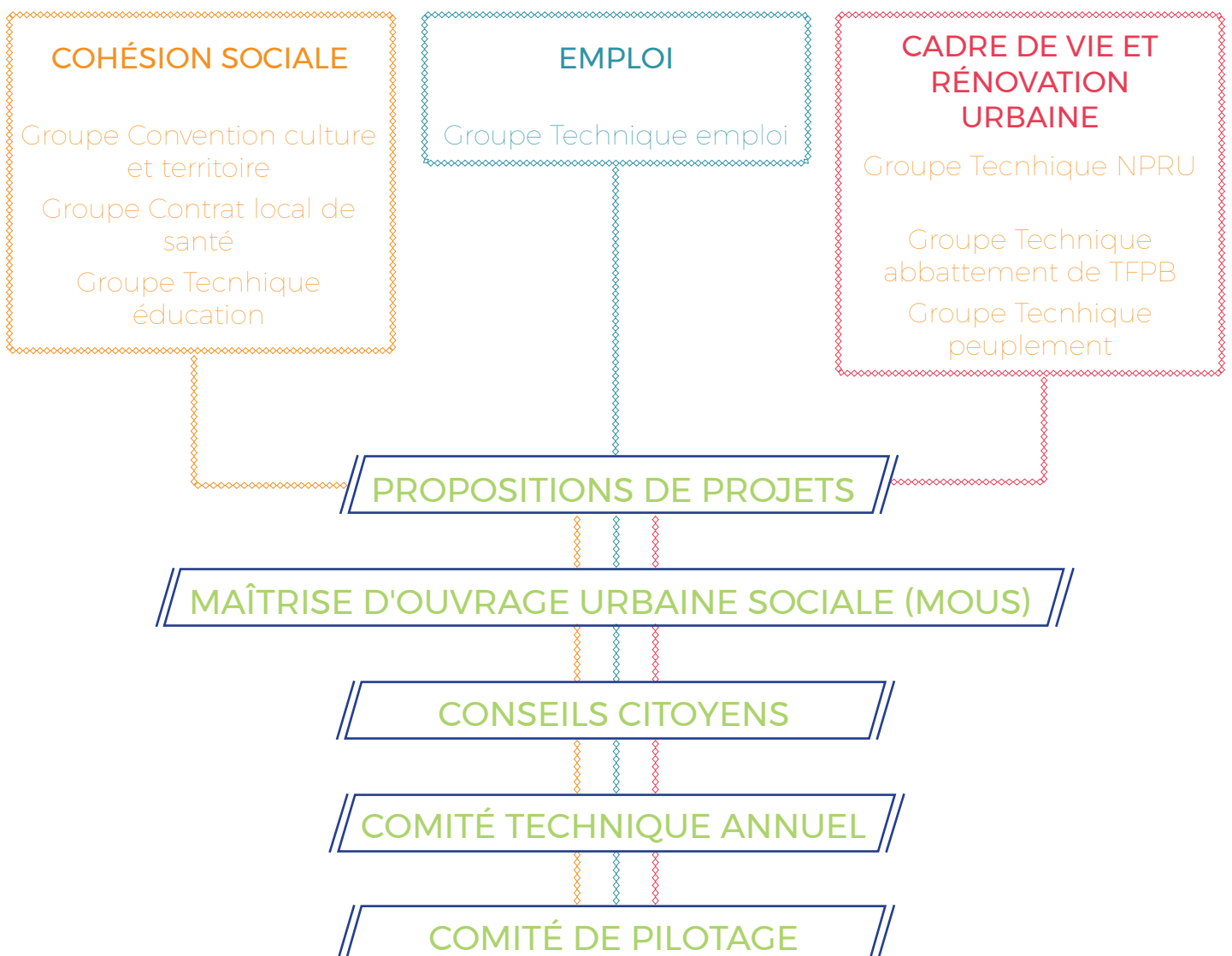
Au-delà de ces thématiques, l'ARS porte une attention particulière à l'amélioration de l'accès aux soins de proximité et à l'ensemble de ces champs de compétences.

04

GOVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE ET VIE DES INSTANCES DE PILOTAGE : UNE APPROCHE TRANSVERSALE DES QUARTIERS ET DES THÉMATIQUES

Les modalités de gouvernance du Contrat de ville visent à favoriser une approche transversale des 3 piliers du Contrat de ville, et la déclinaison au sein de ces 3 piliers de chacun des 3 axes transversaux. Les groupes techniques Éducation et Emploi ont été installés.

En 2018, elles ont été maintenues et structurées de la manière suivante :



L'ÉQUIPE INTERMINISTÉRIELLE DE L'ÉTAT

En mai 2017, le pilotage des politiques publiques mis en œuvre dans le cadre de la Politique de la ville, a été recentré en Préfecture.

Une chargée de mission à la cohésion sociale a été nommée au sein de la DCPAT (Direction de la coordination et des politiques publiques et de l'appui territorial).

Le comité de pilotage des services de l'État, créé par arrêté préfectoral du 19 mai 2017 se substitue au pôle de compétence "Politique de la ville" indiqué dans le Contrat de ville.

Sa composition et ses missions restent inchangées.

Le comité de pilotage des services de l'État se réunit à intervalles réguliers, et **au minimum deux fois par an**. Il **propose les grandes orientations stratégiques de l'État** en matière de Politique de la ville et est **garant de la mise en œuvre des politiques publiques sur les territoires**. Le secrétariat est assurée par la Préfecture.

En outre, le comité technique se substitue au groupe opérationnel indiqué dans le Contrat de ville, composé de la DDCS, de la DDT, de l'UD DIRECCTE, de la Préfecture (DCPAT et cabinet) des deux délégués du Préfet. Il étudie les sujets d'actualité et prépare les comités de pilotage.

L'ÉQUIPE DE DIJON MÉTROPOLE

Dijon métropole dispose de la compétence obligatoire en matière de Politique de la ville. Les services Politique de la ville et service Rénovation urbaine et logement, mutualisés entre la métropole et la ville de Dijon, travaillent à la mise en œuvre et la coordination de la Politique de la ville sur l'ensemble du territoire.

Ils ont un rôle de coordination qui se décline en plusieurs fonctions :

- accompagner les équipes projets pour favoriser la mise en œuvre de nouveaux modes d'organisation et de faire ;
- capitaliser les acquis dans la mesure où certaines expérimentations sont susceptibles d'être démultipliées ;
- assurer une forte articulation entre les dispositifs tels que PLIE, PRE, CLS, CTL, NPNRU, ...

Concernant la Politique de la ville et la rénovation urbaine, leur direction est assurée par les DGD Urbanisme/ environnement pour une part et Cohésion sociale pour une autre part, mutualisés Dijon métropole / ville de Dijon.

Deux vice-présidents de la communauté urbaine leur sont dédiés.

En 2018, les élus en charge de la Politique de la ville des villes et de la métropole ont décidé de se réunir une à deux fois par an, et ainsi créer un lieu de débats et de prises de décisions partagées, à partir de travaux/analyses réalisés par l'Observatoire Politique de la ville. Ils valideront collégialement les orientations du Contrat de ville, ses évolutions.

LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Pour la Bourgogne-Franche-Comté le service Centralités et Quartiers rattaché à la Direction de l'Aménagement du Territoire et du Numérique met en œuvre la convention urbaine et sociale.

Une chargée de mission et une chargée d'instruction sont référents du territoire de la métropole.

Une élue est déléguée à la Politique de la ville.

LES VILLES ET (OU) LEUR CCAS

Les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant sont responsables de la mise en œuvre des actions relevant de leurs champs d'intervention.

L'organisation des équipes sur chaque commune est inchangée en 2018.



CONSEILS CITOYENS ET MAISONS DU PROJET :

ASSOCIER LES HABITANTS À LA CONCEPTION ET À LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

LES CONSEILS CITOYENS

La loi du 21 février 2014 a fait de l'implication et de la participation des habitants un élément pivot de la Politique de la ville. En 2016, des conseils citoyens ont été installés sur les quartiers prioritaires de :

- **Chenôve : quartier du Mail** : tirage au sort le 11 février 2016 et labellisé par l'État (arrêté préfectoral du 26 juillet 2016) ;
- **Dijon : quartier de Fontaine d'Ouche** : tirage au sort en juin 2015 des représentants volontaires pour chaque conseil citoyen, à partir de la liste des membres de chaque commission de quartier.
- **Dijon : quartier des Grésilles** : tirage au sort en juin 2015 des représentants volontaires pour chaque conseil citoyen, à partir de la liste des membres de chaque commission de quartier.
- **Longvic : quartier du Bief du Moulin** : installé le 30 janvier 2016 ;
- **Talant : quartier du Belvédère** : création à l'issue d'une délibération du conseil municipal du 7 juin 2016 et installé le 1^{er} septembre 2016.

Chaque conseil citoyen dispose de représentants : 2 titulaires, 2 suppléants dans le respect de la parité, qui siègent dans les instances de pilotage du Contrat de ville.

En principe, chaque conseil citoyen est composé de deux collègues :

- **Un collège paritaire d'habitant·e·s** du périmètre prioritaire tirés au sort sur les listes électorales ou volontaires ;
- **Un collège composé d'associations et d'acteurs locaux** tirés au sort sur la base du volontariat.

ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES CONSEILS CITOYENS

En 2018, des formations pour les membres des conseils citoyens des 5 communes ont été proposées par Trajectoires Ressources, cofinancées par l'État et Dijon métropole.

La programmation 2018 a été présentée aux membres des conseils citoyens avant chaque comité technique, et leur avis a été sollicité sur les projets déposés.

LES MAISONS DU PROJET

...../// **CHENÔVE : QUARTIER DU MAIL**

En septembre 2018, la Maison du projet a déménagé pour s'installer le long du parc urbain, au cœur du quartier du Mail, au plus près des habitants.

La Maison du Projet est un outil au service des Chenevelièrès et des Cheneveliers leur permettant de s'informer et de participer à l'amélioration et à la transformation de leur cadre de vie, notamment dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Animée au quotidien par les agents de la Direction de la cohésion sociale et urbaine, la Maison du projet est un espace ressource. Elle est également un lieu de rencontre des instances participatives (conseils participatifs, conseil participatif des jeunes, conseil participatif des jeunes enfants, conseil citoyen) et permet l'accompagnement de projets participatifs, élaboration et mise en œuvre des opérations avec la participation des habitants

...../// **DIJON : QUARTIER DE FONTAINE D'OUCHÉ**

Pour le quartier de Fontaine d'Ouche à Dijon, c'est la maison de quartier dite "la Maison-Phare" et/ou la mairie de quartier qui jouent le rôle de lieu d'information des habitants.



OBSERVATION, BILAN ANNUEL ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE : UNE DÉMARCHE AU BÉNÉFICE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Depuis 2008, Dijon métropole a mis en place un observatoire de la Politique de la ville alimenté par des données issues de nombreux partenaires institutionnels et associatifs (CAF, URSSAF, Mission locale, Pôle Emploi...). Il a permis la production de synthèses annuelles pour chacune des communes de la Politique de la ville, co-construites avec elles.

Se donner les moyens de pouvoir réorienter des projets ou les conforter, nécessite de consolider de manière partenariale l'observation de la situation socio-économique des quartiers, pour et avec les professionnels, les habitants et les porteurs de projets.

Les signataires du Contrat de ville se sont donc engagés à observer et analyser l'impact des dispositifs et actions financés dans le cadre de la Politique de la ville, sur les réalités de vie des habitants résidant dans les quartiers prioritaires.

Pour cela, trois démarches sont initiées à partir de 2016 et se poursuivent en 2018 :

-/// **L'OBSERVATION** via des portraits de quartiers des 5 territoires prioritaires de la communauté urbaine, a été confiée au cabinet COMPAS-Tis et élaborée avec les communes
-/// **LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA POLITIQUE DE LA VILLE** réalisé annuellement, en collaboration avec le cabinet COMPAS-Tis, avec et pour l'ensemble des signataires du Contrat de ville
-/// **LE BILAN À MI-PARCOURS DU CONTRAT DE VILLE ALIMENTÉ PAR CES DIFFÉRENTS TRAVAUX**

Ces trois démarches sont complétées par des évaluations entreprises en parallèle entre les communes et le cabinet Compas-Tis, dans des domaines spécifiques. Elles s'alimentent entre elles, comme : l'analyse des besoins sociaux, le rapport sur l'Habitat, des études thématiques...

Le rapport d'activités 2018 de la Politique de la ville a donc vocation à :

- Rendre compte de la mise en œuvre et des résultats du programme d'actions financées dans le cadre de l'appel à projet annuel du Contrat de ville ;
- Rendre compte du plan d'actions annuel porté par les partenaires institutionnels ;
- Faire un point d'étape sur le fonctionnement de la gouvernance du Contrat de ville et la mise en place des conseils citoyens.

07

RAPPEL DES OBJECTIFS 2018 DU CONTRAT DE VILLE DE DIJON MÉTROPOLE

Le Contrat de ville constitue, depuis 2015, le **nouveau cadre d'action de la Politique de la ville**. Il doit permettre la mise en œuvre d'objectifs communs entre les différents signataires autour de 3 piliers :

- 1/ la cohésion sociale,
- 2/ le développement de l'activité économique, de l'emploi et l'accès à la formation
- 3/ le cadre de vie et le renouvellement urbain ;

et de 4 objectifs transversaux : la jeunesse, l'égalité entre hommes et femmes, la lutte contre les discriminations, la citoyenneté et les valeurs de la République.

Il a aussi pour vocation de **rassembler les différents contrats** comme le NPRU (Nouveau Programme de Rénovation Urbaine), les stratégies locales de prévention de la délinquance et de tranquillité publique, le Contrat local de santé, le Contrat territoire lecture... conclus par les collectivités avec leurs partenaires de la Politique de la ville.

Pour décliner l'ensemble des projets du Contrat de ville, les partenaires ont mobilisé 29 519 570 € en 2018 (Cf. crédits de droit commun et spécifiques connus des partenaires, recensés via les tableaux 1+2+3 pages 20, 21, 22).

Les tableaux de bord des actions 2018 de ce programme sont présentés par territoire et par objectif dans le présent rapport.

10 objectifs forts ont été fixés en comité de pilotage pour l'année 2018 :

- **Poursuivre les actions menées sur le cadre de vie** dont la mise en place d'un groupe technique sur la GUSP à l'échelle des 5 communes ;
- **Poursuivre le nouveau programme de renouvellement urbain** : pour 2018, signer les conventions pour les deux quartiers concernés ;
- **Développer la gouvernance territoriale** en confortant l'articulation entre Dijon métropole, les communes, et les représentants des habitants issus des conseils citoyens au sein des différentes instances de pilotage. Des formations sont mises en place pour les membres des conseils citoyens ;
- **Assurer la tranquillité publique et résidentielle dans les quartiers prioritaires**, par la mise en place, notamment avec les bailleurs et les communes, d'un dispositif de médiation sociale : Grand Dijon Médiation actif depuis août 2016. Poursuivre parallèlement une réflexion sur la prévention de la délinquance et la prévention de la radicalisation à l'échelle intercommunale pour in fine trouver une articulation entre médiation, prévention de la délinquance et police de proximité ;
- **Soutenir le développement économique et les commerces de proximité** dans les quartiers prioritaires, dans la perspective de les revitaliser, d'y restaurer une vie économique et, à terme, de procéder à une recomposition urbaine en transformant leur image ;
- **Poursuivre le développement du plan d'action du Contrat local de santé** ;

- **Décliner la Convention culture et territoires** élaborée en étroite collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Éducation nationale et les communes ;
- **Poursuivre le travail engagé dans les groupes Emploi** (via le Service Public de l'Emploi de Proximité) et Éducation (en partenariat avec l'Éducation nationale et la CAF21) ;
- **Impulser la réflexion et engager des démarches à partir des 4 enjeux transversaux ;**
- **Développer une instance d'observation/évaluation** en continu des plans d'actions du Contrat de ville qui améliorera le suivi des actions et politiques publiques menées, pour les conforter ou les réorienter.



MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DES OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE

Pour sortir de la logique de guichet et/ou de soutien au seul fonctionnement d'associations, Dijon métropole en concertation avec l'État, la Région et les communes, s'engage dans le soutien de projets communs avec une réelle portée intercommunale (Ex : passerelle emploi, les Ateliers Sociaux Linguistiques, les chantiers éducatifs, ...). Des projets qui permettent notamment de mobiliser des fonds du FSE par exemple, compte tenu de la raréfaction des financements classiques.

En 2018, les partenaires du Contrat de ville ont décidé lors du comité de pilotage de :

- 1. Maintenir une programmation en début d'année civile** via un appel à projet plus ciblé.
- 2. Réserver une partie de l'enveloppe annuelle pour des projets** qui mériteraient une analyse plus approfondie et pour lesquels un démarrage pourrait avoir lieu en cours d'année.
- 3. Développer un plan d'actions en continu**, sur toute la période du Contrat de ville 2015-2020, avec la mise en place de conventions pluri-partenariales d'objectifs sur 3 ans, avec certaines associations structurantes.

Ce sont donc deux modalités de mise en œuvre d'actions du Contrat de ville qui sont utilisées pour déployer le Contrat de ville :

- a) Un appel à projet** qui peut faire l'objet de 2 programmations annuelles : une programmation en début d'année civile et une en fin d'année si besoin, pour financer des actions qui favorisent le raccrochage des quartiers prioritaires ;
- b) Un plan d'actions en continu**, fixé par les signataires sur la durée du contrat, qui comprend : le Programme de Réussite Éducative, la stratégie de peuplement, la médiation, l'accès aux droits, le soutien aux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, le Contrat Territoire Lecture, le Contrat Local de Santé, qui interpellent le fonctionnement des pouvoirs publics.
Il comprend aussi la contractualisation avec des associations structurantes sur les quartiers via des conventions pluripartenariales et pluriannuelles.

Des équipes dédiées dans chaque ville sont au service des quartiers prioritaires.

L'APPEL À PROJETS ANNUEL

L'appel à projets annuel du contrat de ville a vocation à soutenir des projets de développement social/urbain, en faveur des habitants des quartiers prioritaires et de veille de la communauté urbaine, dans l'objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement, entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Pour qu'un projet soit retenu, il convient qu'il réponde aux 7 critères d'éligibilité indiqués dans l'appel à projet.

Le Contrat de ville a fait l'objet, en 2018, de deux programmations organisées selon le calendrier suivant :

15 DÉCEMBRE 2017	Ouverture du site internet Dépôt des dossiers
22 JANVIER 2018	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS
FIN JANVIER 2018	Instruction des dossiers déposés
2 MARS 2018	Comité technique
13 MARS 2018	Comité de pilotage Évaluation et validation de la programmation 2018
NOVEMBRE 2018	Dépôt de projets - Seconde session Financement de projets identifiés par les partenaires

Les porteurs de projet doivent proposer des actions qui s'inscrivent dans les axes prioritaires identifiés (entrées thématiques et/ou entrées territoriales). **Elles viennent en complément du droit commun.**

Toute action reconduite est évaluée sur la base d'un **guide d'entretien** (diagnostic, évaluation et résultats obtenus). Il constitue le support d'un échange avec les partenaires financeurs, lors d'une rencontre en novembre/décembre de chaque année. Le guide d'entretien est envoyé par Dijon métropole aux porteurs de projets.

Une seconde programmation, en fin d'année 2018, a permis de financer des projets qui peuvent ainsi émerger tout au long de l'année et être expérimentés sans attendre la programmation de l'année suivante.

À ce titre, cinq actions ont été engagées :

PILIER	PROJET	OPÉRATEUR
DEVECO / EMPLOI / FORMATION	Le dispositif passerelle emploi	Acodège
	Les chantiers éducatifs	Sentiers
	Les ateliers socio-linguistiques	Cesam
COHESION SOCIALE	Lutte contre les inégalités éducatives par l'engagement étudiant	Afev
	Journées des professionnels de la Politique de la ville de la métropole dijonnaise	Trajectoires ressources

LE DISPOSITIF PASSERELLE POUR L'EMPLOI

Depuis 2016, Dijon métropole a préfiguré, avec des partenaires du Contrat de ville (État, Région, communes, Mission locale, Créativ', Pôle emploi) une convention avec l'association Acodège pour :

- Favoriser la mise en réseau des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle pour ensemble lutter contre la désaffiliation sociale de ces jeunes, lutter contre les discriminations à l'emploi et contribuer à l'inclusion sociale ;
- Définir le cadre, les modalités et les moyens utiles pour mettre en œuvre ce projet, constituer une équipe de 3 éducateurs spécialisés, employés par l'Acodège, association porteuse du projet.
- Les objectifs de ce projet vis-à-vis des jeunes portent sur :
 - ▶ la remobilisation des jeunes marginalisés ou en risque de le devenir ;
 - ▶ la création d'une relation éducative et repérer ce qui a fait rupture dans le parcours de chaque jeune ;
 - ▶ le soutien à l'élaboration d'un projet professionnel réaliste ;
 - ▶ l'accroissement du degré d'employabilité de chacun en levant les freins sociaux ;
 - ▶ la conduite des jeunes à s'inscrire dans le droit commun en leur proposant des solutions concrètes d'insertion.

Cette action concerne **50 à 60 jeunes par éducateur et par an, âgés de 16 à 25 ans**, issus des quartiers de la Politique de la ville. Les éducateurs sont répartis, pour l'exercice de leurs missions, de manière équilibrée sur les différents territoires, en fonction de la typologie sociodémographique de chaque quartier. Toutes les situations de ces jeunes seront abordées dans les instances de "coordination emploi" des territoires.

LES CHANTIERS ÉDUCATIFS

Le cœur du projet de Sentiers et de son engagement vise à faire évoluer en terme d'autonomie globale les personnes accueillies en CDDi, rencontrant des situations difficiles, précaires, et vivant différentes formes d'exclusion et/ou de discrimination (les personnes issues des quartiers prioritaires de Dijon métropole, les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires des minimas sociaux, les publics sous-main de justice, et également les personnes isolées en milieu rural).

Le support de travail privilégié de Sentiers réside dans les chantiers de maçonnerie pierre et paysagère, restauration du patrimoine. En effet les salariés en insertion sont encadrés et formés sur ces chantiers par des encadrants techniques, professionnels du bâtiment formés pour manager ces publics dit "difficiles".

Il est avant tout question de transmettre des savoir-être, indispensables au "bien vivre ensemble" et requis sur le marché du travail (respect de soi et de l'autre, respect de la hiérarchie et de l'autorité, ponctualité, conscience professionnelle, gestion de ses émotions, respect de l'environnement de travail et plus large,...). La transmission de compétences techniques et de savoir de base est bien évidemment un autre fil rouge de l'action. En parallèle de cette formation en situation de production, chaque personne accueillie bénéficie d'un accompagnement sur mesure individuel pour exploiter au mieux sa période de contrat chez Sentiers.

En 2018, 35 personnes ont été accompagnées dont :

- **Dijon**: Les Grésilles : 5 et Fontaine d'Ouche : 7 ;
- **Longvic** : Bief du Moulin : 3 et Guynemer : 6 ;
- **Chenôve** : Le Mail : 9 ;
- **Talant** : Belvédère : 5.

LES ATELIERS SOCIO-LINGUISTIQUES

Certains habitants des quartiers de la Politique de la ville, résidant depuis de nombreuses années en France ont des difficultés d'ordre linguistique qui constituent un des obstacles à leur insertion sociale.

En 2018, des ateliers socio-linguistiques ont été mis en place par l'association CESAM (Concilier l'Économique et le Social – Aider aux Mutations) sur les communes de :

- **Dijon** : 4 ateliers aux Grésilles pour 45 personnes suivies et 2 ateliers sur Fontaine d'Ouche pour 50 personnes suivies ;
- **Talant** : 1 atelier pour 25 personnes suivies.

Ces ateliers consistent en l'apprentissage de la langue française à but d'intégration socioculturelle. Ils ont pour objectif de rendre ces personnes autonomes dans leur environnement, qu'elles puissent acquérir des compétences spécifiques, telles que la connaissance des espaces sociaux, culturels ou professionnels. Ils leur permettent aussi d'acquérir des repères communs, en termes de laïcité et de citoyenneté, fondements du vivre ensemble dans les quartiers et plus largement dans la société d'accueil.

En 2018, conformément au Contrat de ville, l'association CESAM a accompagné 140 personnes des quartiers Politique de la ville des communes de Chenôve, Dijon, Longvic et Talant.

LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ÉDUCATIVES PAR L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

L'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) lutte contre les inégalités éducatives et pour la réussite de tous. En 2018, elle a mobilisé 190 étudiants pour assurer le suivi individuel de 490 enfants en difficulté sociale ou scolaire de janvier à septembre.

Son projet global vise :

- le développement de la citoyenneté et le lien aux familles d'élèves de primaire et de collège ;
- le développement de l'engagement citoyen et la formation d'étudiants et jeunes volontaires en service civique par le faire ensemble et le vivre ensemble.

Ses actions répondent à plusieurs besoins :

- le développement du nombre d'acteurs formés pour un suivi individualisé d'enfants en difficulté ;
- le suivi individuel d'enfants connaissant des difficultés particulières dans leur vie sociale et culturelle et leurs apprentissages ;
- une meilleure mixité dans les quartiers ;
- la présence de "tiers éducatifs" dans les familles, en la personne de jeunes étudiants bénévoles et engagés.

Ces besoins ont été identifiés par l'association en discussion avec les services de la ville (PRE) et du Rectorat.

JOURNÉES DES PROFESSIONNELS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Dijon métropole a fait appel à l'association Trajectoires Ressources Bourgogne-Franche-Comté, centre de ressources qualifié pour l'animation de réseaux de professionnels et d'élus, ainsi que dans l'animation de formation à destination des membres de conseils citoyens.

Elle a pour mission de mettre en réseau, lors d'une journée de rencontre les acteurs locaux de la Politique de la ville, associations, techniciens, élus...

Cette action n'a pas pu être organisée fin 2018 et est reportée en 2019.

UN PLAN D' ACTIONS EN CONTINU

Au titre de la Politique de la ville, plusieurs dispositifs métropolitains concourent à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, comme :

PILIER	DISPOSITIF	PORTEUR(S) DE PROJET	ÉTAT DE RÉALISATION
COHESION SOCIALE	Le Programme de réussite éducative	Dijon métropole, villes et État	Engagé depuis 2006
	La Convention culture et territoires	Dijon métropole et DRAC	Signé en décembre 2016
	Le Contrat local de santé	Dijon métropole et ARS	Signé en novembre 2016
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	La médiation - AGDM	Dijon métropole / Bailleurs / villes / Prestataire : Association AGDM	Créée en août 2016
	L'Accès aux droits	ADAVIP, CDAD, Maison de la Justice et du Droits, LARPE, Solidarités femmes 21	Subventions annuelles Conventions sur 3 ans pour SF21
	Le diagnostic peuplement	Dijon métropole	Réalisé au 1 ^{er} semestre 2016
	L'accompagnement des ménages en difficulté	État / CD21 / Dijon métropole / villes / bailleurs Prestataire : SDAT	Convention 2016-2018

PILIER	DISPOSITIF	PORTEUR(S) DE PROJET	ÉTAT DE RÉALISATION
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	NPNRU : Le Mail à Chenôve et Fontaine d'Ouche à Dijon	Dijon métropole	Protocole de préfiguration signé le 2 décembre 2016
	Abattement TFPB	Dijon métropole, communes, bailleurs, État	Conventions signées le 30 décembre 2016 ; Avenants n°1 signés le 28 septembre 2018 (à l'exception de Talant)
	Eco-réhabilitation des logements sociaux	Dijon métropole, Conseil régional bailleurs	Engagé depuis 2015
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET ACCES A LA FORMATION	Accès/retour à l'emploi	Creativ'	Convention annuelle
		Mission locale	Convention annuelle
		École de la 2 ^{ème} chance	Convention annuelle
	Économie sociale et solidaire	BGE, L'ENVOL, ADIE, Pôle d'économie Solidaire, UDMJC	Subventions annuelles
	Étude sur les commerces de proximité	Dijon métropole	À développer
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	Formations	Trajectoires ressources	Convention annuelle



CHIFFRES CLÉS POUR 2018

5 communes sont concernées par le Contrat de ville : Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant. **Dont 5 quartiers sont prioritaires :**

- Chenôve : le Mail ;
- Dijon : Grésilles et Fontaine d'Ouche ;
- Longvic : le Bief du Moulin ;
- Talant : le Belvédère.

Et, **2 quartiers sont en veille active :**

- Longvic : Guynemer ;
- Quetigny : Centre ville.

**NOMBRE D'HABITANTS DANS CES QUARTIERS : 20 760 HABITANTS
QUI REPRÉSENTENT 6 % DE LA POPULATION DE DIJON MÉTROPOLE**

QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE	POPULATION DES QPV		
	NOMBRE EN 2015*	PART PARMİ LA POPULATION TOTALE DES COMMUNES EN 2015	ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2010 ET 2015
CHENÔVE - LE MAIL	4 910	35%	-1%
DIJON - FONTAINE D'OUCHÉ	7 160	5%	-2%
DIJON - GRÉSILLES	4 670	3%	+20%
LONGVIC - LE BIEF DU MOULIN	1 192	13%	-5%
TALANT - BÉLVÉDÈRE	2 830	25%	+3%
TOTAL QPV DIJON MÉTROPOLE	20 760	6%	+3%

*Note méthodo : la population des QPV a été estimée à partir de la population aux contours exacts de 2013 (dernière donnée disponible aux contours exacts) et de la population des Iris de 2015

Aide lecture : 35% des habitants de Chenôve habitent le Mail, le quartier compte 4 910 habitants.

Sources : Insee RP 2010 et 2015, CGET 2013

COMMUNE	PAUVRETÉ		
	NOMBRE ESTIMÉ D'HABITANTS VIVANT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ EN 2015	TAUX DE PAUVRETÉ 2015	ÉVOLUTION DES TAUX DE PAUVRETÉ ENTRE 2012 ET 2015 (EN POINTS)
CHENÔVE - LE MAIL	1 970	40.2%	+2.7
DIJON - FONTAINE D'OUICHE	3 010	42.0%	+4.8
DIJON - GRÉSILLES	2 130	45.5%	-1.2
LONGVIC - LE BIEF DU MOULIN	470	39.7%	-2.7
TALANT - BÉLVÉDÈRE	1 070	37.8%	+4.1
TOTAL QPV DIJON MÉTROPOLE	8 650	41.7%	+2.6
DIJON MÉTROPOLE	33 484	13.5%	+1.4

Aide lecture : 1 970 habitants du Mail vivent sous le seuil de pauvreté, ils représentent 40% de la population du quartier.

Sources : Insee Filosofi 2010 et 2015

TAUX DE PAUVRETÉ : 41,7 % DANS LES QPV, SOIT 3 FOIS PLUS QU'EN MOYENNE SUR DIJON MÉTROPOLE

Les taux de pauvreté représentent la part des personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60% du revenu médian national (soit un niveau de vie inférieur à **1 015 € par mois et par unité de consommation** en 2015).

Compte tenu de la prise en compte des structures familiales (nombre d'unités de consommation) :

- une personne seule est pauvre si elle vit avec moins de 1 015 € par mois ;
- un couple sans enfant à charge est pauvre s'il vit avec moins de 1 523 € par mois en cumulant l'ensemble des ressources du ménage ;
- une famille monoparentale avec un enfant de moins de 14 ans est pauvre dès lors qu'elle présente un niveau de vie inférieur à 1 320 € par mois ;
- un couple avec deux enfants de moins de 14 ans est pauvre si la somme des ressources du ménage n'atteint pas 2 132 € par mois.

REPÈRES-COMPARAISONS

- Taux de pauvreté des QPV de France : 42% ;
- Taux de pauvreté en Bourgogne-Franch-Comté : 44%
- Taux de pauvreté de Dijon métropole : 42%

Pour animer le Contrat de ville en 2018, de nombreuses réunions partenariales ont été organisées à l'échelle de la métropole et ont mobilisé les représentants institutionnels, des techniciens et élus et des habitants (instances de gouvernance, réunions partenariales).

S'y ajoutent les interventions des acteurs de terrain présents à l'échelle de chaque quartier.

LA PROGRAMMATION 2018 EN QUELQUES CHIFFRES

- Sur 85 projets déposés, **68 actions ont été réalisées** ;
- Soit **44 porteurs de projets différents** (contre 42 en 2016 et 41 en 2017) ;
- Les associations ont porté 61 % des actions contre 63% en 2017 ;
- 60% des actions relèvent principalement du pilier cohésion sociale** (contre 61 % en 2017). Le pilier cohésion sociale est toujours majoritairement financé par rapport aux 2 autres ;
- 19% des projets sont rattachés au pilier cadre de vie et renouvellement urbain** (contre 18 % en 2017) ;
- 19% sont rattachés au pilier développement économique et accès à l'emploi** (contre 16 % en 2017) ;
- 35 % des projets sont destinés à la jeunesse** contre 33 % en 2017.

Le pilier cohésion sociale prédomine toujours, avec 60% des actions 2018 et 50% du coût de la programmation (39 actions).

La confrontation de ces données avec celles des réalisations des années précédentes indique un léger rééquilibrage entre les piliers : le poids du pilier cohésion sociale était encore plus important en 2017 qu'en 2018, le pilier développement économique l'était moins. 2016 était l'année la plus équilibrée dans la programmation par pilier.

En 2018, l'orientation stratégique visant à concourir à la réussite éducative (pilier cohésion sociale) est celle qui est la plus investie par les porteurs de projet, regroupant ainsi un tiers des actions ; c'est aussi celle qui a reçu le plus de financements (23%). L'objectif visant à améliorer la qualité du cadre de vie des habitants regroupe un cinquième des actions pour la même part des financements. Enfin, les actions cherchant à renforcer l'accès et l'adaptation aux services représentent 16% du total pour 20% des financements. Ce sont les trois objectifs stratégiques les plus investis par les porteurs de projet.

10 TABLEAUX DE FINANCEMENT

DIJON MÉTROPOLE

Dans un contexte de financements contraint, Dijon métropole, au titre de la programmation 2018, a néanmoins maintenu sa dotation par rapport à 2017 avec un budget de 12 313 054 € réparti comme suit :

CRÉDITS SPÉCIFIQUES		
PROJETS	FINANCEMENT	OBSERVATIONS
PROGRAMMATION 2018 + MOUS	326 268 €	dont 20 000 € de l'État pour la MOUS
SDAT	362 210 €	dont 70 000 € des bailleurs
CRÉATIV'	410 000 €	dont 210 000 € pour le PLIE
MISSION LOCALE	120 000 €	
ACCÈS AUX DROITS (Solidarités femmes 21, LARPE, ADAVIP 21, Maison de la justice et du droit (MJD), Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD))	26 810 €	
EMPLOI/ÉCONOMIE SOLIDAIRE	61 000 €	
ASSOCIATION GRAND DIJON MÉDIATION (AGDM)	220 000 €	
ÉCOLE DE LA 2 ^{ÈME} CHANCE	15 000 €	
PRE	18 435 €	
CLS	11 358 €	solde étude CLS
CTL	25 317 €	
DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE (DSC)	10 567 249 €	
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	0 €	
OBSERVATOIRE ET ÉTUDES - POLITIQUE DE LA VILLE	149 407 €	
TOTAUX	12 313 054 €	

Les crédits liés au NPNRU sont des crédits pluriannuels. Ils sont donc inscrits l'année du conventionnement mais sont ensuite déclinés pendant la durée de la convention ou du protocole de préfiguration.

LE PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), les communautés urbaines signataires d'un Contrat de ville et n'ayant pas élaboré de pacte financier et fiscal de solidarité doivent obligatoirement mettre en place une dotation de solidarité communautaire (DSC).

Pour ce qui concerne Dijon métropole, le Conseil de communauté a défini, par délibération du 18 décembre 2003, les modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC), divisée en deux parts :

- **une part forfaitaire**, reprenant les montants versés à chaque commune l'année précédente
- **une part péréquée**, constituée de la croissance de l'enveloppe de la DSC par rapport à l'année précédente, répartie selon les critères suivants :
 - population à 25% ;
 - logement social à 50% ;
 - potentiel fiscal à 25%.

Concernant le montant à répartir entre les communes au titre de l'année 2018, il est proposé, dans un contexte législatif par ailleurs très mouvant en 2018 sur différents paramètres budgétaires concernant les collectivités locales, une stabilité de l'enveloppe par rapport à 2017, soit un montant total de 10 567 249 euros (délibération en annexe).

Pour les 5 communes de la Politique de la ville, la DSC est répartie comme suit :

COMMUNE	DSC 2018
CHENÔVE	958 257 €
DIJON	7 319 255 €
LONGVIC	1 010 989 €
QUETIGNY	884 532 €
TALANT	394 216 €
TOTAL	10 567 249 € (79 %)

LES PARTENAIRES DU RENOUVELLEMENT URBAIN

Dans le cadre du protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain, le plan de financement est le suivant :

PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE	MONTANT DE FINANCEMENTS DÉDIÉS AU FINANCEMENT DU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DE LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT URBAIN
ANRU	2 092 437,00 €
CONSEIL RÉGIONAL	30 500,00 €
COMMUNES	48 400,00 €
DIJON MÉTROPOLE	57 090,00 €
ANAH	76 590,00 €
CAISSE DES DÉPÔTS	50 000,00 €
ÉTAT	10 000,00 €
BAILLEURS	518 979,00 €

Les opérations financées dans ce cadre se sont déroulées sur la période 2016-2018.

LES AUTRES PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE

De la même manière, les différents partenaires du Contrat de ville ont maintenu, sur 2018, leurs engagements.

PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE	MONTANT DE FINANCEMENTS DÉDIÉS AU CONTRAT DE VILLE
ÉTAT	916 000 € Cette dotation inclut l'appel à projet et les financements de dispositifs spécifiques : PRE, conseils citoyens, VVV, cordées de la réussite, parcours d'excellence et SDAT.
CONSEIL RÉGIONAL	160 000 €
COMMUNES	351 520 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	0 €

PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE	IMPACT FINANCIER DE LA CAF SUR LES QPV (DROIT COMMUN)
SOLVABILISATION DES FAMILLES : Prestations versées (éducation, aides au logement, Minima sociaux)	4 947 430 €
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : Accompagnement financier des collectivités et associations porteuses de projet	Plus de 6 800 000 € versés au bénéfice des habitants des QPV de la métropole dijonnaise
AIDES AUX FAMILLES : aides financières, aide aux temps libre	Environ 32 000 €
INTERVENTION DES PROFESSIONNELS CAF : réfèrent politique de la ville, travailleurs sociaux, accès aux droits, médiatrices familiales, chargés de conseil et de développement, coordinateur parentalité, professionnels du centre social des Grésilles etc...	Environ 1 116 000 €

...../// **SOIT UN TOTAL DE 12 895 000 € AU TITRE DU DROIT COMMUN**

RAPPORT D'ACTIVITÉS

POUR CHACUN DES PILIERS ET AXES TRANSVERSAUX DU CONTRAT DE VILLE

EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À LA FORMATION

Les quartiers prioritaires de Dijon métropole sont **essentiellement résidentiels**. Ils accueillent peu d'emplois alors que la communauté urbaine présente 33 000 emplois de plus que d'actifs occupés.

TAUX DE POLARISATION (Emplois au lieu de travail / Actifs occupés au lieu de résidence)	2009	2014
TOTAL DIJON MÉTROPOLE	1,3	1,3
DIJON	1,3	1,4
AUTRES COMMUNES DE 9000 HAB. ET +	1,3	1,2
COMMUNES DE MOINS DE 9000 HAB.	0,9	1,1
QUARTIERS PRIORITAIRES	0,4	-
BOURGOGNE	1,0	1,0

(Source : Observatoire de la cohésion sociale de Dijon métropole - COMPAS - Septembre 2019 (Insee RP2009-2016, CLAP2009 pour les QPV, non disponible en 2016)

Par ailleurs, on constate une inadéquation entre les besoins des entreprises et les profils des demandeurs d'emploi. Dans un contexte de crise où les emplois se tertiarisent et se maintiennent difficilement dans le secteur industriel, ce décalage est d'autant plus marqué dans les quartiers prioritaires. En effet, si **le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires progresse**, l'écart avec le territoire communautaire reste très important.

Les quartiers prioritaires se distinguent de Dijon métropole par le faible niveau de formation de ses habitants. Ils accueillent très peu de personnes à haut niveau (bac + 2 ou +). À l'échelle de Dijon métropole comme à celle des quartiers, les femmes sont davantage formées que les hommes mais accèdent moins souvent à des postes à responsabilité.

...../// **INÉGALITÉ DE NIVEAU DE FORMATION**

PART DES 15 ANS ET PLUS NON SCOLARISÉS AYANT AU MOINS UN BAC+2 (%)	FEMMES		HOMMES	
	2009	2015	2009	2015
TOTAL DIJON MÉTROPOLE	31.4%	34.5%	30.5%	33.3%
DIJON	34.9%	37.8%	34.1%	36.9%
QUARTIERS PRIORITAIRES	11.8%	15.1%	11.0%	15.2%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	20.9%	24.1%	18.8%	21.6%

Source : Observatoire de la cohésion sociale de Dijon métropole - COMPAS - Septembre 2019 (Insee RP 2009-2015)

Si la part des actifs augmente dans les quartiers prioritaires, le taux de chômage s'accroît également, touchant particulièrement les femmes, les jeunes, les plus de 45 ans et les publics exposés aux freins à l'emploi.

Le taux d'activité des habitants des quartiers prioritaires est plus faible que celui de l'ensemble des habitants de Dijon métropole (79,2% contre 89,5% pour les femmes et 91,8% contre 94,2% pour les hommes) et de la France métropolitaine (87,4% pour les femmes et 94,1% pour les hommes). Toutefois, l'écart est beaucoup plus important pour les femmes (plus de 10 points d'écart entre les quartiers prioritaires et l'échelle Dijon métropole) que pour les hommes (moins de 4 points d'écart), ce qui montre que les femmes des quartiers prioritaires souffrent d'un accès plus limité encore que les hommes à l'emploi.

INÉGALITÉS D'ACCÈS À L'EMPLOI

TAUX D'ACTIVITÉ DES 25-54 ANS (%)	FEMMES		HOMMES	
	2010	2015	2010	2015
LE MAIL	77.2%	80.2%	94.0%	91.3%
FONTAINE D'OUCHE	78.9%	77.6%	93.2%	92.4%
GRÉSILLES	76.6%	79.1%	90.5%	90.7%
LE BIEF DU MOULIN	73.9%	79.3%	90.5%	91.9%
LE BELVÉDÈRE	82.3%	80.3%	94.1%	93.6%
QUARTIERS PRIORITAIRES	78.3%	79.2%	92.7%	91.8%
TOTAL DIJON MÉTROPOLE	89.2%	89.5%	95.0%	94.2%
FRANCE MÉTROPOLITAINE	86.0%	87.4%	94.4%	94.1%

Source : Observatoire de la cohésion sociale de Dijon métropole - COMPAS - Septembre 2019 (Insee RP2010-2015)

Enfin, plusieurs facteurs sont évoqués pour expliquer la persistance des problèmes dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, "dont, par ailleurs, une partie de la population déménage lorsque sa situation s'améliore : isolement social, stigmatisation des quartiers, distance physique aux emplois, inadéquation entre compétences offertes et demandées, discrimination en raison de l'origine et du lieu de résidence, déficit de réseaux sociaux" (Rapport ONPV 2018 : Emploi et développement économique dans les quartiers prioritaires).

Les quartiers prioritaires de Dijon métropole connaissent un taux de chômage plus important que le reste de l'agglomération, et un fort déficit en activité économique. L'emploi, le développement économique et la formation sont donc des enjeux forts pour ces quartiers.

Le Contrat de ville vise donc à réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes.

Pour cela, le pilier emploi, développement économique et formation fixe 5 orientations stratégiques :

1. Favoriser les actions de remédiation vers l'emploi ;
2. Renforcer l'articulation entre besoin de recrutement des entreprises et demandeurs d'emploi ;
3. Favoriser le parcours des demandeurs d'emploi (SPEL/IAE/Entreprises) ;
4. Dynamiser l'offre commerciale ;
5. Favoriser la création d'activités des habitants dans les quartiers.

ÉVOLUTION DE LA SITUATION DANS LES QPV

Via la Politique de la ville, les quartiers prioritaires bénéficient en complément de moyens spécifiques et de modalités d'interventions innovantes :

- **Un groupe technique emploi** des acteurs de l'emploi est mis en place en 2016 ;
- **Des modalités d'accompagnement renforcées des jeunes sont développées** : Passerelle emploi, chantiers éducatifs, 100 chances/100 emplois, Coordination emploi/GSE, École de la 2^{ème} chance... ;
- **Un accent particulier est mis sur la levée des freins à l'emploi** (maîtrise de la langue (Cesam), modes de garde, aide à la formation permis de conduire, ...) ;
- **Un soutien à la création d'entreprises** (BGE, Bourgogne active, Adie, ...).

QUELQUES CHIFFRES (DONNÉES DIRECCTE 2018)

EMPLOIS D'AVENIR 2018

Depuis le 1^{er} janvier 2018, il n'est plus possible de conclure un emploi d'avenir.

PEC 2018 (PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES - CONTRATS AIDÉS DU SECTEUR NON MARCHAND)

En 2018, les bénéficiaires de CAE issus des QPV représentaient 58 personnes soit 7% de l'ensemble des bénéficiaires.

CIE 2018 (CONTRATS AIDÉS DU SECTEUR MARCHAND)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le CIE ne fait l'objet d'aucun financement de l'État.

PRISE EN CHARGE DES CONTRATS AIDÉS EN FAVEUR DES HABITANTS DES QPV 2018

La prise en charge de l'État relative aux contrats aidés bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires s'élève en 2018 à 265 372 € du fait de l'arrêt des emplois d'avenir et de l'arrêt du financement des CIE.

MISSION LOCALE DE DIJON

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs : les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, dans le cadre de leur mission de service public pour l'emploi, ont pour objet d'aider les jeunes de seize à vingt-cinq ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.

En moyenne, chaque année près de 17% des jeunes accompagnés sont issus des QPV. Le montant de la CPO a donc été proratisé à hauteur de 17% des QPV.

CPO QPV 2018	185 729 €	16,5% des jeunes accompagnés sont issus des QPV
GARANTIE JEUNES	344 426 €	67 jeunes accompagnés

...../// **CLAUSES D'INSERTION**

PARTICIPANTS	TOTAL	% QPV	NB DE PARTICIPANTS BTP	% MARCHÉS BTP	NB DE PARTICIPANTS MS	% QPV MARCHÉS DE SERVICES	% EMBAUCHES TOTALES	% EMBAUCHES QPV
2018	774	27 %	153	23%	626	28%	13 %	24% (24 salariés)
BUDGET 2018 :	TOTAL : 355 658 € DONT 96 027 € POUR LES HABITANTS DES QPV							

...../// **PLIE**

PLIE	NB PERSONNES EN PARCOURS	NB DE QPV EN PARCOURS	% QPV EN PARCOURS	NB D'ENTRÉES	NB D'ENTRÉES QPV	% ENTRÉES QPV	NB DE SORTIES POSITIVES	NB DE SORTIES POSITIVES QPV	% SORTIES POSITIVES QPV
2018	1 276	411	32%	573	177	31%	293	103	103

...../// **FORMATION**

Volume entrées en formation (AES) de 2015 à 2018 en Côte D'or, tous financeurs :

	2015	2016	2017	2018	TOTAL
DEP 21	3 070	6 231	4 101	5 073	18 475
DONT DE EN QPV	208	558	345	506	506
% DE DE ENTRÉS EN FORMATION EN QPV	7%	9%	8%	10%	9%

...../// **CRÉATION D'ENTREPRISE**

Volume DE Createurs d'entreprise (CEN) en Côte D'or de 2015 à 2018

	2015	2016	2017	2018	TOTAL
DEP 21	661	715	787	787	3 087
DONT DE EN QPV	16	22	22	19	79
% DE CEN EN QPV	2%	3%	3%	2%	3%

Source: SAS GUIDE

...../// **ACTIONS FINANCÉES PAR LA DIRECCTE EN 2018**

ACTIONS	CRÉDITS DIRECCTE DÉDIÉS AUX QPV
CONTRATS AIDÉS	265 372 €
CPO	202 031 €
ACC GJ	115 200 €
ALLOC GJ	237 242 €
ALLOC PACEA	10 550 €
E2C	46 800 €
REVITALISATION	41 441 €
CLAUSES	96 027 €
PLIE	378 794 €
IAE	1 126 149 €
PLATEFORME MOBILITE	50 332 €
TOTAL	2 569 942 €

...../// **ZOOM SUR LE DISPOSITIF PLIE PORTÉ PAR CRÉATIV'**

Intégré au sein de CREATIV', le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un outil partenarial d'accompagnement à l'emploi de publics en difficulté d'insertion, en réponse aux besoins économiques du territoire. Il s'inscrit dans une démarche constante d'innovation visant à réinterroger les pratiques d'accompagnement des publics pour les rendre plus efficaces et efficaces.

Le PLIE est porté par CREATIV' depuis 2008 et intervient sur le périmètre de Dijon métropole.

L'année 2018 a permis d'aboutir à la mise en place de la relation avec les entreprises, qui est un axe majeur pour le PLIE, d'où l'organisation d'un accompagnement des référents de parcours par la mise en place d'outils (fiche de poste, fiche entreprises, méthodologie de présentation,...).

En 2018, 1 276 personnes ont été accompagnées, dont 32% sont issus des quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Parmi les 411 habitants des QPV, 59 % habitent un QPV de Dijon (soit 32 % à Fontaine d'Ouche et 28 % aux Grésilles), 23% habitent Le Mail et 8 % habitent le Bief du Moulin.

Le nombre de personnes accompagnées par le PLIE, résidant sur le quartier de Fontaine d'Ouche est en augmentation en 2018, il représente 32 % du nombre de participants QPV du PLIE, contre 23 % en 2017 (soit une augmentation de 9 points) et 8 % en 2016.

En 2018, la durée moyenne des parcours terminés est de 23 mois, contre 17 mois en 2016 et 2017.

En 2018, 35 % des personnes sorties en emploi ou formation qualifiante habitent les quartiers Politique de la ville. Parmi les 103 habitants des QPV, 24 % habitent aux Grésilles et 27 % à Fontaine d'Ouche, 27% habitent Le Mail, 14 % habitent le Belvédère et seulement 8 % habitent le Bief du Moulin.

Cette augmentation de la durée moyenne d'accompagnement s'explique par l'augmentation de l'intégration de personnes plus éloignées de l'emploi et/ou rencontrant plus de difficultés socio-professionnelles.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DE L'EMPLOI, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA FORMATION DANS LA PROGRAMMATION 2018

PROJETS SOUTENUS SUR LES TERRITOIRES :

ACTIONS	NOMBRE DE PROJETS
COUVRANT TOUS LES TERRITOIRES	5
COUVRANT UN SEUL QUARTIER	6
COUVRANT UNE SEULE COMMUNE	6

QPV ET QVA	NOMBRE DE PROJETS
QPV DIJON : LES GRÉSILLES	6
QPV DIJON : FONTAINE D'OUCHÉ	7
QPV LONGVIC : BIEF DU MOULIN	4
QPV CHENÔVE : LE MAIL	5
QPV TALANT : LE BELVÉDÈRE	6
QVA QUETIGNY : CENTRE VILLE	5
QVA LONGVIC : GUYNEMER	4

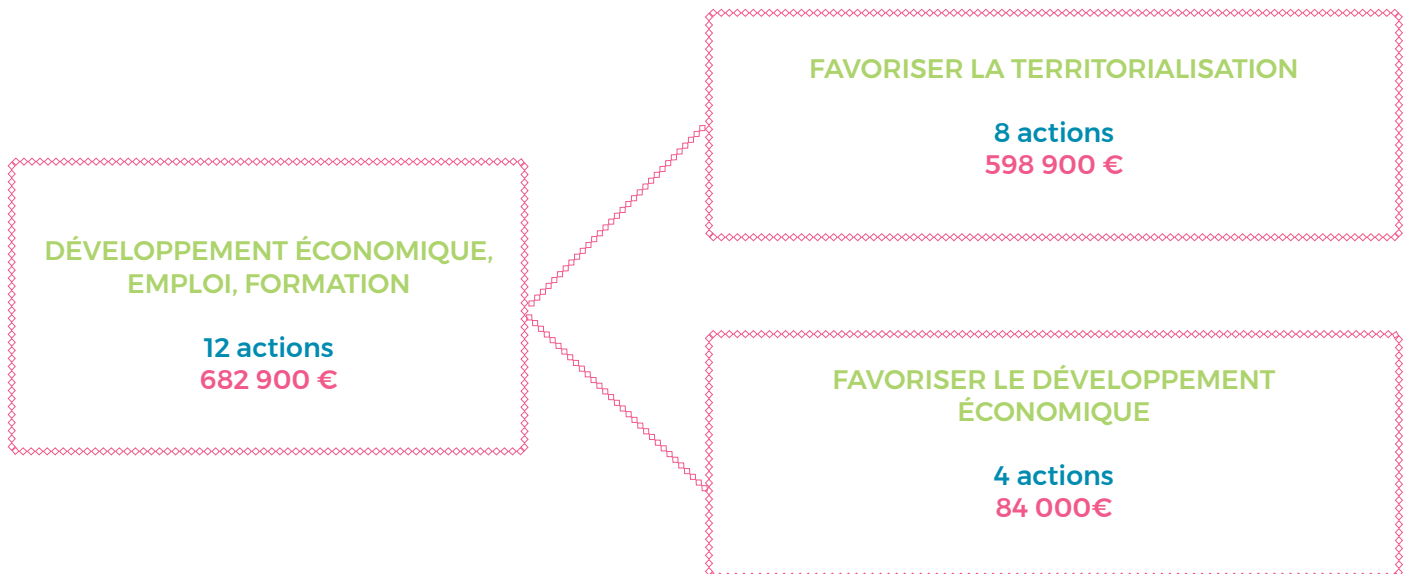
PORTEURS DE PROJETS SOUTENUS :

FAVORISER LA TERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE EMPLOI INSERTION	
RÉSEAU EMPLOI ADULTES	Ville de Talant
ACTION COLLECTIVE DE MOBILISATION COMPLÉMENTAIRE AUX ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS DES JEUNES	Ville de Talant
PASSERELLE VERS L'EMPLOI	Acodège
CHANTIERS ÉDUCATIFS	FFMJC
CLAUSES D'INSERTION SOCIALES	GIP Créativ'
START AGAIN	Amis mots
DISPOSITIF 100 CHANCES 100 EMPLOIS	Talents campus
CHANTIERS ÉDUCATIFS	Ville de Quetigny

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LES QUARTIERS	
ENTREPRENEURIAT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE DIJON MÉTROPOLE	BGE Perspectives
FAVORISER LA CRÉATION D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS LES QUARTIERS	Association pour le droit à l'initiative économique
ACTION DE PROFESSIONNALISATION DE JEUNES DU QUARTIER DU MAIL À CHENÔVE	Ville de Chenôve
L'ESPACE COWORKING DES GRÉSILLES	La coursive Boutaric

FINANCEMENTS ALLOUÉS VIA L'APPEL À PROJETS SUR LE PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

Le montant des subventions allouées pour couvrir les demandes de subventions faites au titre du pilier emploi, développement économique et formation de l'appel à projets Contrat de ville :



18% des actions sont dédiées au pilier emploi, développement économique et accès à la formation.
21% des financements du Contrat de ville sont dédiés au pilier emploi, développement économique et accès à la formation.

BILAN ET PERSPECTIVES :

En matière d'emploi, de développement économique et d'accès à la formation, les habitants des quartiers prioritaires bénéficient de la mobilisation du droit commun dont ils constituent l'un des publics prioritaires pour tous les partenaires.

De l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi sur les quartiers prioritaires de la métropole dijonnaise présentée par Pôle emploi il en ressort, pour 2018 :

- la demande d'emploi de Catégorie A au 31 décembre 2018 : **2 404 demandeurs d'emploi CAT A vivent en zone QPV sur les 17 633 de CAT A du bassin dijonnais** ce qui représente 13,6%. (en comparaison avec le département de la Côte d'OR au 31 12 2018 : 2 553 demandeurs d'emploi vivent en QPV soit 10,7% des 23 734 demandeurs d'emploi en catégorie A dans le département.)

- **460 DE ont réalisé un CUI - CAE** en 2018 sur le bassin dijonnais dont 34 résidents QPV sur les 2 404 DE en cat A (DEFM) étaient résidents QPV en 2018 sur le bassin dijonnais. D'où un ratio de 1,4% = 34 / 2 404

- **39 DE résidents QPV ont bénéficié d'une action de formation** en 2018 sur le bassin dijonnais soit un ratio de 18,3% = 439 / 2 404

Le plan d'actions emploi pour 2018 compte 12 actions financées au titre du Contrat de ville, qui viennent renforcer les actions de droit commun.

COHÉSION SOCIALE

Les quartiers prioritaires de Dijon métropole concentrent diverses problématiques sociales comme :

- Dans les quartiers prioritaires, **la part des mineurs** parmi l'ensemble de la population **apparaît la plus élevée** (24% dans les quartiers prioritaires contre 18% à l'échelle de Dijon métropole et 20% pour la Bourgogne). Toutefois, cette population jeune cohabite avec une population de seniors presque aussi importante qu'à l'échelle intercommunale (21% de plus de 60 ans dans les quartiers contre 23% pour Dijon métropole) ;
- **Les jeunes de 18-24 ans sont sous-représentés** sur les quartiers prioritaires (seulement 10% de la population) par rapport à l'échelle de Dijon métropole (15%). Cela tend à montrer que les jeunes qui ont la capacité de prendre leur autonomie le font ailleurs. Restent sur les quartiers prioritaires les jeunes les plus fragilisés, vivant chez leurs parents le plus souvent ;
- Les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires de Dijon métropole présentent des **difficultés scolaires mais de manière plutôt moins marquée que la moyenne nationale des quartiers prioritaires**. Néanmoins, l'Éducation Nationale constate également un **rajeunissement marqué des publics en décrochage scolaire et en rupture avec les cadres de prise en charge** (familles où la relation parents-enfants se complexifie, rupture avec les structures sociales d'accompagnement, etc.) ;
- Les quartiers prioritaires bénéficient d'un maillage important en équipements et en services (centres sociaux, MJC, Maisons pour tous, équipements sportifs). Cependant, le **niveau de fréquentation de ces équipements par les habitants des quartiers prioritaires eux-mêmes est faible**, ce qui pose la question de la médiation ;
- **La problématique de la santé mentale est particulièrement prégnante** dans certains quartiers prioritaires. Elle entraîne des difficultés de voisinage et pèse sur le fonctionnement des résidences.

Le pilier cohésion sociale du Contrat de ville vise à répondre à ces enjeux, en réduisant la pauvreté, en favorisant l'égal accès à la réussite éducative et à la médiation culturelle des habitants des quartiers prioritaires, en renforcer l'accès et l'adaptation aux services, avec une attention particulière pour les jeunes et les femmes.

Pour cela, le pilier cohésion sociale fixe 9 orientations stratégiques :

1. Favoriser les relations parents / enfants / institutions
2. Renforcer la fonction diagnostic en matière éducative au service d'un accompagnement global
3. Coordonner les parcours éducatifs au service de l'orientation professionnelle
4. Proposer une offre de service adaptée au vieillissement de la population
5. Favoriser la médiation dans l'accès aux services de proximité (et notamment l'offre socioculturelle et sportive)
6. Contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et renforcer l'offre de soins de proximité
7. Favoriser l'accès à la prévention des jeunes
8. Favoriser la prise en charge des situations problématiques d'hygiène dans le logement
9. Favoriser la santé des personnes âgées

ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN CONTINU AU TITRE DU PILIER COHÉSION SOCIALE

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE) :

En 2018, **883 jeunes relevant d'une prise en charge** dans le cadre d'un Projet de Réussite Éducative ont été identifiés sur chaque commune, **contre 957 en 2017**, soit une baisse de 8% répartie comme suit :

- Chenôve : le Mail : 123 (+3,4%)
- Dijon : Grésilles et Fontaine d'Ouche : 514(-5,6%)
- Longvic : Guynemer et Bief du Moulin : 68 (-23,6%)
- Quetigny : Centre Ville : 78 (+66%)
- Talant : Belvédère : 100 (-16%)

En 2018, la coordination PRE de Dijon métropole s'est réunie 3 fois avec en moyenne 5 coordinateurs PRE et les services de la DDCS. Elle a permis de poursuivre l'échange de pratiques et d'égaliser les méthodologies. Les réunions ont porté également sur la préparation d'un programme de formation partagée pour les équipes des PRE de Dijon métropole portant sur :

- de l'analyse de pratique
- des connaissances relatives aux différentes cultures du monde rencontrées dans les PRE.

La convention des PRE de Dijon métropole a été signée sur une durée de trois ans.

Dijon métropole a financé à hauteur de 11 000 € des actions phares :

- Analyse de la pratique, à hauteur de 3 800€, pour les professionnels des PRE ;
- Entretiens avec des psychologues dans les structures de quartier de Longvic, Quetigny, Chenôve, Dijon, Talant, à hauteur de 14 400€.

Les communes ont co-financé ces actions phare à hauteur de 7 500 €.

Le PRE est co-financé par l'État et les communes à hauteur de :

COMMUNES	FINANCEMENT ÉTAT	FINANCEMENT COMMUNE
CHENÔVE	85 000 €	70 809 €
DIJON	250 000 €	105 781 €
LONGVIC	50 000 €	41 537 €
QUETIGNY	0 € (quartier de veille)	50 000 €
TALANT	67 000 €	40 520 €
TOTAL	452 000 €	308 647 €

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) 2016 - 2018 :

En 2018, le Contrat Local de Santé (CLS) de Dijon métropole a poursuivi son déploiement sur les territoires. La programmation a été centrée principalement autour de 3 axes :

- mobilisation des 5 communes autour d'une campagne de prévention "Octobre Rose" : programme partagé avec 9 actions de sensibilisation réalisées et plus de 1 200 personnes touchées ;
- projet d'unité d'intervention à domicile en santé mentale : finalisation de l'étude de faisabilité et définition du montage opérationnel et financier du dispositif ;
- évaluation du CLS : réalisation d'une évaluation externe par un cabinet d'études, mandaté par l'ARS.

À l'instar de 2017, le Conseil Départemental a attribué à Dijon métropole, dans le cadre de la Conférence des financeurs de la Côte-d'Or, une enveloppe de 50 200 € (crédits de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) pour la mise en œuvre d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie sur le territoire du CLS.

De plus, l'ARS a financé à hauteur de 120 000 € les projets des acteurs locaux s'inscrivant dans les orientations du CLS (au titre du Fonds d'Intervention Régional).

UNE CONVENTION CADRE "CULTURE ET TERRITOIRES" 2016 - 2018 ET SA DÉCLINAISON DANS LE CHAMP DE LA LECTURE PUBLIQUE, LE CONTRAT TERRITOIRE LECTURE 2016 - 2018

En 2018, une réunion du Comité technique s'est tenue en avril, six réunions techniques en comité plus resserré se sont tenues entre janvier et décembre.

Un plan d'actions impliquant les premiers partenaires naturels du CTL (Contrat Territoire Lecture) que sont les bibliothécaires et les enseignants a été élaboré pour poursuivre les démarches engagées en 2016 et 2017, notamment la structuration et la promotion de la lecture publique, en y associant de nouveaux partenaires du champ social et de la petite enfance.

Dans le cadre de la Convention Culture et Territoires 2016 - 2018, quatre conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) ont été conclues pour la période 2018 - 2020 entre des partenaires du Contrat de ville et des associations structurantes dans les quartiers Politique de la ville (QPV). Ces CPOM visent à soutenir leurs actions menées en faveur des habitants et à les accompagner dans leur recherche de financements de droit commun.

Ces conventions ont fait l'objet d'une première évaluation entre décembre 2018 et janvier 2019.

Via le CTL, **une étude sur "l'offre numérique dans les quartiers Politique de la ville de Dijon métropole"** a été initiée en 2018. Elle a permis d'établir une cartographie de l'offre proposée par différentes structures. Cette étude a préconisé de **conduire une réflexion sur la mise en place d'outils et de moyens mutualisés** qui permettraient aux bibliothèques de mieux répondre aux besoins des usagers. Cette étude a été réorientée afin de **mieux cerner les problématiques liées aux "usages numériques de la culture" par les plus jeunes, pour leur proposer des actions d'éducation aux médias**. La poursuite de cette étude sera menée dans le cadre du CTL 2019 - 2022.

Une évaluation des actions pédagogiques conduites pendant l'année scolaire 2017 - 2018 a été réalisée à partir des retours d'expérience de l'ensemble des enseignants et bibliothécaires mobilisés.

Deux formations dispensées à une cinquantaine de bibliothécaires et de personnels de la petite enfance, d'accueils de loisirs et du périscolaire ont été organisées en 2018 et seront mises en place entre avril et juin 2019. Ces formations ont pour objectifs de créer une complémentarité entre ces différents professionnels et de les aider à travailler avec des parents en difficulté avec la lecture pour les rassurer dans l'accompagnement de leurs enfants.

La Convention Culture et Territoires et le CTL étant arrivés à échéance fin 2018, les partenaires vont conduire, d'octobre 2018 à juin 2019, un travail d'écriture d'une **nouvelle Convention de Coopération Culturelle et d'un nouveau Contrat Territoire Lecture pour la période 2019 - 2022**, date d'échéance du Contrat de ville prorogé par l'État.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DU PILIER COHÉSION SOCIALE DANS LA PROGRAMMATION 2018

PROJETS SOUTENUS SUR LES TERRITOIRES :

ACTIONS	NOMBRE DE PROJETS
COUVRANT TOUS LES TERRITOIRES	10
COUVRANT UN SEUL QUARTIER	27
COUVRANT UNE SEULE COMMUNE	27

QPV ET QVA	NOMBRE DE PROJETS
QPV DIJON : LES GRÉSILLES	25
QPV DIJON : FONTAINE D'OUCHE	21
QPV LONGVIC : BIEF DU MOULIN	0
QPV CHENÔVE : LE MAIL	12
QPV TALANT : LE BELVÉDÈRE	14
QVA QUETIGNY : CENTRE VILLE	10
QVA LONGVIC : GUYNEMER	0

PORTEURS DE PROJETS SOUTENUS :

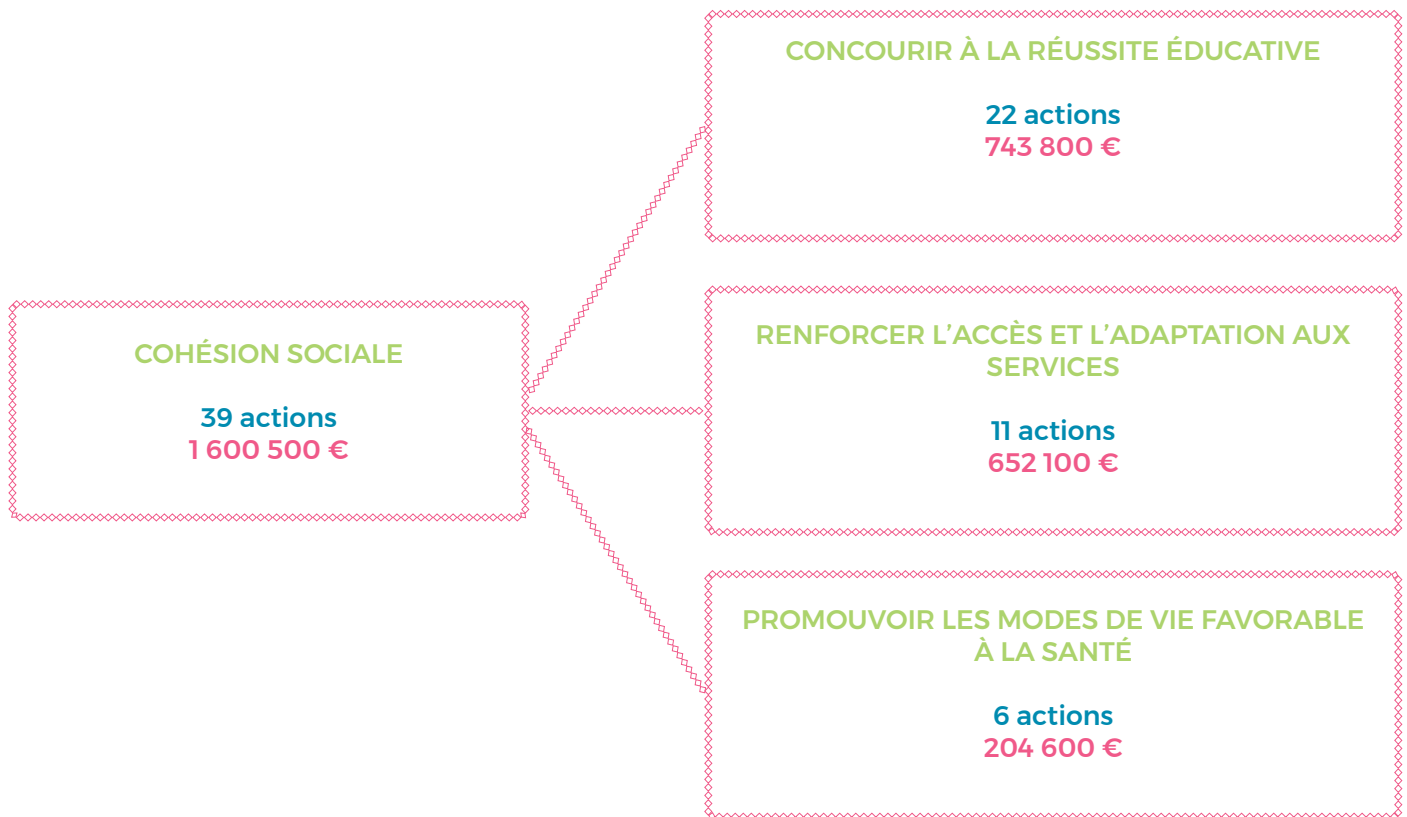
CONCOURIR À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE	
ESCARGOLIRE ASSOCIATION PROMOTION DE LA LECTURE	Promolec
GESTION DU LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENTS PTIT BLEU-PTIT JAUNE ALACEP	Association Lieu Accueil Enfant Parents
LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ÉDUCATIVES PAR L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT	Association Fondation étudiante pour la ville
LA LANGUE FRANÇAISE, CIMENT DE LA RÉPUBLIQUE	Association REP de Fontaine d'Ouche
LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS	Apolape La Cadole
ANIMATION SPORTIVE FUTSAL ET LIEN SOCIAL	Jeunes Dijon Foot 21

CONCOURIR À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE	
PRÉVENTION DES VIOLENCES ET DU HARCÈLEMENT	Génération médiateurs
ATTRACTIONS 2018	Cirq'onflex
PARENTHÈQUE ITINÉRANTE	CAF21
COMMENT SE PRÉPARER À VIVRE ENSEMBLE	Cercle laïque dijonnais
LES JOURNALISTES DE FO	Collège Rameau
ATELIER D'EXPRESSION CORPORELLE	
ATELIER D'ÉCRITURE / SLAM	MJC Grésilles
ORCHESTRE DES QUARTIERS EXTENSION GRÉSILLES	Orchestre Dijon Bourgogne
PROJET D SOUTIEN À LA RECHERCHE DE STAGE DE 3 ^{ÈME}	Mots d'estime
DÉPART D'ENFANTS ET DE JEUNES	Secours populaire
MÉDIATION SOCIALE ET DE PROXIMITÉ	Ville de Talant
JEUNESSE ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE	
INSERTION SOCIALE DE PUBLIC EN DIFFICULTÉS	Sentiers
BOMB'HIP HOP	Ville de Chenôve
PASSEURS D'IMAGES	Cinéville UDMJC 21
LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ÉDUCATIVES PAR L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT	AFEV

RENFORCER L'ACCÈS ET L'ADAPTATION AUX SERVICES	
ACCUEIL, ÉCOUTE, INFORMATION, ORIENTATION, AIDE ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE AUX VICTIMES D'INFRACTION PÉNALE	Adavip 21
FESTIVAL MODES DE VIE	Art public
DIJONNAIS PLATEFORME LINGUISTIQUE "ACCUEIL ÉVALUATION ORIENTATION" VIA VERS L'INSERTION ET LES APPRENTISSAGES	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
ATELIERS SOCIO-LINGUISTIQUES	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
AU CAFÉ	FFMJC
CONTACT	Honk
LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE	Jeunes Dijon Foot 21
CAFÉ CITOYEN INTERGÉNÉRATIONNEL	MJC des Grésilles
ACCUEIL ET SOUTIEN DES FEMMES DES QUARTIERS	Solidarité femmes
CULTURELLE	Ville de Talant
PROJET DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DURABLE	Zutique
PARTICIPATION DES HABITANTS	ville de Talant

PROMOUVOIR LES MODES DE VIE FAVORABLES À LA SANTÉ	
CELLULE SANTÉ VILLE	Ville de Talant
PARCOURS SANTÉ - PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT DES TROUBLES DU SURPOIDS CHEZ L'ENFANT	Centre de soins infirmiers
FAVORISER LA PRISE EN CHARGE PSYCHO THÉRAPEUTIQUE DES JEUNES ET DE LEURS FAMILLES ET AIDER LES PROFESSIONNELS	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
PRÉVENTION, ÉDUCATION ET ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE PROMOTION DE LA SANTÉ	Centre de soins infirmiers
BOÎTE À VÉLOS	MJC Chenôve
MA SANTÉ MON QUARTIER	MJC Grésilles

FINANCEMENTS ALLOUÉS VIA L'APPEL À PROJETS SUR LE PILIER COHÉSION SOCIALE



60 % des actions sont dédiées au pilier cohésion sociale.

50 % des financements du Contrat de ville sont dédiés au pilier cohésion sociale

BILAN ET PERSPECTIVES :

Un grand nombre de dispositifs sont dans leur deuxième année de fonctionnement.

La collaboration avec l'Éducation nationale, pour mieux cerner les problèmes de décrochage scolaire a été engagée.

Avec la Caisse d'Allocations Familiales, des projets relatifs à la parentalité seront engagés.

L'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville qui a débuté en fin d'année 2018 va permettre à l'ensemble des partenaires d'affiner cette analyse, et tenter de montrer dans quelle mesure les actions mises en place répondent bien aux objectifs fixés par le pilier cohésion sociale.

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Les quartiers prioritaires de Dijon métropole bénéficient d'une localisation plutôt attractive puisqu'ils se situent dans la ville-centre (Dijon) et dans 4 communes de première couronne. Ils présentent une certaine qualité de cadre de vie (espaces publics, équipements publics de bon niveau, cadre paysager).

Néanmoins, ils concentrent encore diverses problématiques urbaines comme :

- Bien qu'assez classique, la distribution de l'offre de logements dans la métropole est plutôt déséquilibrée : la ville-centre concentre les locataires du parc privé, **plus de la moitié des locataires du parc social de Dijon métropole réside dans les quartiers prioritaires** tandis que les communes de moins de 9 000 habitants (qui sont les plus périphériques) affichent la part de propriétaires occupants la plus élevée ;
- Plusieurs quartiers comptent des **copropriétés dégradées** présentant différents niveaux de dysfonctionnement : difficulté de gouvernance de la copropriété (conseil syndical et/ou syndic), niveau de charges trop élevé pour une occupation de plus en plus sociale, vieillissement des propriétaires, besoin d'amélioration de la performance énergétique ;
- **Un sentiment d'insécurité marqué persiste**, alimenté par des phénomènes de "petite délinquance" concentrés dans des sous-secteurs (occupation des halls, regroupements en soirée, ...), et entretient une image très dégradée de certains quartiers prioritaires ;
- **On constate des besoins sensibles** sur les communes de Dijon, Chenôve, Longvic et Quetigny dont : un manque de moyens humains sur le terrain, aussi bien sur l'aspect médiation, prévention spécialisée que du côté des forces de police ; un manque de coordination des interventions médiation-prévention spécialisée-tranquillité publique ; des attentes fortes vis-à-vis de la mise en place d'un dispositif de médiation, tranquillité publique et d'aide aux victimes.

L'enjeu principal du Contrat de ville en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain est d'améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires.

Pour cela, le pilier cadre de vie et renouvellement urbain fixe 7 orientations stratégiques :

1. Diversifier et améliorer l'offre de produits logements ;
2. Structurer la politique d'attribution de logements ;
3. Développer une stratégie de marketing territorial ;
4. Optimiser l'accompagnement des ménages en difficulté ;
5. Assurer la qualité de service (GUSP, espace commun...) ;
6. Assurer la tranquillité publique et résidentielle ;
7. Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'espace public.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DE LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain a été signé le 2 décembre 2016 par l'ensemble des partenaires pour les deux quartiers éligibles :

- Le quartier du Mail à Chenôve, comme quartier d'intérêt national ;
- Le quartier de Fontaine d'Ouche à Dijon, comme quartier d'intérêt régional.

L'année 2017 a été consacrée à la mise en œuvre des études financées dans le cadre du protocole.

L'année 2018 a permis la validation du projet pour le quartier de Fontaine d'Ouche et l'écriture de la convention correspondante (voir partie bilan). Pour le quartier du Mail, l'année 2018 a permis aux partenaires d'avancer sur la définition et l'écriture du projet, dont la validation devrait intervenir au 4^{ème} trimestre 2019.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DES CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB

L'année 2018 aura permis de faire le premier bilan des actions menées en lien avec les communes. Le montant global de l'abattement est de 1,8 millions € réparti comme suit :

- Chenôve, Le Mail : environ 371 000 €
- Dijon, Fontaine d'Ouche : environ 620 000 €
- Dijon, Grésilles : environ 350 000 €
- Longvic, Le Bief du Moulin : environ 90 000 €
- Talant, Le Belvédère : environ 385 000 €

Globalement, les bailleurs comme les communes soulignent la qualité du travail mené en partenariat lors des diagnostics en marchant ou lors des projets communs réalisés. Il faut souligner la variété des actions menées et valorisées : postes de gardiens et/ou d'accompagnants sociaux ; médiation ; actions pour lutter contre les encombrants, ...

En termes financiers, environ 36% de la valorisation portent sur le sur-entretien des appartements permettant une meilleure remise en location et 28% portent sur le renforcement du personnel de proximité.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DU PILIER CADRE DE VIE ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

PROJETS SOUTENUS SUR LES TERRITOIRES :

ACTIONS	NOMBRE DE PROJETS
COUVRANT TOUS LES TERRITOIRES	2
COUVRANT UN SEUL QUARTIER	11
COUVRANT UNE SEULE COMMUNE	13

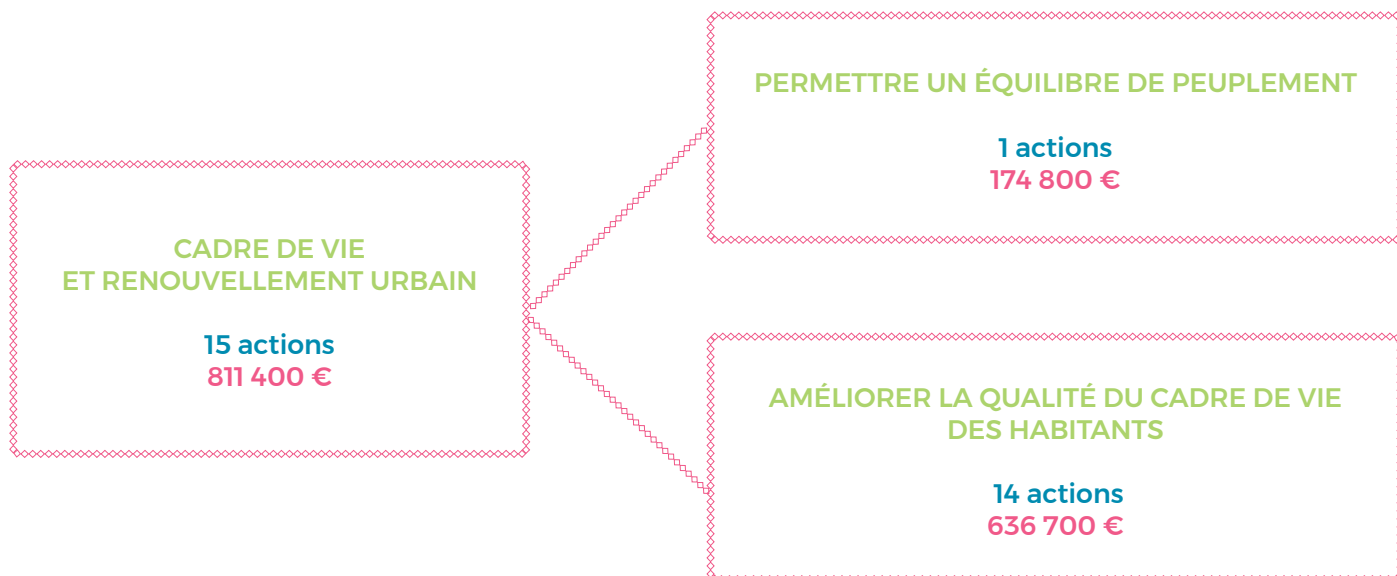
QPV ET QVA	NOMBRE DE PROJETS
QPV DIJON : LES GRÉSILLES	4
QPV DIJON : FONTAINE D'OUICHE	4
QPV LONGVIC : BIEF DU MOULIN	3
QPV CHENÔVE : LE MAIL	9
QPV TALANT : LE BELVÉDÈRE	2
QVA QUETIGNY : CENTRE VILLE	0
QVA LONGVIC : GUYNE-MER	3

PORTEURS DE PROJETS SOUTENUS :

PERMETTRE UN ÉQUILIBRE DE PEUPEMENT SUPPORT À LA PÉRENNITÉ DU RENOUVELLEMENT URBAIN	
PLATE FORME MOBILITÉ DU BASSIN DIJONNAIS	Mission locale

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE DES HABITANTS EN POURSUIVANT L'EFFORT ENGAGÉ DANS LE PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE	
ACTIONS CULTURELLES DANS ET HORS LES MURS	FFMJC
PROGRAMME DE VALORISATION ARTISTIQUE DES ESPACES URBAINS PARTAGÉS	Ville de Chenôve
ANIMATION DES GSE	Créativ'
CAFÉ ASSOCIATIF ET ANIMATION DU MAIL	Pirouette Cacahuète
JARDIN DU MAIL	
TOUS DEHORS - PHASE 1	
COIN DE NATURE	
RÉNOVATION ET EMBELLISSEMENT DES HALLES D'IMMEUBLE	Orvitis
GRÉSILLES EN FÊTE	Ville de Dijon
JOURS DE FÊTE	
GUSP	MJC Chenôve
FIGURE 2 STYLE ACTIONS	Figure 2 style
BALADE SOUS LES TOILES	Ville de Longvic
GUSP	Talant

FINANCEMENTS ALLOUÉS VIA L'APPEL À PROJETS SUR LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN :



22 % des actions sont dédiées au pilier cadre de vie et renouvellement urbain.

25 % des financements du Contrat de ville sont dédiés au pilier cadre de vie et renouvellement urbain.

BILAN ET PERSPECTIVES :

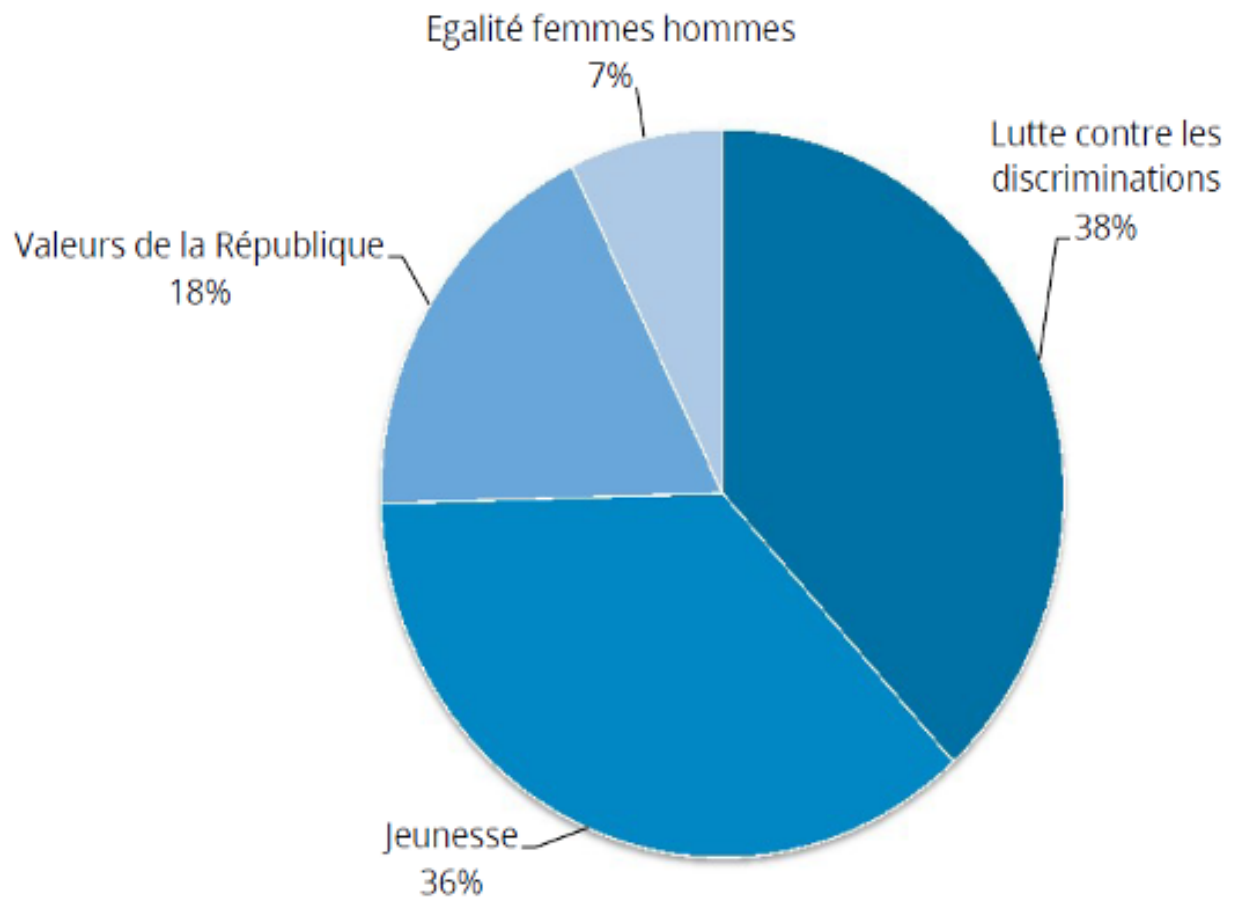
Pour l'année 2018 et les suivantes, l'enjeu porte sur la signature de la convention de renouvellement urbain pour les deux quartiers concernés mais également sur la poursuite du travail sur le peuplement et les attributions avec un travail visant à l'écriture de la Convention intercommunale des attributions.

AXES TRANSVERSAUX

Aux 3 piliers, s'ajoutent 3 axes transversaux que sont l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations et la jeunesse.

Il s'agit dans cette partie du rapport d'activité de donner à voir comment les axes transversaux du Contrat de ville ont été pris en compte en 2018.

RÉPARTITION DES ACTIONS 2018 SELON L'ENJEU TRANSVERSAL PRIORITAIRE AUQUELLES ELLES SE RATTACHENT* :



* parmi les 55 actions pour lesquelles l'information est renseignée

L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 55 actions, soit 81 % des actions. Le taux de réponse à cette question était de 73% en 2017.

CHIFFRES CLÉS

Au titre de la programmation 2018 :

La lutte contre les discriminations et la jeunesse, sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projets 2018 (respectivement 38 % et 36 % des actions).

Les autres axes transversaux ont été pris en compte dans 18% des projets pour la citoyenneté et les valeurs de la République et 7% pour l'égalité femmes-hommes. La lutte contre les discriminations a pris de l'importance au cours des années au détriment de la jeunesse (dont la part augmente cependant entre 2017 et 2018). L'égalité femmes-hommes reprend du poids dans la répartition par enjeu (3% en 2017).

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Depuis 2015, **le lieu de résidence est perçu comme un déterminant important de la discrimination à l'embauche** pour 63% des demandeurs d'emploi interrogés. Parmi les personnes se déclarant avoir été victimes de discrimination pour accéder à un emploi, 16% des demandeurs d'emploi et 21% des demandeurs d'emploi d'origine étrangère interrogés évoquent le critère du lieu de résidence (Ifop, 2015) (Rapport 2018 ONPV – page 38).

Ces discriminations s'ajoutent aux discriminations liées à l'origine réelle ou supposée aggravant les difficultés et le sentiment d'injustice.

Depuis la loi du 21 février 2014, la lutte contre les discriminations devient une composante essentielle du Contrat de ville avec l'élaboration d'un plan territorial de lutte contre les discriminations.

L'ensemble des partenaires du contrat s'engage à conjuguer leurs efforts afin de définir une stratégie permettant d'améliorer la connaissance des discriminations sur le territoire, sensibiliser, mobiliser et former les partenaires et enfin accompagner les victimes par une prise en charge adaptée.

Pour cela, la mise en place d'un plan territorial de lutte contre les discriminations s'articule autour de trois axes :

- Une objectivation de la discrimination vécue sur le territoire ;
- Une approche intégrée mobilisant le droit commun des services de l'État et des collectivités ;
- Un programme opérationnel d'actions regroupant des actions de sensibilisation, formation et de communication incitant les acteurs économiques, institutionnels.

Pour mettre en place le plan de lutte contre les discriminations, il conviendra de :

1. définir un portage politique avec la désignation d'un-e élu-e référent-e au sein de chaque commune ;
2. désigner un-e référent-e au sein de l'État ;
3. Désigner un-e référent-e au sein de la communauté urbaine ;
4. Mettre en place un diagnostic territorial stratégique pour objectiver les données et analyser les besoins
5. Mettre en place une cellule d'écoute pour formaliser une stratégie de déploiement de l'AMACOD et coordonner l'accompagnement des victimes sur l'ensemble du territoire
6. Accompagner les professionnels et des acteurs, notamment sensibilisation des acteurs de l'emploi et de l'insertion et mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques.

Comme prévu dans le contrat de ville 2015-2020, il se déclinera au travers d'interventions concernant les 3 piliers du contrat de ville.

ÉGALITÉ HOMMES / FEMMES

La violence (conjugale, intrafamiliale) met à mal les rapports entre les enfants / adolescent-e-s et les parents qu'ils soient auteurs ou victimes. Lorsque la cellule famille éclate suite à ces violences, il faut rétablir une parentalité adéquate, en particulier pour les femmes victimes qui, se retrouvant en situation de monoparentalité, rencontrent souvent des difficultés pour élever leurs enfants / adolescent-e-s.

Il s'agit donc de :

- Prévenir la répétition de la violence chez les jeunes, sachant que la "violence subie" devient une "violence commise" dans la plupart des cas ;
- Former les professionnels des territoires concernés à l'égalité entre les femmes et les hommes afin de prévenir les rapports de domination entre les filles et les garçons, pouvant aller jusqu'à de la violence ;
- Intégrer dans les pratiques professionnelles quotidiennes, des éléments pédagogiques sur le respect entre les filles et les garçons.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental et un objectif transversal de la Politique de la ville. Dans les quartiers prioritaires, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, les habitudes culturelles ou encore les freins à la mobilité sociale et géographique.

C'est pourquoi, les orientations et objectifs suivants ont été retenus :

1. Structurer le suivi du parcours des jeunes filles :

- **Coordonner une action éducative de formation à l'égalité filles / garçons;**
- **Sensibiliser les professionnels à l'égalité.**

2. Accompagner les familles monoparentales :

- **Renforcer l'action de soutien à la parentalité auprès des familles monoparentales.**

Comme prévu dans le contrat de ville 2015-2020, il se déclinera au travers d'interventions concernant les 3 piliers du contrat de ville.

BILAN ET PERSPECTIVES :

En 2018, Dijon métropole, la ville de Dijon et le CCAS ont obtenu les labels diversité et égalité professionnelle femmes-hommes. Elles souhaitent former et sensibiliser 3 800 personnes à savoir : l'ensemble des agents, les ambassadeurs, les managers, toute la direction des ressources humaines, les organisations syndicales, les élus.

D'autre part, Dijon métropole prévoit d'être signataire en 2019 avec l'État et ses partenaires du protocole de prévention et de lutte contre les violences conjugales.

Ces labels trouveront leur déclinaison au sein du Contrat de ville.

Un groupe de travail piloté par la Délégation aux droits des femmes a engagé la mise en place d'une convention pluripartenaire autour de l'association Solidarité femmes 21.

JEUNESSE

Le volet jeunesse du contrat de ville s'inscrit dans le cadre d'une approche transversale et partenariale.

Pour l'État, l'approche interministérielle de la jeunesse sera privilégiée, conformément aux orientations fixées par les deux comités interministériels de la jeunesse (CIJ) de 2013 et 2014.

Le Contrat de ville constitue un outil de mobilisation de tous les acteurs et des actions permettant une prise en charge et un accompagnement global des jeunes sur un territoire.

Dans les quartiers prioritaires, la population jeune est surreprésentée par rapport aux autres territoires de la métropole.

36% des projets du Contrat de ville en 2018 s'inscrivent dans l'enjeu transversal de la jeunesse.

Comme prévu dans le Contrat de ville 2015-2020, il se déclinera au travers d'interventions concernant les 3 piliers du contrat de ville.

BILAN ET PERSPECTIVES :

Cette thématique transversale n'a pas fait l'objet d'une réflexion particulière en 2018. Elle est reportée en 2019.

CITOYENNETÉ ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Depuis 2017, la question des valeurs de la République et de la citoyenneté a été intégrée, au même titre que les 3 autres enjeux transversaux que sont la jeunesse, la lutte contre les discriminations et l'égalité femme-homme, dans les priorités de la programmation générale annuelle du contrat de ville. Il n'y a donc pas eu, contrairement aux deux premiers exercices du contrat de ville, d'enveloppes et d'appels à projets dédiés de la part de l'État mais une demande des financeurs à prendre en compte, à intégrer et à renforcer les principes liés aux valeurs de la République et à la citoyenneté, dans un maximum de projets. Certains projets soutenus illustrent parfaitement l'intégration de ces principes comme l'action reconduite sur Fontaine d'Ouche intitulée "la langue française, le ciment de la République" ou le projet du vivre ensemble avec le CSLD sur la citoyenneté.

Enfin, dans tous les arrêtés de subvention de l'État, un article a été ajouté en conditionnant le bénéficiaire à respecter les valeurs de la République:

Article 2 : Respect des valeurs de la République

Le bénéficiaire s'engage à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République. Il s'engage également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe. Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public.

On retrouve ainsi la promotion et la déclinaison de ces valeurs dans le cadre de nombreux projets portant sur des thématiques variées :

- Projet intergénérationnel avec participation des habitants,
- Actions de sensibilisation des jeunes à la citoyenneté, mise en place de parcours culturels et artistiques,
- Actions de formations ou création d'espaces de débats,
- Lutte contre la violence faite aux femmes,
- Diffusion de spectacles, création d'outils vidéos faisant la promotion des valeurs citoyennes,
- Participation des habitants à leur cadre de vie : améliorer le vivre ensemble, favoriser le "débat citoyen"...

Une action particulière et dédiée à l'appropriation des valeurs de la République a été portée par la ville de Chenôve. Il s'agit du projet intitulé "à Chenôve, choisissons notre Marianne" pour lequel les habitants ont défini un cahier des charges visant à retenir une œuvre représentant la Marianne qui ornara un pignon de la mairie. En parallèle, des projets artistiques et culturels ont pu être travaillé dans les écoles sur cette thématique. La fête de la République fin septembre est la manifestation qui permet de faire la promotion de ces actions et qui fédère les habitants de la commune autour de ces valeurs.

12

TABLEAUX DE BORD PAR TERRITOIRE DE LA PROGRAMMATION 2018

PROPOS LIMINAIRES

Le bilan de la programmation 2018 est présenté à l'échelle de la métropole puis par quartier prioritaire, sous forme de tableaux de bord.

Les indicateurs de tableaux de bord permettent de donner de la lisibilité sur les réalisations du Contrat de ville et de dresser un bilan annuel et dans le temps de la mobilisation des crédits spécifiques de la Politique de la ville et plus globalement de la programmation des actions à différents niveaux (actions, objectifs stratégiques, porteurs de projets, territoires).

L'analyse est globale : on évalue en quelque sorte la cohérence de la programmation dans son ensemble au regard des intentions et ambitions du Contrat de ville et au regard des enjeux et orientations stratégiques d'agglomération.

Les différents tableaux de bord sont établis à partir de la compilation des informations transmises par les porteurs de projets dans les fiches "instructions" et les fiches "bilan d'action". Ce sont des informations déclaratives.

Les données portent les réalisations 2018 hors CLAS et Programme de réussite éducative, soit 68 projets mis en œuvre à l'échelle de l'ensemble des quartiers prioritaires et de veille de la métropole dijonnaise.

La présentation de chaque bilan de quartier prioritaire est la déclinaison communale du tableau de bord réalisé à l'échelle de l'ensemble des quartiers prioritaires de Dijon métropole. Il se base sur l'ensemble des actions qui ont couvert un quartier prioritaire, quel que soit le type de porteur et quel que soit le nombre de quartiers ou de villes ciblés par l'action.

Points d'attention :

- Les données financières sont des estimations réalisées à partir des bilans financiers des actions de chaque quartier prioritaire ; certaines actions couvrent plusieurs quartiers sur une ou plusieurs communes. Dans ce cas, a été évalué le coût de l'action à affecter à chaque quartier concerné en divisant le coût total de l'action par le nombre de quartiers prioritaires ou de villes couverts par le projet.
- La lecture en pourcentage des indicateurs doit être appréhendée avec précaution lorsque les données concernent un petit nombre d'actions.

BILAN À L'ÉCHELLE DES 5 COMMUNES

CHIFFRES CLÉ

NOMBRES DE DOSSIERS DÉPOSÉS, DE PORTEURS DE PROJETS ET COÛT DES ACTIONS:

...../// **68 ACTIONS RÉALISÉES**

...../// **44 PORTEURS DE PROJETS DIFFÉRENTS**

...../// **3 211 000 €**

· 44 porteurs de projets différents ont mis en oeuvre 68 actions au titre de la programmation de la Politique de la ville 2018.

· Le nombre d'actions réalisées est plus bas qu'en 2017 (79), mais proche des deux premières programmations du Contrat de ville (63 en 2015 et 64 en 2016).

· Le montant total de la programmation 2018 s'élève à 3 211 000 €, financements spécifiques et de droit commun confondus, soit 416 000 € de plus qu'en 2017.

LES TYPES DE PORTEURS:

...../// **LES PROJETS SONT MAJORITAIREMENT PORTÉS PAR DES ASSOCIATIONS (71%)**

	Nombre d'actions réalisées en 2018	Part relative du nombre	Coût total des actions
Association	48	71%	1 951 300 €
Ville	17	25%	974 500 €
Autre	2	3%	204 000 €
Dijon métropole	1	1%	81 500 €
Ensemble	68	100%	3 211 400 €

L'indicateur donne le coût total des actions portées, indépendamment du "qui finance".

Aide lecture : Dijon métropole a porté 1 action qui a coûté 81 500 € (et qui a pu être financée par différents partenaires)

• La mise en œuvre de la programmation de la Politique de la ville repose en majorité sur les associations, qui ont portées 71% des actions réalisées en 2018.

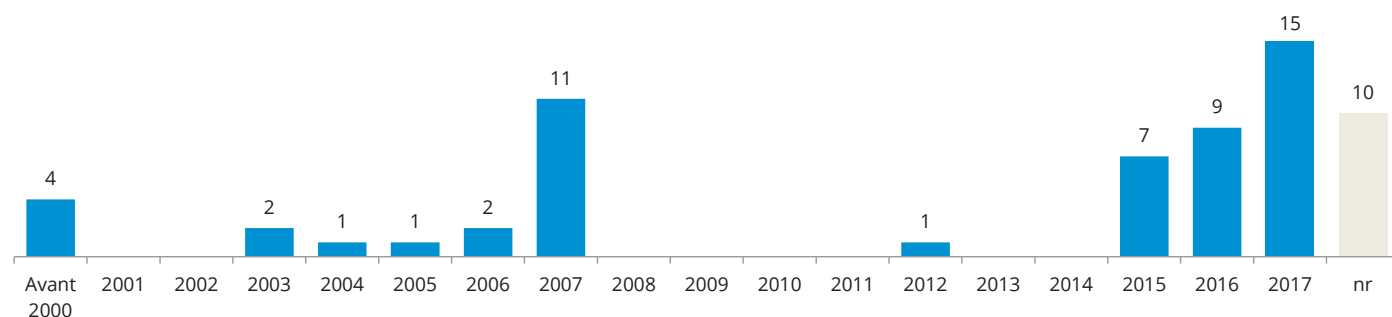
• Les villes ont porté 25% des actions 2018, dont le montant total est 2 fois moins important que celui des actions portées par les associations (on parle bien ici des villes en tant que porteurs de projets et non pas en tant que financeurs). Cela représente 17 actions : 9 pour Talant, 4 pour Chenôve, 2 pour Dijon, 1 pour Quetigny et 1 pour Longvic.

LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS:

...../// **7% D'ACTIONS NOUVELLES**

	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	5	7%
Actions reconduites	63	93%
Total	68	100%

Ancienneté des actions renouvelées en 2018



• Sur les 68 actions réalisées en 2018, 5 sont nouvelles (7% des actions, 36 points de moins qu'en 2017).

• 63 des 68 actions sont des actions reconduites. Parmi elles, 33% sont renouvelées depuis plus de 10 ans. Les actions reconduites prédominent en 2018 comme les autres années.

• 8 nouveaux porteurs de projet se sont inscrits dans la programmation 2018. Il s'agit de la Course Boutaric, de l'Association sportive du collège Rameau, du collège Rameau lui-même, de l'Association Génération médiateurs, de Mots d'estime, de la Mission locale, de GIP CREATIV' et d'Orvitis.

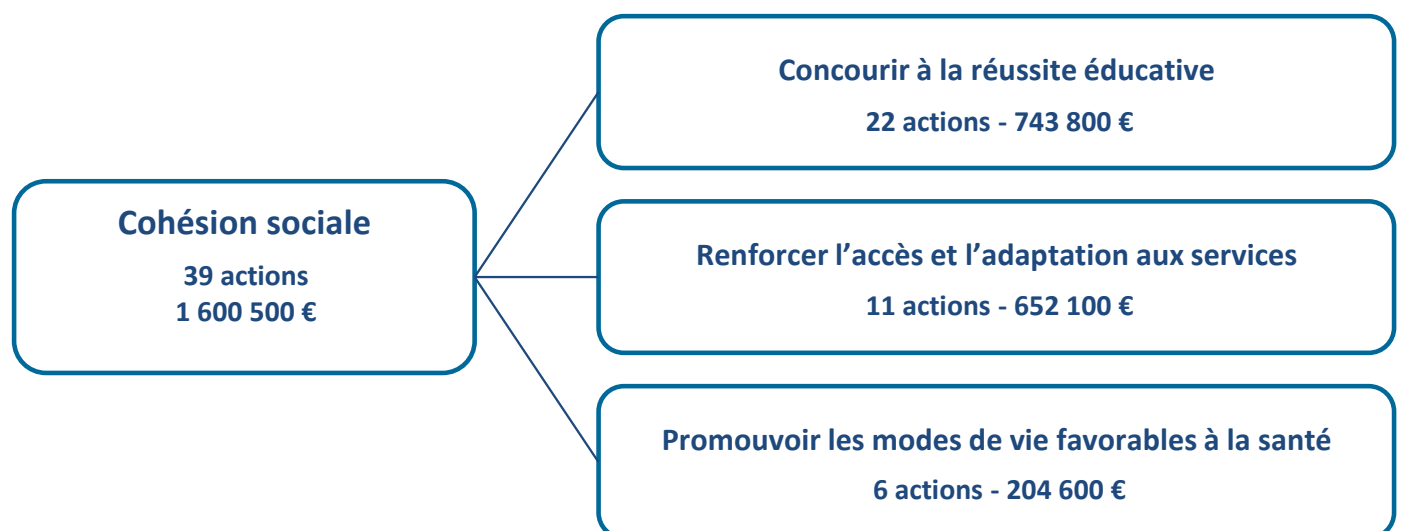
Les actions reconduites les plus anciennes (datant d'avant 2007)

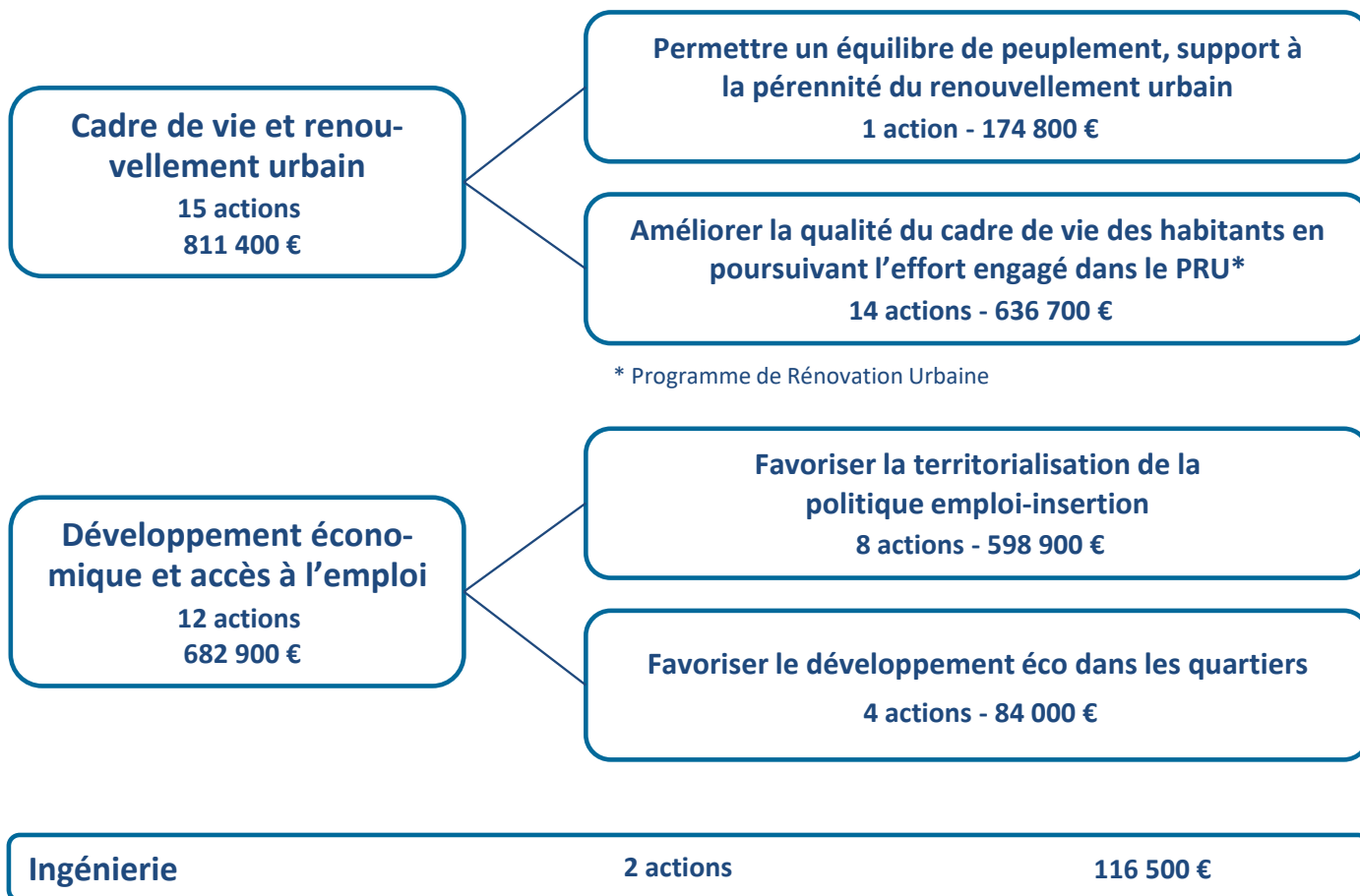
Nom de l'action	Nom du porteur de projet
Accueil, écoute, information, orientation, aide et soutien psychologique aux victimes d'infraction pénale	Adavip 21
Gestion du lieu d'accueil enfant parents Ptit bleu-ptit jaune	Alacep (Association Lieu Accueil Enfant Parents)
Escargolire	Association Promotion de la lecture (Promolec)
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Passeurs d'images - Cinéville	UDMJC 21
Départs d'enfants et de jeunes	Secours Populaire Français
Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 21
Grésilles en fête	Ville de Dijon
Jours de fête	Ville de Dijon
MOUS	Dijon Métropole

LES PROJETS DÉPOSÉS AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les actions réalisées en 2018 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique.

LES 3 PILIERS DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE ET LES 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA MÉTROPOLE

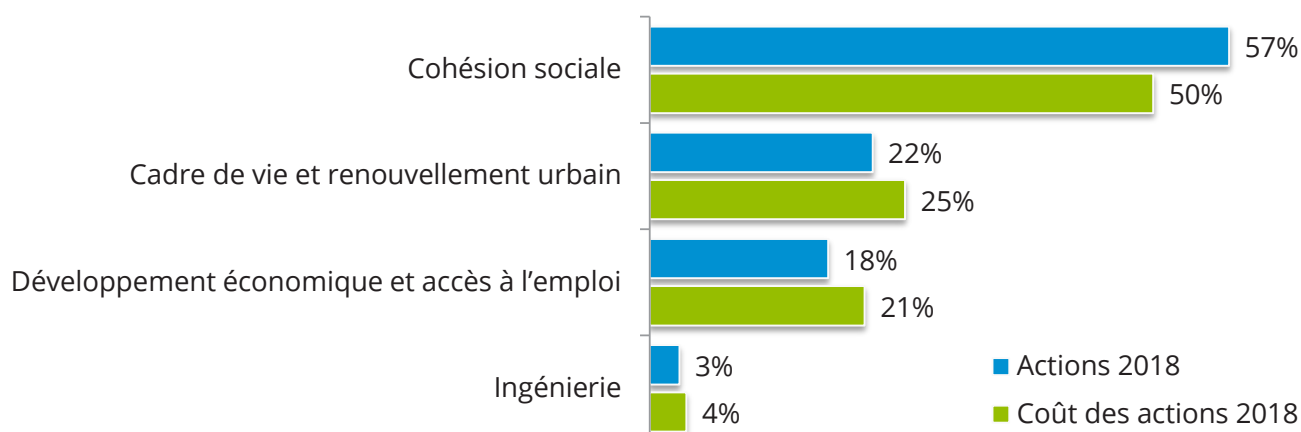




LES PROJETS AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

...../// **LE PILIER COHÉSION SOCIALE REPRÉSENTE 57% DES ACTIONS ET 50% DU COÛT TOTAL DE LA PROGRAMMATION**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du Contrat de ville



Les actions réalisées en 2018 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

· Le pilier cohésion sociale prédomine toujours, avec 57% des actions 2018 qui en relèvent et 50% du coût de la programmation (39 actions).

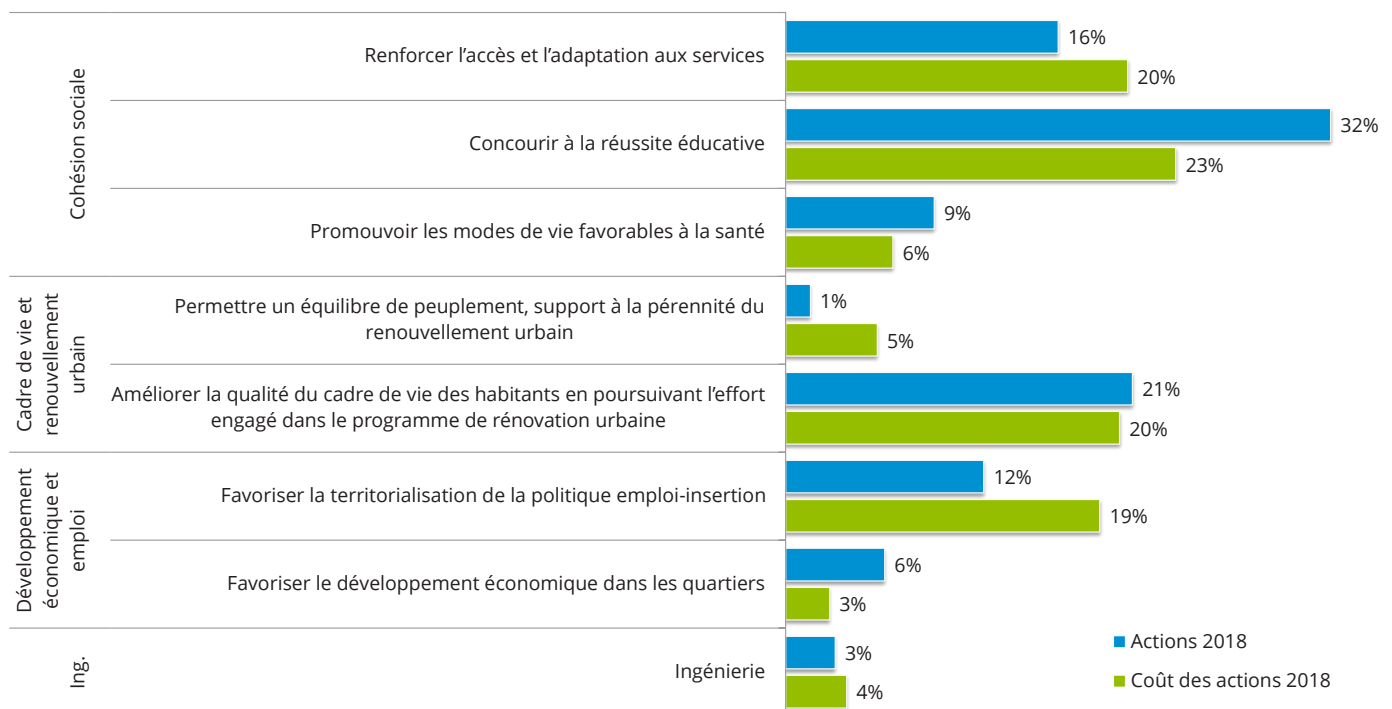
· 22% des actions sont rattachées au pilier cadre de vie et renouvellement urbain (15 actions qui représentent 25% du coût de la programmation 2018), et 18% au pilier développement économique et accès à l'emploi (12 actions qui représentent 21% du coût de la programmation).

La confrontation de ces données avec celles des réalisations des années précédentes indique un léger rééquilibrage entre les piliers : le poids du pilier cohésion sociale était encore plus important en 2017 qu'en 2018, le pilier développement économique l'était moins. 2016 était l'année la plus équilibrée dans la programmation par pilier.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

32% DES ACTIONS RÉALISÉES ET 23% DU COÛT TOTAL DES ACTIONS RELÈVENT DE L'OBJECTIF "CONCOURIR À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE" DU PILIER COHÉSION SOCIALE

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du Contrat de ville



Les actions réalisées en 2018 ont été affectées à l'objectif stratégique prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique.

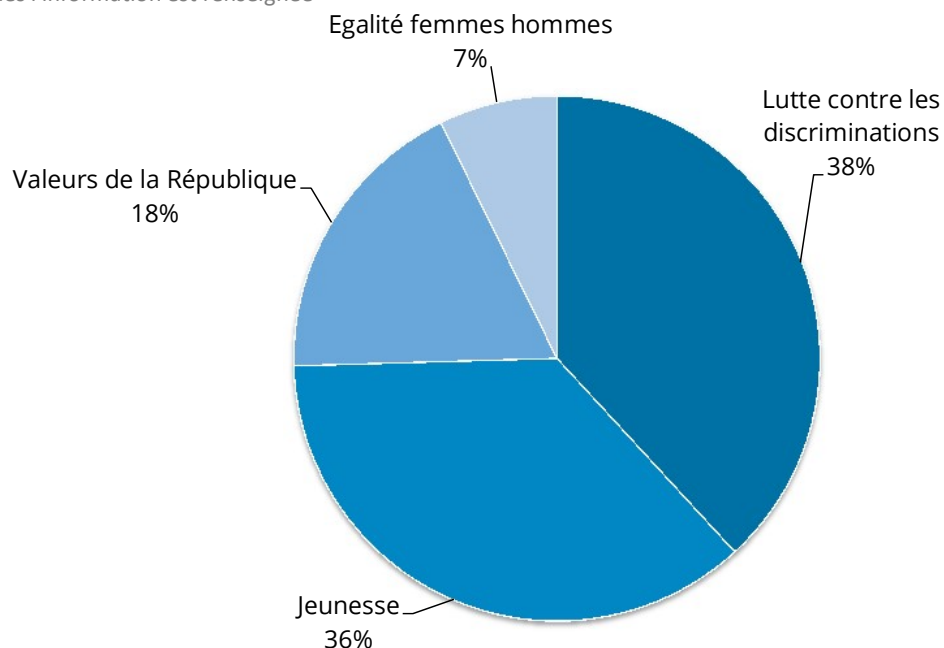
· En 2018, l'orientation stratégique visant à concourir à la réussite éducative (pilier cohésion sociale) est celle qui est la plus investie par les porteurs de projet, regroupant ainsi un tiers des actions ; c'est aussi celle qui a reçu le plus de financements (23%). L'objectif visant à améliorer la qualité du cadre de vie des habitants regroupe un cinquième des actions pour la même part des financements. Enfin, les actions cherchant à renforcer l'accès et l'adaptation aux services représentent 16% du total pour 20% des financements. Ce sont les trois objectifs stratégiques les plus investis par les porteurs de projet.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX

/// **38% DES ACTIONS S'INSCRIVENT DANS L'ENJEU TRANSVERSAL DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

Répartition des actions 2018 selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent*

* parmi les 55 actions pour lesquelles l'information est renseignée



L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 55 actions, soit 81% des actions.

· La lutte contre les discriminations et la jeunesse, enjeux qui étaient déjà prioritaires pour les CUCS, sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projets 2018 (respectivement 38% et 36% des actions).

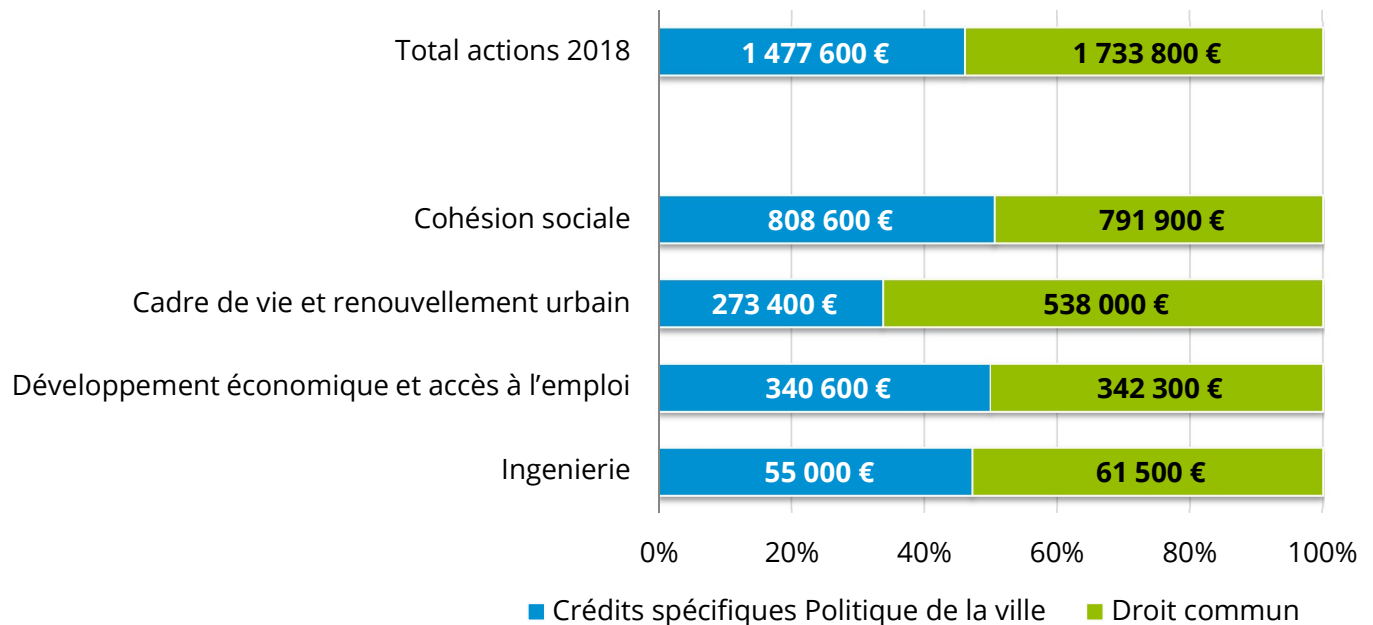
· Les autres axes transversaux ont été pris en compte dans 18% des projets pour la citoyenneté et les valeurs de la République et 7% pour l'égalité femmes-hommes.

La lutte contre les discriminations a pris de l'importance au cours des années au détriment de la jeunesse (dont la part augmente cependant entre 2017 et 2018). L'égalité femmes-hommes reprend du poids dans la répartition par enjeu (3% en 2017).

LE FINANCEMENT DES ACTIONS 2018

DES ACTIONS FINANÇÉES À 54% PAR LE DROIT COMMUN

Répartition du coût des actions 2018 selon le type de financement



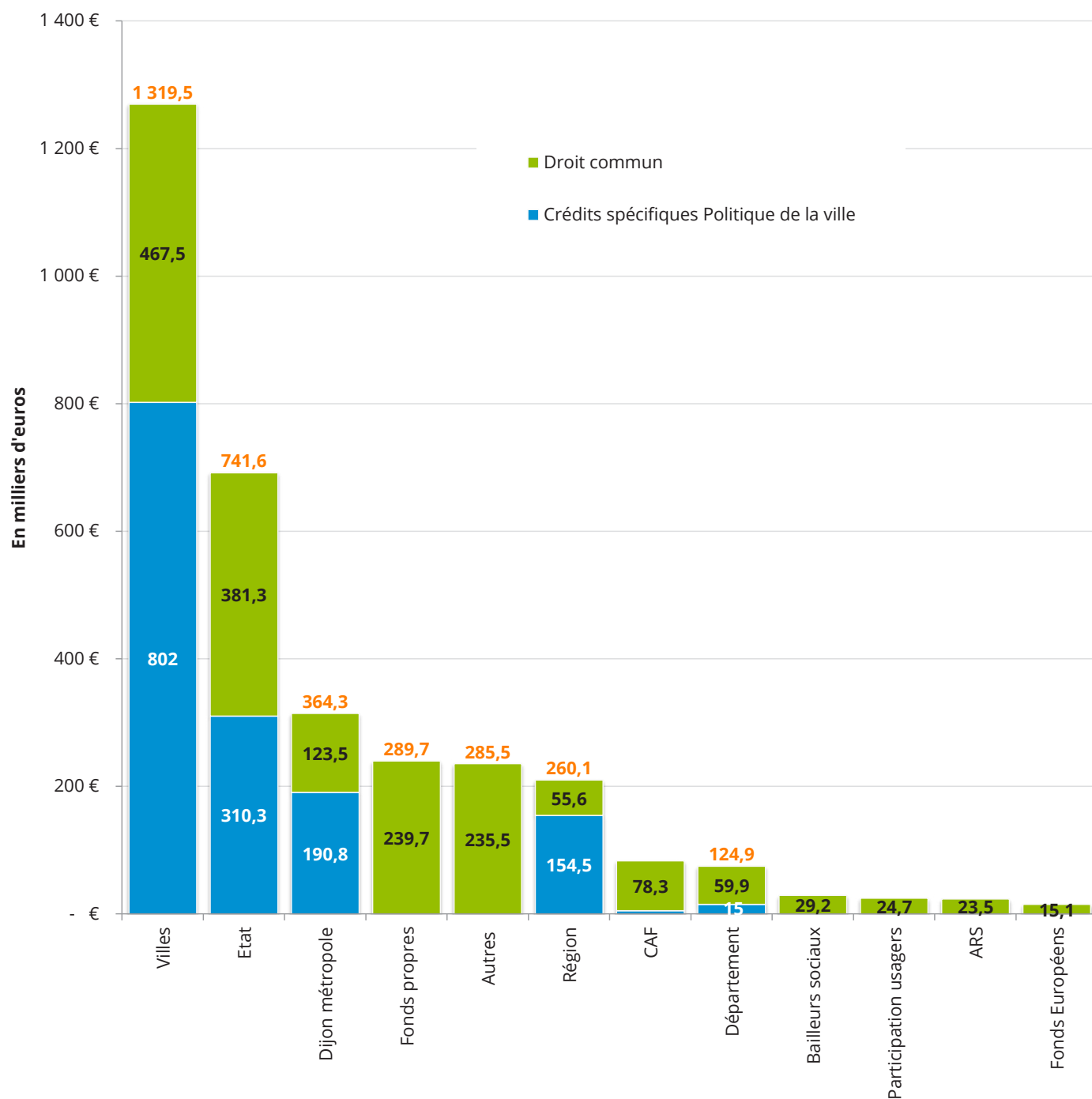
Les actions réalisées en 2018 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Les actions de 2018 ont été, comme en 2015 et 2016, financées majoritairement par des crédits de droit commun. Ceux-ci représentent 54% des financements contre 48% en 2017 (mais 58% en 2015 et 61% en 2016)
- Les actions concourant à la mise en œuvre du pilier cadre de vie et renouvellement urbain sont financées à hauteur de 66% par le droit commun.
- Cependant, il est à noter que 25 actions sont financées à plus de 75% par des crédits spécifiques.

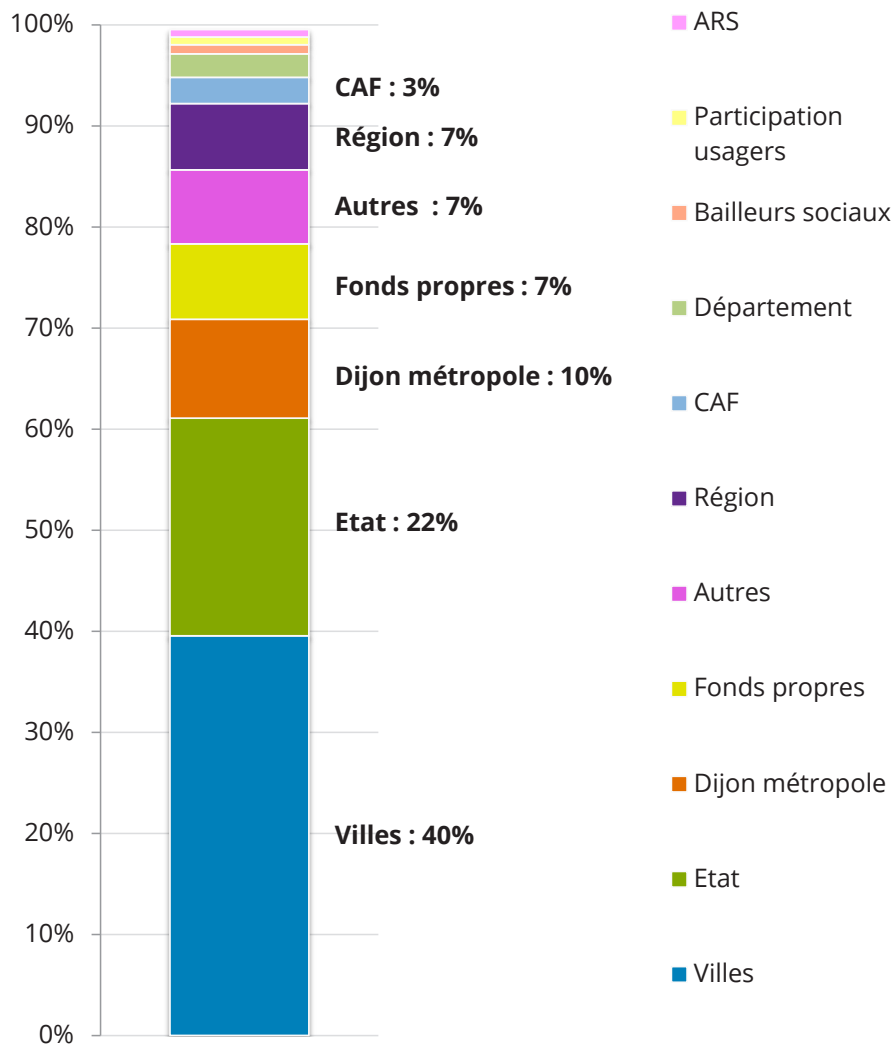
LE FINANCEURS DES ACTIONS 2018

/// **LES VILLES ONT FINANCÉ LES ACTIONS À 63% PAR DES CRÉDITS SPÉCIFIQUES, L'ETAT À 55% PAR DU DROIT COMMUN**

Montant des coûts des actions 2018 selon le financeur



Répartition du coût des actions 2018 selon le financeur:



· Les villes ont financé 40% des actions 2018 pour un montant total de 1 269 500 €, montant inférieur de 24 200 € à celui de 2017.

· L'État reste le deuxième plus grand contributeur, il finance 22% des actions (7,5 points de plus qu'en 2017) pour un montant total de 691 600 € (295 900 € de plus qu'en 2017).

LA GÉOGRAPHIE DES ACTIONS 2018

...../// **40% DES ACTIONS 2018 VISENT AU MOINS DEUX QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE**

Répartition des actions 2018 selon les quartiers qu'elles couvrent

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2018
Actions couvrant tous les territoires	9	13%
Actions couvrant un seul quartier	41	60%
Actions couvrant une seule commune	49	72%

	Nombre d'actions	Part des actions 2018 qui couvrent le quartier
QP Dijon : Les Grésilles	35	51%
QP Dijon : Fontaine d'Ouche	37	54%
QP Longvic : Bief du Moulin	18	26%
QP Chenôve : Le Mail	28	41%
QP Talant : Le Belvédère	25	37%
QV Quetigny : Centre ville	12	18%
QV Longvic : Guynemer	10	15%

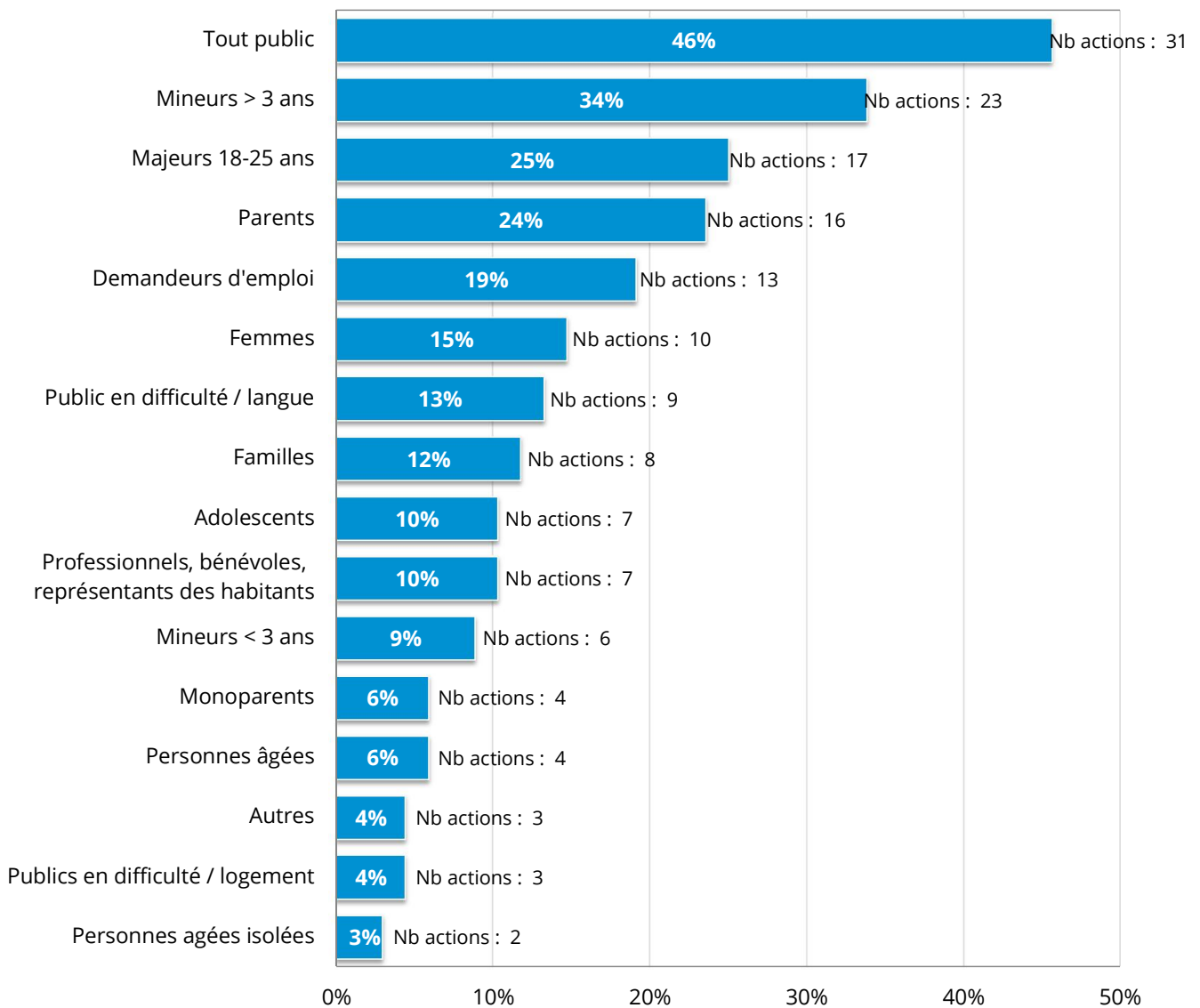
NB : une action pouvant couvrir plusieurs territoires, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

- Les 9 actions qui touchent tous les quartiers représentent 13% des actions de 2018.
- 60% des actions ne ciblent qu'un seul quartier. Ce type d'actions à quartier unique n'était minoritaire qu'en 2015 (45%).
- La répartition des actions entre les différents quartiers est sensiblement la même qu'en 2016 et 2017 : les quartiers des Grésilles et de Fontaine d'Ouche sont ceux qui sont le plus souvent ciblés (plus d'une action sur deux visent ces quartiers).

LES PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2018

/// **LA PLUPART DES ACTIONS TOUCHE TOUS LES PUBLICS. LES ACTIONS PLUS CIBLÉES VISENT LES MINEURS EN PRIORITÉ.**

Répartition des actions 2018 selon les publics qu'elles visent



NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

- 46% des actions touchent tous les types de publics.

- Les actions ciblées concernent surtout celles pour la jeunesse, que ce soit les mineurs, les adolescents ou les jeunes majeurs, ce qui semble logique au regard des enjeux transversaux investis.

Actions visant un « Autre » type de public	Nombre d'actions
Public isolé en situation de précarité	1
Des femmes essentiellement issues des QPV, éloignées de l'emploi, peu qualifiées, fragilisées, inscrites à Pôle Emploi, à la Mission Locale, bénéficiaires du RSA, avec de jeunes enfants à charge.	1
personnes de 18 à 30 ans, résidant essentiellement en QPV et peu ou pas qualifiées	1

ANNEXE : LISTE DES ACTIONS 2018

Cohésion sociale

Concourir à la réussite éducative

Gestion du lieu d'accueil enfant parents Ptit bleu-ptit jaune	Alacep (Association Lieu Accueil Enfant Parents)
Lieu d'accueil parents enfants	Apolape La Cadole
Développement artistique autour des arts du cirque et de la danse	AS Collège Rameau
Lutte contre les inégalités éducatives par l'engagement étudiant	Association Fondation étudiante pour la ville
prévention de la violence et du harcèlement, gestion positive des conflits et médiation par les pairs	Association Génération médiateurs
Escargolire	Association Promotion de la lecture (Promolec)
La langue française, ciment de la république	Association REP de Fontaine d'Ouche
Parenthèque itinérante	CAF de la Côte d'Or
Comment se préparer à « vivre ensemble »	Cercle sportif laïque Dijonnais
Attractions 2018	Cirq'ônflex
Les journalistes de Fontaine d'Ouche	Collège Rameau
Atelier d'expression corporelle et restitution de l'activité culturelle	Collège Rameau
Action Futsal et lien social	Jeunes Dijon Foot 21
Atelier d'écriture/slam	MJC Grésilles
projet de soutien à la recherche de stage pour des élèves de troisième et des jeunes issus des quartiers politique de la ville	Mots d'estime
Orchestre des quartiers - Extension Grésilles	Orchestre Dijon Bourgogne
Départs d'enfants et de jeunes	Secours Populaire Français
Insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté par le biais du chantier maçonnerie paysagère	Sentiers
Passeurs d'images - Cinéville	UDMJC 21
Bomb'hip hop	Ville de Chenôve
Jeunesse et prévention de la délinquance	Ville de Talant
Médiation sociale	Ville de Talant

Renforcer l'accès et l'adaptation aux services

Accueil, écoute, information, orientation, accompagnement psychologique et soutien dans les démarches	Adavip 21
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Ateliers socio-linguistiques - pilier cohésion sociale	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Plateforme linguistique « accueil évaluation orientation » VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Au café	FFMJC
Contact	Honk
Café citoyens intergénérationnel	MJC Grésilles
Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 21
Culturelle	Ville de Talant
Participation des habitants	Ville de Talant
Projet de développement culturel durable	Zutique productions

Promouvoir les modes de vie favorables à la santé

Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Prévention, éducation et accompagnement en matière de promotion de la santé	Centre de soins infirmiers
Parcours « santé » de prévention et d'accompagnement des troubles du surpoids chez l'enfant	Centre de soins infirmiers
Boîte à vélos	MJC Chenôve
Ma santé mon quartier	MJC Grésilles
Contrat Local de Santé	Ville de Talant

Cadre de vie et renouvellement urbain

Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain

Plateforme mobilité du bassin dijonnais	Mission locale
---	----------------

Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine

Actions culturelles dans et hors les murs : scène culturelle de proximité et club Agora	FFMJC
Figure 2 Style Actions	Figure 2 Style
Animation des Groupes Solidarité Emploi (GSE) sur les quartiers Grésilles et FO	GIP CREATIV'
Rénovation - embellissement des halls d'immeuble	Orvitis
Coin de nature	Pirouette Cacahuète
Café Pirouette et animation du Mail	Pirouette Cacahuète
Jardin du mail	Pirouette Cacahuète
Tous dehors - phase 1	Pirouette Cacahuète
GUSP	Ville de Chenôve
Programme de valorisation artistique des espaces urbains partagés	Ville de Chenôve
Grésilles en fête	Ville de Dijon
Jours de Fête à Fontaine d'Ouche	Ville de Dijon
Balade sous les toiles : action de médiation culturelle	Ville de Longvic
Gestion Urbaine de Proximité	Ville de Talant

Développement économique et accès à l'emploi

Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion

Passerelle vers l'emploi	Acodege
Start again	Amis Mots
Chantiers éducatifs	FFMJC
Clauses d'insertion sociale	GIP CREATIV'
Dispositif 100 chaes 100 emplois Dijon	Talent Campus
Chantiers éducatifs	Ville de Quetigny
Actions collective de mobilisation complémentaire aux accompagnements individuels des jeunes	Ville de Talant
Réseau Emploi Adultes - REA	Ville de Talant

Favoriser le développement économique dans les quartiers

Accompagnement et finacement des porteurs de projet de création et de développement d'entreprise dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	Association pour le droit à l'initiative économique
Entreprendre dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	BGE Perspectives
L'espace coworking des Grésilles	La Coursive Boutaric
Action de professionnalisation de jeunes du quartier du Mail à Chenôve	Ville de Chenôve

CHENÔVE - LE MAIL

CHIFFRES CLÉ

NOMBRES D' ACTIONS, DE PORTEURS ET COÛT DE LA PROGRAMMATION

...../// **28 ACTIONS RÉALISÉES**

...../// **21 PORTEURS DE PROJETS DIFFÉRENTS**

...../// **665 000€**

· 21 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 28 actions au titre de la programmation de la Politique de la ville 2018, parmi lesquelles 11 ne couvrent que ce quartier.

À noter : le mode de comptage ne permet pas d'identifier le nombre de services municipaux différents comme porteurs de projets. Chaque ville compte ici comme un seul porteur de projets.

· Le montant total de la programmation 2018 sur le quartier du Mail s'élève à 665 000 €, financements spécifiques et de droit commun confondus, soit 21% du coût total des actions de la métropole, tout quartier prioritaire et de veille confondu (+3 points par rapport à 2017).

· Le quartier a bénéficié de plus de moyen en 2018 qu'en 2017 (155 000 € de plus).

· Le coût total des actions est très variable : 10% d'actions allant jusqu'à 1 600 €, 10% d'actions à plus de 61 200 €, pour un coût médian de 13 700 €.

LES TYPES DE PORTEURS

...../// **LES ACTIONS SONT PORTÉES DANS LA MAJORITÉ DES CAS PAR LES ASSOCIATIONS (72%)**

	Nombre d'actions réalisées en 2018	Part relative du nombre	Coût total des actions	Part relative du coût
Association	22	79%	448 500 €	67%
Ville	4	14%	180 000 €	27%
Dijon métropole	1	4%	11 600 €	2%
Autre	1	4%	25 000 €	4%
Ensemble	28	100%	665 100 €	100%

L'indicateur donne le coût total des actions portées, indépendamment du "qui finance".

Aide lecture : Dijon métropole a porté 1 action qui a coûté 25 000 € sur ce quartier (et qui a pu être financée par différents partenaires).

· La mise en œuvre de la programmation de la Politique de la ville repose en majorité sur les associations, qui ont porté huit actions sur dix en 2018. Les associations ont conduit 22 actions sur le quartier du Mail, soit 4 de plus que l'année précédente.

· La Ville de Chenôve a porté 4 actions sur le quartier du Mail (14% des actions).

LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS

...../// **UNE SEULE ACTION NOUVELLE**

	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	1	4%
Actions reconduites	27	96%
Total	28	100%

· Sur les 28 actions réalisées en 2018, une seule est nouvelle (4% des actions, comme à l'échelle de l'ensemble des quartiers de la Politique de la ville).

· Parmi les 27 actions reconduites, 5 sont antérieures à 2007, c'est-à-dire qu'elles existaient avant la mise en place du CUCS : *Accueil, écoute, information, orientation, accompagnement psychologique et soutien dans les démarches ; Festival Modes de vie ; Passeurs d'images - Cinéville ; Gestion du lieu d'accueil enfant parents Ptit bleu-ptit jaune ; MOUS.*

GÉOGRAPHIE DES ACTIONS

...../// **2 ACTIONS SUR 5 SPÉCIFIQUES AU QUARTIER DU MAIL**

Répartition des actions 2018 couvrant le Mail selon leur géographie

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2018
Actions couvrant uniquement le Mail	11	39%
Actions couvrant plusieurs quartiers	17	61%
Dont actions couvrant tous les QPV de la Métropole	9	32%

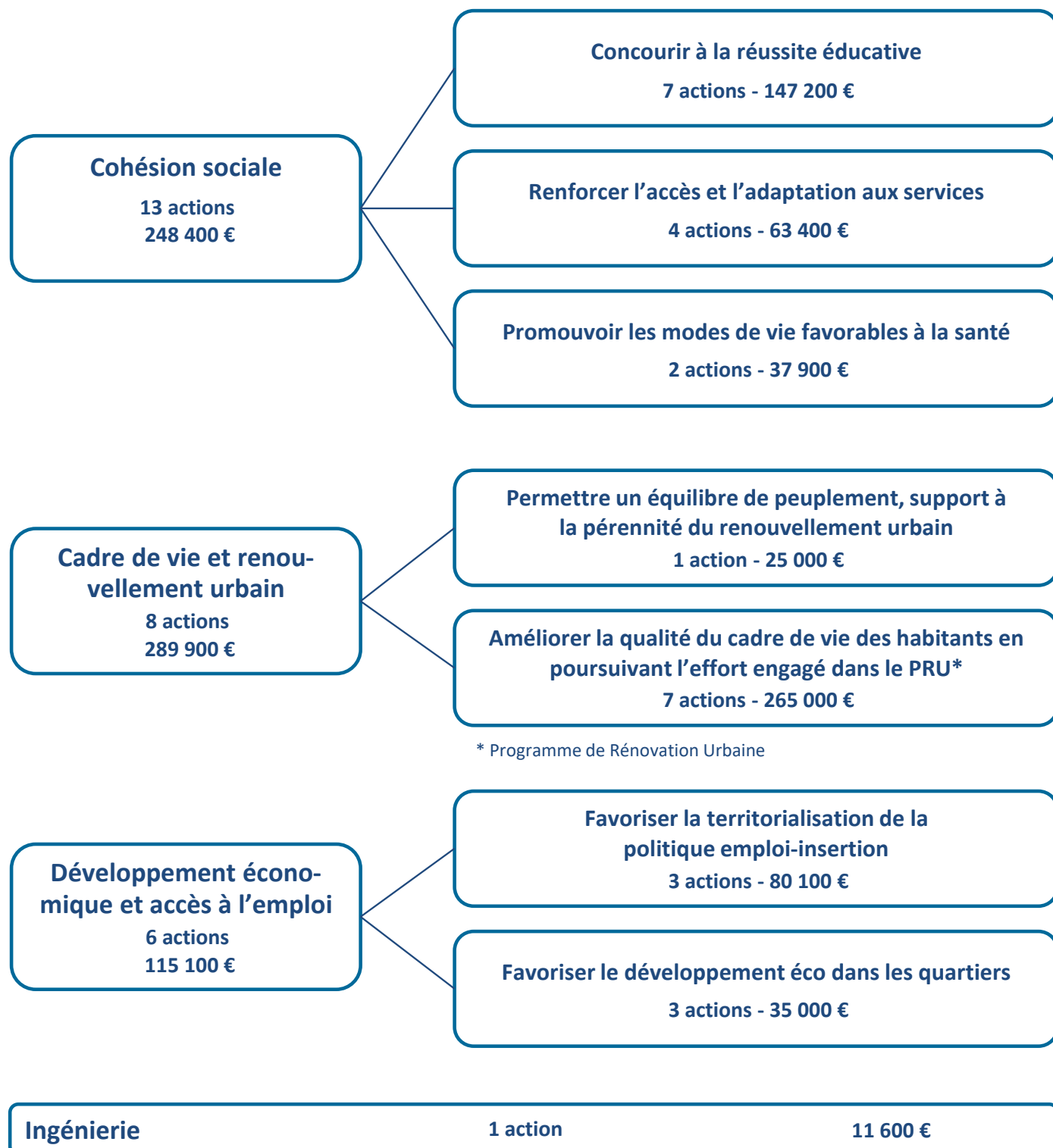
· En 2018, 11 des 28 actions qui ont couvert le quartier sont spécifiques au Mail.

· La majorité des actions touchent plusieurs quartiers (17 actions), notamment 9 actions qui couvrent l'ensemble des QPV de la métropole.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les actions réalisées en 2018 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique.

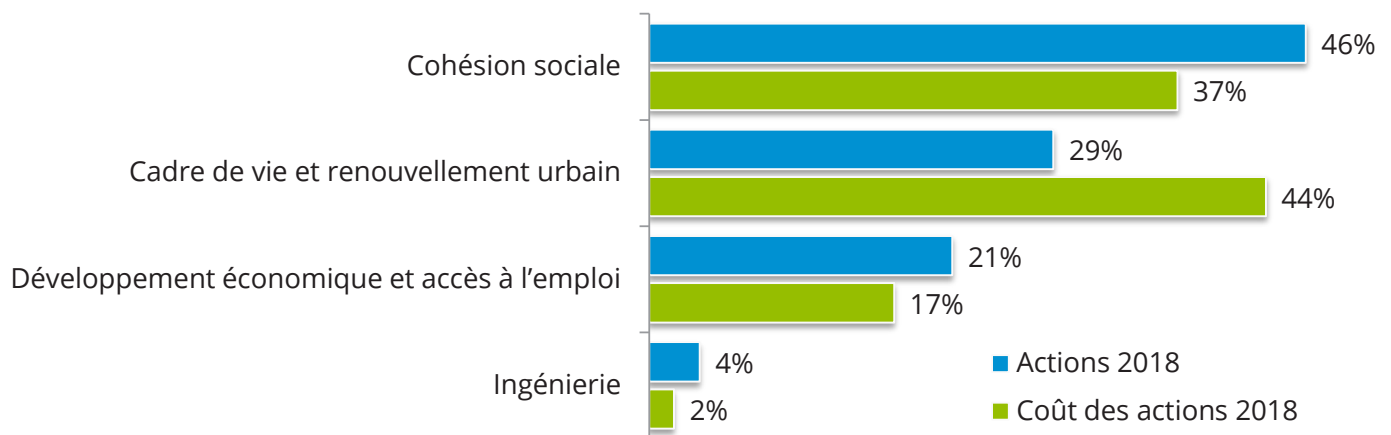
/// LES 3 PILIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LES 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA MÉTROPOLE



LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

/// **LE PILIER COHÉSION SOCIALE REPRÉSENTE 46% DES ACTIONS ET 37% DU COÛT TOTAL DE LA PROGRAMMATION**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du Contrat de ville



Les actions réalisées en 2018 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

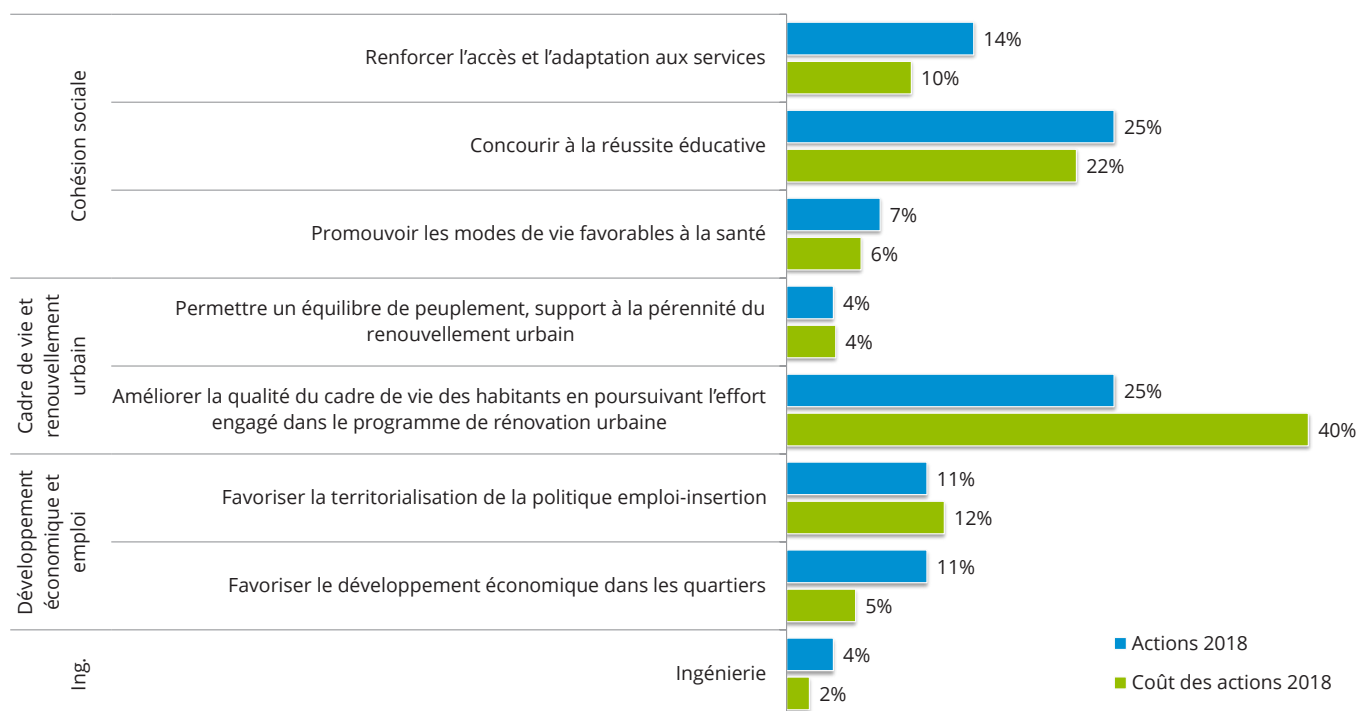
- Comme au niveau métropolitain, le pilier cohésion sociale prédomine, avec 46% des actions 2018 touchant le Mail qui en relèvent et 37% du coût de la programmation (13 actions).
- 29% des actions sont rattachées au pilier cadre de vie et renouvellement urbain (8 actions qui représentent par contre 44% du coût de la programmation, bien plus qu'à l'échelle de l'ensemble des quartiers), et 21% au pilier développement économique et accès à l'emploi (6 actions qui représentent 17% du coût de la programmation).

Ces résultats restent dans la tendance des années précédentes pour la répartition des actions; les financements sont par contre répartis un peu plus équitablement entre les piliers : sur les trois années 2015-2017, plus de 60% des financements étaient concentrés sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain, avec en moyenne 10% des financements pour le développement économique et l'accès à l'emploi et un quart des financements pour la cohésion sociale.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

/// 25% DES ACTIONS RÉALISÉES ET 22% DU COÛT TOTAL DES ACTIONS RELÈVENT DE L'OBJECTIF "CONCOURIR À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE" DU PILIER COHÉSION SOCIALE

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du Contrat de ville



Les actions réalisées en 2018 ont été affectées à l'objectif stratégique prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique.

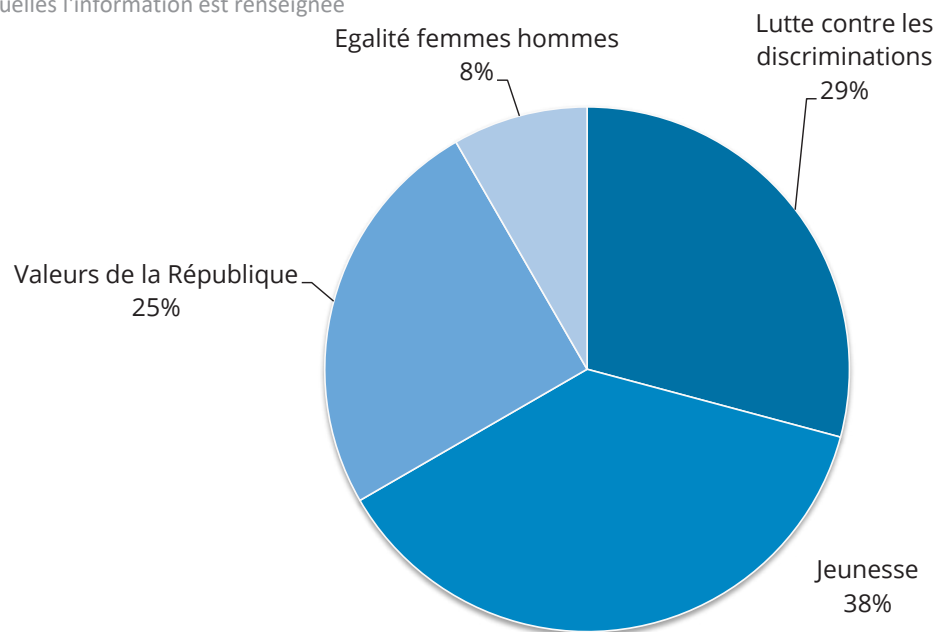
· En 2018, l'orientation stratégique visant à améliorer la qualité du cadre de vie des habitants (pilier cadre de vie et renouvellement urbain) est celle qui est la plus investie par les porteurs de projet, regroupant ainsi un quart des actions pour 40% des financements. L'objectif visant à concourir à la réussite éducative regroupe également un quart des actions, pour 22% des financements. Ce sont les deux objectifs stratégiques les plus investis par les porteurs de projet.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX

...../// **38% DES ACTIONS S'INSCRIVENT DANS L'ENJEU TRANSVERSAL DE LA JEUNESSE**

Répartition des actions 2018 selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent*

* parmi les 24 actions pour lesquelles l'information est renseignée



L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 24 actions, soit 86% des actions. Le taux de réponse à cette question est de 81% au niveau métropolitain.

• La lutte contre les discriminations et la jeunesse, enjeux qui étaient déjà prioritaires pour les CUCS, sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projets 2018 (respectivement 29% et 38% des actions).

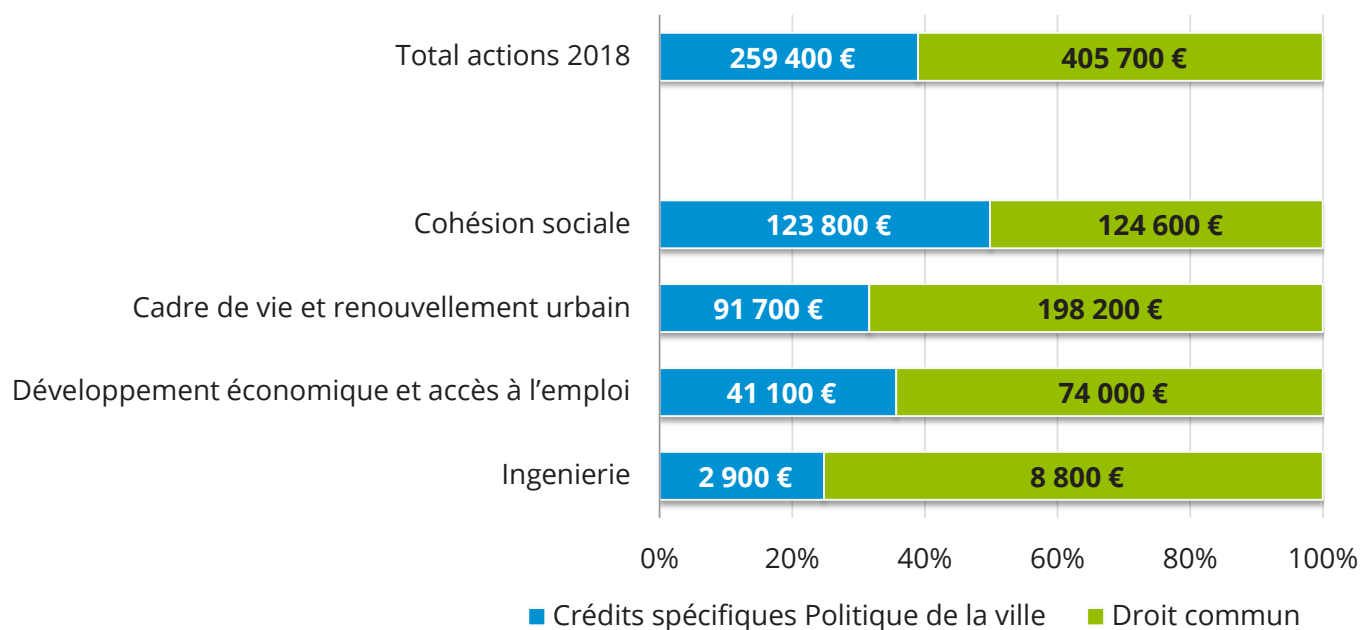
• Les autres axes transversaux ont été pris en compte dans 25% des projets pour la citoyenneté et les valeurs de la République (soit 7 points de plus qu'à l'échelle métropolitaine) et 8% pour l'égalité femmes-hommes.

En 2018, les enjeux transversaux s'équilibrent sur le quartier du Mail. Alors que les actions étaient concentrées autour de la jeunesse en 2015, autour de la lutte contre les discriminations en 2016 et 2017, elles s'équilibrent cette année avec les valeurs de la République.

LE FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2018

DES ACTIONS FINANÇÉES À 61% PAR LE DROIT COMMUN

Répartition du coût des actions 2018 selon le type de financement



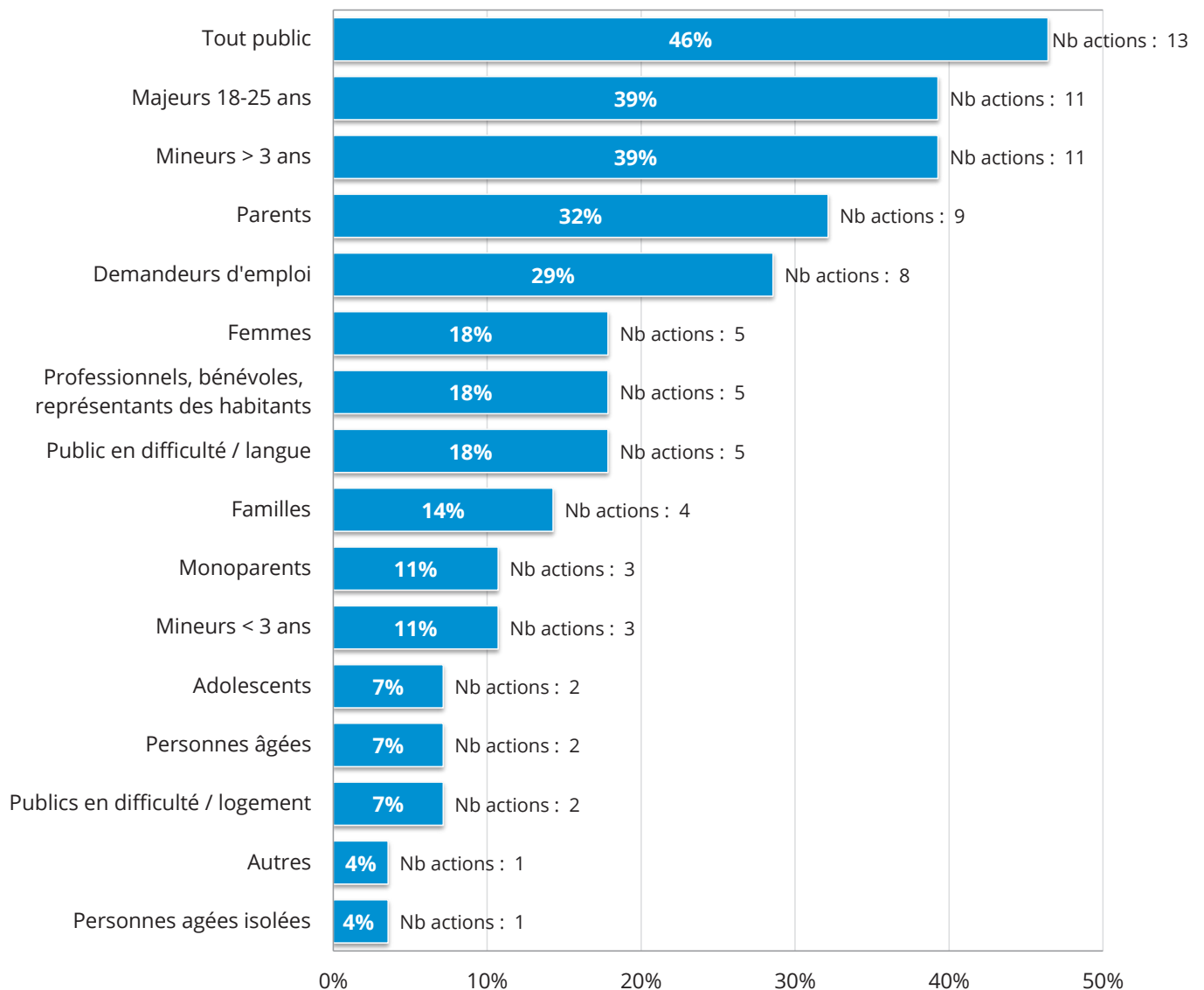
Les actions réalisées en 2018 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Les actions de 2018 ont été, comme en 2015 et 2016 (mais plus encore) et au contraire de 2017, financées majoritairement par des crédits de droit commun. Ceux-ci représentent 61% des financements.
- Les actions concourant à la mise en œuvre du pilier cadre de vie et renouvellement urbain sont financées à hauteur de 68% par le droit commun.
- Cependant, il est à noter que 9 actions sont financées à plus de 75% par des crédits spécifiques.

LES PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2018

PRESQUE LA MOITIÉ DES ACTIONS TOUCHENT TOUT TYPE DE PUBLIC. LES ACTIONS CIBLÉES VISENT EN PRIORITÉ LES JEUNES.

Répartition des actions 2018 selon les publics qu'elles visent



NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

- 46% des actions touchent tous les types de publics.

- Les actions ciblées concernent surtout celles pour la jeunesse, que ce soit les mineurs, les adolescents ou les jeunes majeurs, ce qui semble logique au regard des enjeux transversaux investis.

Actions visant un « Autre » type de public	Nombre d'actions 2018
personnes de 18 à 30 ans, résidant essentiellement en QPV et peu ou pas qualifiées	1

ANNEXE : LISTE DES ACTIONS 2018

Cohésion sociale

Concourir à la réussite éducative

Gestion du lieu d'accueil enfant parents Ptit bleu-ptit jaune	Alacep (Association Lieu Accueil Enfant Parents)
Lutte contre les inégalités éducatives par l'engagement étudiant	Association Fondation étudiante pour la ville
Action Futsal et lien social	Jeunes Dijon Foot 21
Projet de soutien à la recherche de stage pour des élèves de troisième et des jeunes issus des quartiers politique de la ville	Mots d'estime
Insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté par le biais du chantier maçonnerie paysagère	Sentiers
Passeurs d'images - Cinéville	UDMJC 21
Bomb'hip hop	Ville de Chenôve

Renforcer l'accès et l'adaptation aux services

Accueil, écoute, information, orientation, accompagnement psychologique et soutien dans les démarches	Adavip 21
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Ateliers socio-linguistiques – pilier cohésion sociale	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Plateforme linguistique « accueil évaluation orientation » VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)

Promouvoir les modes de vie favorables à la santé

Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Boîte à vélos	MJC Chenôve

Cadre de vie et renouvellement urbain

Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain

Plateforme mobilité du bassin dijonnais	Mission locale
---	----------------

Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine

Figure 2 Style Actions	Figure 2 Style
Coin de nature	Pirouette Cacahuète
Café Pirouette et animation du Mail	Pirouette Cacahuète
Jardin du mail	Pirouette Cacahuète
Tous dehors – phase 1	Pirouette Cacahuète
GUSP	Ville de Chenôve
Programme de valorisation artistique des espaces urbains partagés	Ville de Chenôve

Développement économique et accès à l'emploi

Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion

Passerelle vers l'emploi	Acodege
Clauses d'insertion sociale	GIP CREATIV'
Dispositif 100 chaes 100 emplois Dijon	Talent Campus

Favoriser le développement économique dans les quartiers

Accompagnement et finacement des porteurs de projet de création et de développement d'entreprise dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	Association pour le droit à l'initiative économique
Entreprendre dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	BGE Perspectives
Action de professionnalisation de jeunes du quartier du Mail à Chenôve	Ville de Chenôve

DIJON - FONTAINE D'OUICHE

CHIFFRES CLÉ

NOMBRES D' ACTIONS, DE PORTEURS ET COÛT DE LA PROGRAMMATION

...../// **37 ACTIONS RÉALISÉES**

...../// **31 PORTEURS DIFFÉRENTS**

...../// **709 000€**

· 31 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 37 actions au titre de la programmation de la Politique de la ville 2018, parmi lesquelles 10 ne couvrent que ce quartier.

À noter : le mode de comptage ne permet pas d'identifier le nombre de services municipaux différents comme porteurs de projets. Chaque ville compte ici comme un seul porteur de projets.

· Le montant total de la programmation 2018 sur le quartier de Fontaine d'Ouche s'élève à 709 000 €, financements spécifiques et de droit commun confondus, soit 22% du coût total des actions de la métropole, tout quartier prioritaire et de veille confondu (-5 points par rapport à 2017).

· Le quartier a bénéficié de moins de moyens en 2018 qu'en 2017 (36 000 € de moins).

· Le coût total des actions est très variable : 10% d'actions allant jusqu'à 1 600 €, 10% d'actions à plus de 58 500 €, pour un coût médian de 11 600 €.

LES TYPES DE PORTEURS

...../// **LES ACTIONS SONT MAJORITAIREMENT PORTÉES PAR DES ASSOCIATIONS (92%)**

	Nombre d'actions réalisées en 2018	Part relative du nombre	Coût total des actions	Part relative du coût
Association	34	92%	577 400 €	81%
Ville	1	3%	95 000 €	13%
Dijon métropole	1	3%	11 600 €	2%
Autre	1	3%	25 000 €	4%
Ensemble	37	100%	709 100 €	100%

L'indicateur donne le coût total des actions portées, indépendamment du "qui finance".

Aide lecture : Dijon métropole a porté 1 action qui a coûté 25 000 € sur ce quartier (et qui a pu être financée par différents partenaires).

- La mise en œuvre de la programmation de la Politique de la ville repose en majorité sur les associations, qui ont portées neuf actions sur dix réalisées en 2018. Les associations ont conduit 34 actions sur le quartier de Fontaine d'Ouche, soit une de plus que l'année précédente.
- La Ville de Dijon a porté une action sur le quartier de Fontaine d'Ouche (3% des actions).

LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS

...../// **2 ACTIONS NOUVELLES**

	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	2	5%
Actions reconduites	35	95%
Total	37	100%

- Sur les 37 actions réalisées en 2018, 2 sont nouvelles (5% des actions, une part proche de l'ensemble des quartiers de la Politique de la ville).
- Parmi les 35 actions reconduites, 8 sont antérieures à 2007, c'est-à-dire qu'elles existaient avant la mise en place du CUCS : *Accueil, écoute, information, orientation, accompagnement psychologique et soutien dans les démarches ; Festival Modes de vie ; Escargolire ; Départs d'enfants et de jeunes ; Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS ; Passeurs d'images - Cinéville ; Jours de Fête à Fontaine d'Ouche ; MOUS.*

GÉOGRAPHIE DES ACTIONS

...../// **27% DES ACTIONS SPÉCIFIQUES AU QUARTIER DE FONTAINE D'OUCHE**

Répartition des actions 2018 couvrant Fontaine d'Ouche selon leur géographie

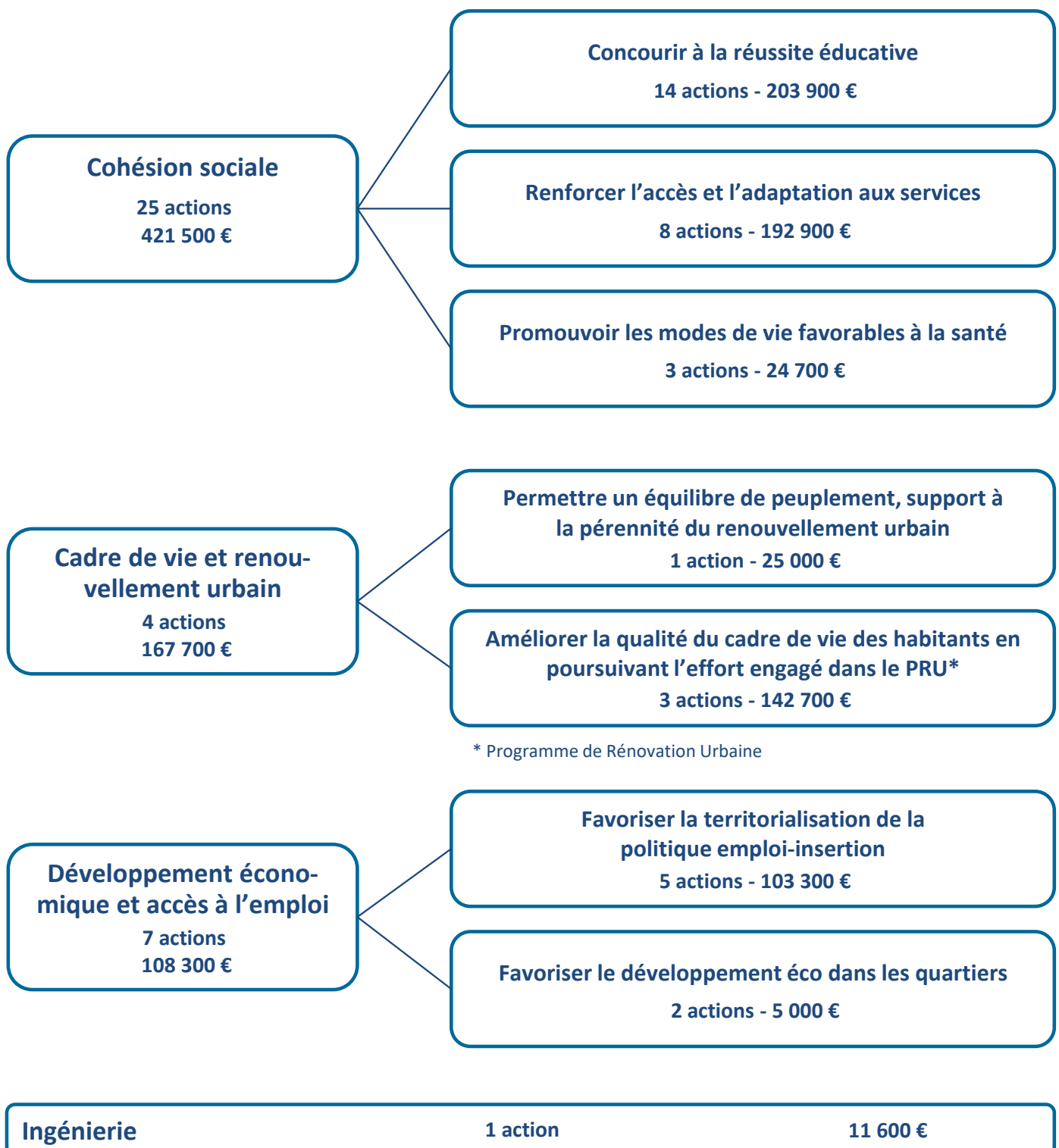
	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2018
Actions couvrant uniquement la Fontaine d'Ouche	10	27%
Actions couvrant plusieurs quartiers	27	73%
Dont actions couvrant uniquement Dijon	18	49%
Dont actions couvrant tous les QPV de la Métropole	9	24%

- En 2018, 10 des 37 actions qui ont couvert le quartier sont spécifiques à Fontaine d'Ouche.
- La majorité des actions touchent plusieurs quartiers (27 actions). En effet, la moitié des actions qui touchent Fontaine d'Ouche concerne aussi les Grésilles.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les actions réalisées en 2018 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique.

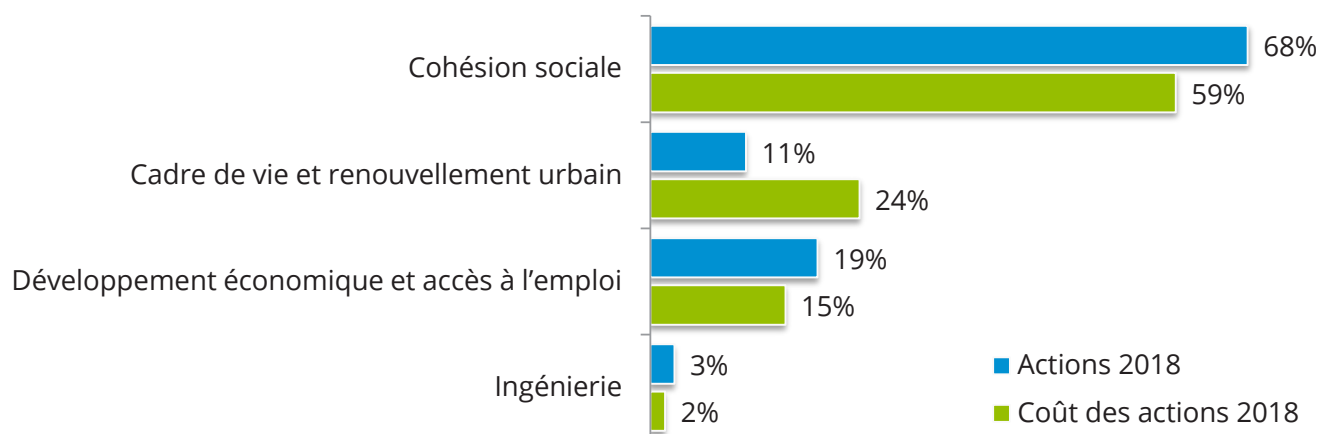
/// LES 3 PILIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LES 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA MÉTROPOLE



LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

/// **LE PILIER COHÉSION SOCIALE REPRÉSENTE 68% DES ACTIONS ET 59% DU COÛT TOTAL DE LA PROGRAMMATION**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du Contrat de ville



Les actions réalisées en 2018 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

• Comme au niveau métropolitain, le pilier cohésion sociale prédomine, avec 68% des actions 2018 touchant Fontaine d'Ouche qui en relèvent et 59% du coût de la programmation (25 actions).

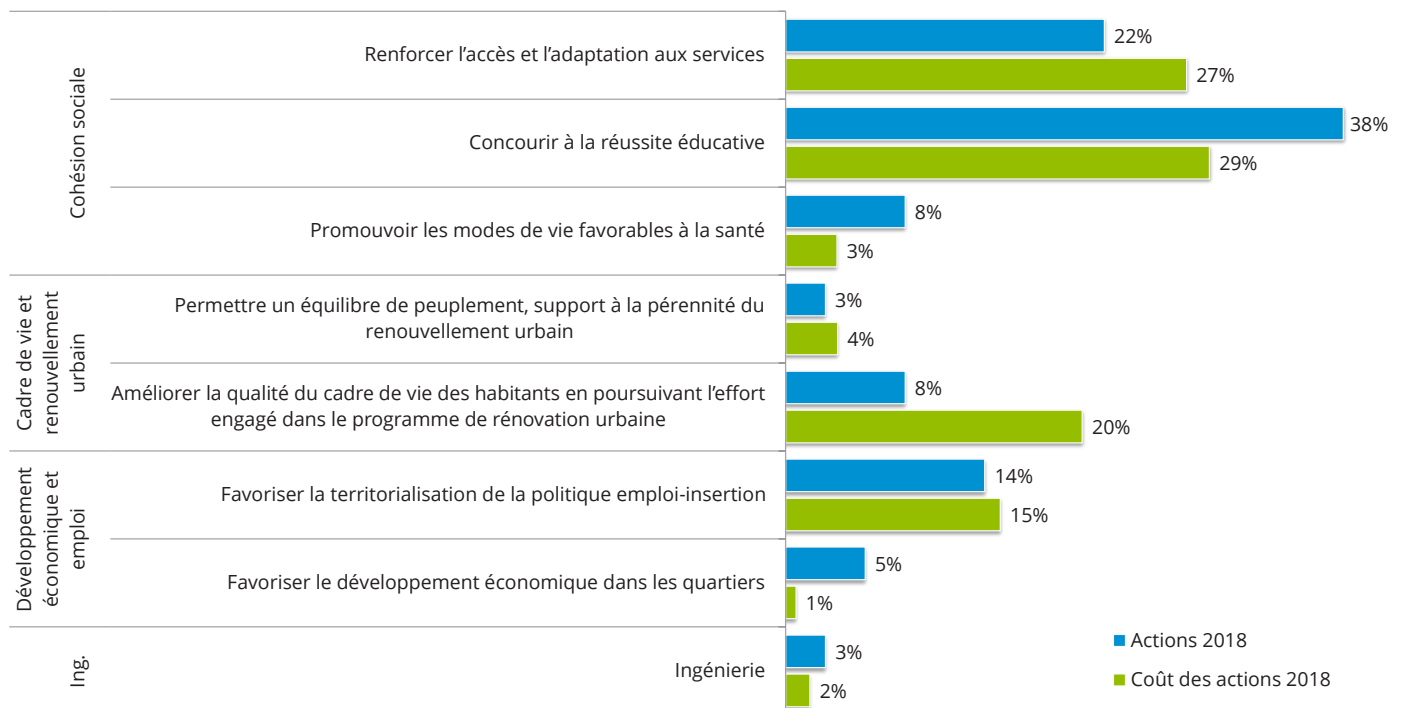
• 11% des actions sont rattachées au pilier cadre de vie et renouvellement urbain (4 actions qui représentent 24% du coût de la programmation 2018), et 19% au pilier développement économique et accès à l'emploi (7 actions qui représentent 15% du coût de la programmation)

Ces résultats restent dans la tendance des années précédentes pour les trois piliers.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

/// **38% DES ACTIONS RÉALISÉES ET 29% DU COÛT TOTAL DES ACTIONS RELÈVENT DE L'OBJECTIF "CONCOURIR À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE" DU PILIER COHÉSION SOCIALE**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du Contrat de ville



Les actions réalisées en 2018 ont été affectées à l'objectif stratégique prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique.

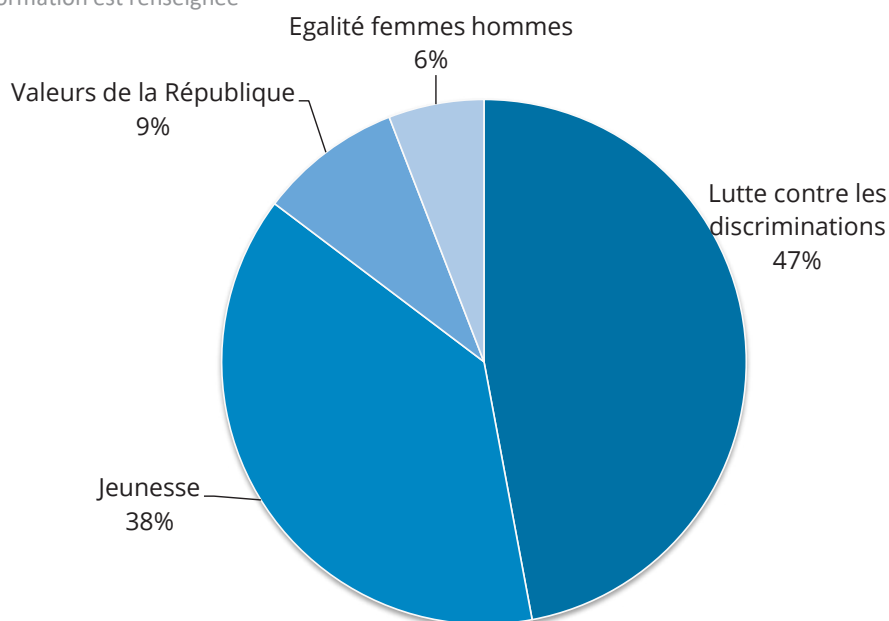
• En 2018, l'orientation stratégique visant à concourir à la réussite éducative (pilier cohésion sociale) est celle qui est la plus investie par les porteurs de projets, regroupant ainsi presque une action sur quatre ; c'est aussi celle qui a reçu le plus de financements (29%). Les actions cherchant à renforcer l'accès et l'adaptation aux services représentent 22% du total pour plus d'un quart des financements. Ce sont les deux objectifs stratégiques les plus investis par les porteurs de projets.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX

PRÈS DE LA MOITIÉ DES ACTIONS S'INSCRIVENT DANS L'ENJEU TRANSVERSAL DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Répartition des actions 2018 selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent*

* parmi les 34 actions pour lesquelles l'information est renseignée



L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 34 actions, soit 92% des actions. Le taux de réponse à cette question est de 81% au niveau métropolitain.

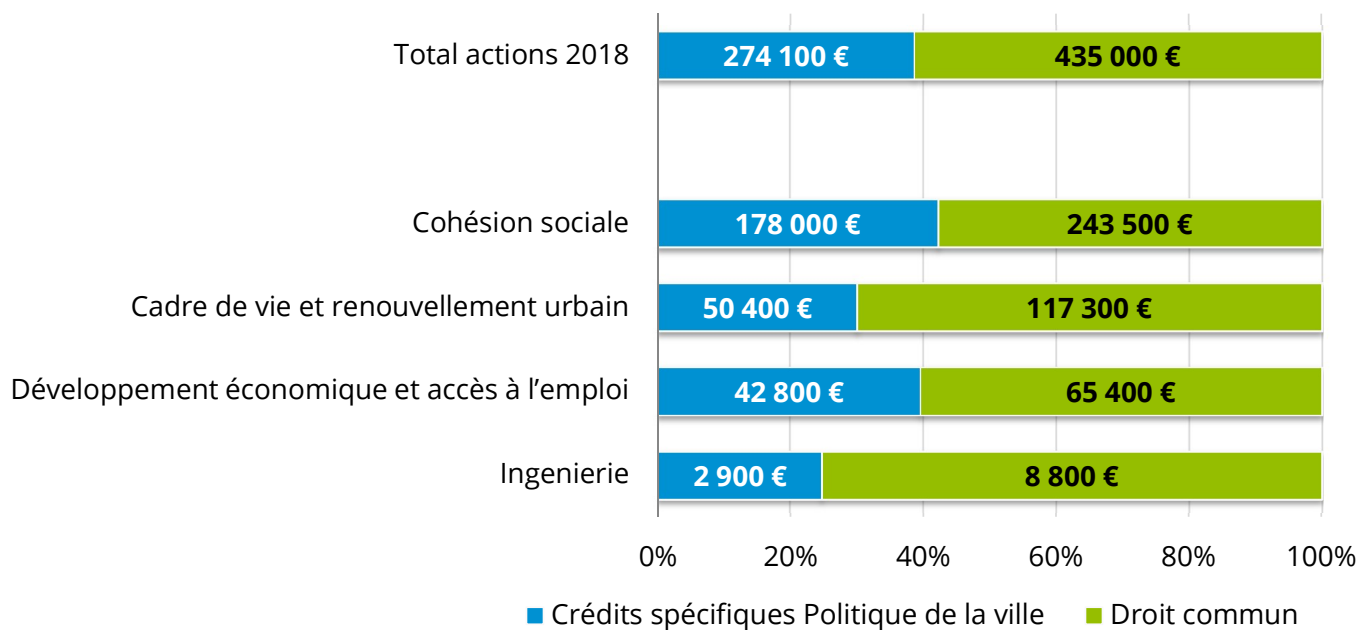
- La lutte contre les discriminations et la jeunesse, enjeux qui étaient déjà prioritaires pour les CUCS, sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projets 2018 (près de la moitié pour le premier et deux actions sur cinq pour ce second enjeu).
- Les autres axes transversaux ont été pris en compte dans 9% des projets pour la citoyenneté et les valeurs de la République (moitié moins qu'à l'échelle métropolitaine) et 6% pour l'égalité femmes-hommes.

En 2018, les piliers se déséquilibrent par rapport à 2017 : en effet, l'année dernière, un quart des actions concernaient les valeurs de la République. Par contre, cette même année, aucune action ne relevait de l'égalité femmes hommes, ce qui est le cas de deux actions en 2018.

LE FINANCEMENT DES ACTIONS 2018

DES ACTIONS FINANCÉES À 61% PAR LE DROIT COMMUN

Répartition du coût des actions 2018 selon le type de financement:



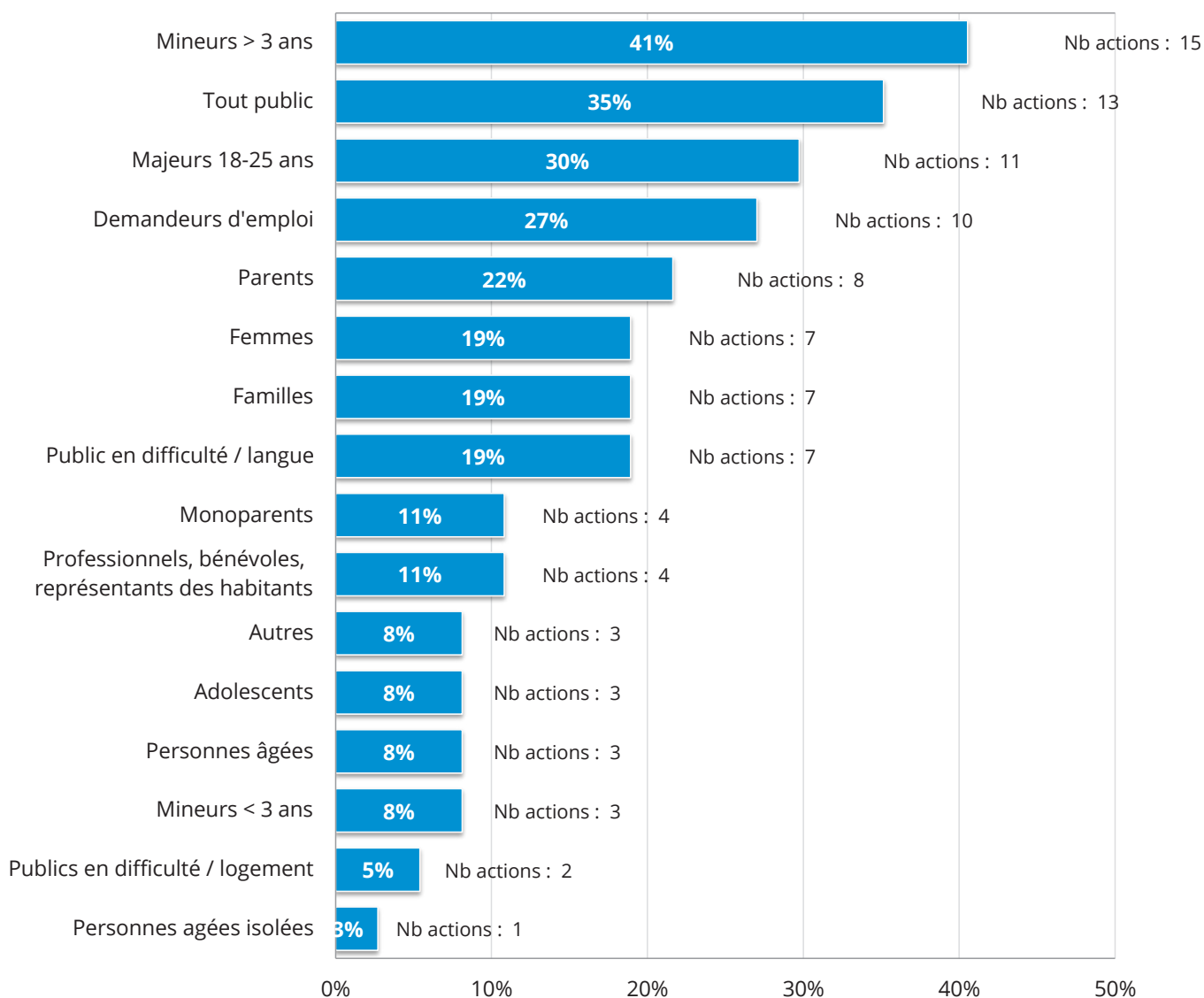
Les actions réalisées en 2018 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Les actions de 2018 ont été, comme les années précédentes, financées majoritairement par des crédits de droit commun. Ceux-ci représentent 61% des financements.
- Les actions concourant à la mise en œuvre du pilier cadre de vie et renouvellement urbain sont financées à hauteur de 70% par le droit commun.
- Cependant, il est à noter que 11 actions sont financées à plus de 75% par des crédits spécifiques.

LES PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2018

UN TIERS DES ACTIONS TOUCHENT TOUT TYPE DE PUBLIC. LES ACTIONS CIBLÉES VISENT EN PRIORITÉ LES ENFANTS.

Répartition des actions 2018 selon les publics qu'elles visent



NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

- 35% des actions touchent tous les types de publics.

- Les actions ciblées concernent surtout celles pour la jeunesse, que ce soit les mineurs, les adolescents ou les jeunes majeurs, ce qui semble logique au regard des enjeux transversaux investis..

Actions visant un « Autre » type de public	Nombre d'actions 2018
Public isolé en situation de précarité	1
Des femmes essentiellement issues des QPV, éloignées de l'emploi, peu qualifiées, fragilisées, inscrites à Pôle Emploi, à la Mission Locale, bénéficiaires	1

ANNEXE : LISTE DES ACTIONS 2018

Cohésion sociale	
Concourir à la réussite éducative	
Lieu d'accueil parents enfants	Apolape La Cadole
Développement artistique autour des arts du cirque et de la danse	AS Collège Rameau
Lutte contre les inégalités éducatives par l'engagement étudiant	Association Fondation étudiante pour la ville
Escargolire	Association Promotion de la lecture (Promolec)
La langue française, ciment de la république	Association REP de Fontaine d'Ouche
Comment se préparer à « vivre ensemble »	Cercle sportif laïque Dijonnais
Attractions 2018	Cirq'ônflex
Les journalistes de Fontaine d'Ouche	Collège Rameau
Atelier d'expression corporelle et restitution de l'activité culturelle	
Action Futsal et lien social	Jeunes Dijon Foot 21
Projet de soutien à la recherche de stage pour des élèves de troisième et des jeunes issus des quartiers politique de la ville	Mots d'estime
Départs d'enfants et de jeunes	Secours Populaire Français
Insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté par le biais du chantier maçonnerie paysagère	Sentiers
Passeurs d'images - Cinéville	UDMJC 21
Renforcer l'accès et l'adaptation aux services	
Accueil, écoute, information, orientation, accompagnement psychologique et soutien dans les démarches	Adavip 21
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Ateliers socio-linguistiques - pilier cohésion sociale	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Plateforme linguistique « accueil évaluation orientation » VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Au café	FFMJC
Contact	Honk
Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 21
Projet de développement culturel durable	Zutique productions
Promouvoir les modes de vie favorables à la santé	
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Prévention, éducation et accompagnement en matière de promotion de la santé	Centre de soins infirmiers
Parcours « santé » de prévention et d'accompagnement des troubles du surpoids chez l'enfant	Centre de soins infirmiers
Cadre de vie et renouvellement urbain	
Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain	
Plateforme mobilité du bassin dijonnais	Mission locale
Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine	
Actions culturelles dans et hors les murs : scène culturelle de proximité et club Agora	FFMJC
Animation des Groupes Solidarité Emploi (GSE) sur les quartiers Grésilles et FO	GIP CREATIV'
Jours de Fête à Fontaine d'Ouche	Ville de Dijon
Développement économique et accès à l'emploi	
Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion	
Passerelle vers l'emploi	Acodege
Start again	Amis Mots
Chantiers éducatifs	FFMJC
Clauses d'insertion sociale	GIP CREATIV'
Dispositif 100 chaes 100 emplois Dijon	Talent Campus
Favoriser le développement économique dans les quartiers	
Accompagnement et financements des porteurs de projet de création et de développement d'entreprise dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	Association pour le droit à l'initiative économique
Entreprendre dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	BGE Perspectives

DIJON - GRÉSILLES

CHIFFRES CLÉ

NOMBRES D' ACTIONS, DE PORTEURS ET COÛT DE LA PROGRAMMATION

...../// **35 ACTIONS RÉALISÉES**

...../// **30 PORTEURS DE PROJETS DIFFÉRENTS**

...../// **584 000€**

· 30 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 35 actions au titre de la programmation de la Politique de la ville 2018, parmi lesquelles 27 ne couvrent que ce quartier.

À noter : le mode de comptage ne permet pas d'identifier le nombre de services municipaux différents comme porteurs de projets. Chaque ville compte ici comme un seul porteur de projets.

· Le montant total de la programmation 2018 sur le quartier des Grésilles s'élève à 584 000 €, financements spécifiques et de droit commun confondus, soit 18% du coût total des actions de la métropole, tous quartiers prioritaires et de veille confondus (-5 points par rapport à 2017).

· Le quartier a bénéficié de moins de moyens en 2018 qu'en 2017 (66 000 € de moins).

· Le coût total des actions est très variable : 10% d'actions allant jusqu'à 1 900 €, 10% d'actions à plus de 29 900 €, pour un coût médian de 9 400 €.

LES TYPES DE PORTEURS

...../// **LES ACTIONS SONT MAJORITAIREMENT PORTÉES PAR DES ASSOCIATIONS (89%)**

	Nombre d'actions réalisées en 2018	Part relative du nombre	Coût total des actions	Part relative du coût
Association	31	89%	420 800 €	72%
Autre	2	6%	54 200 €	9%
Dijon métropole	1	3%	11 600 €	2%
Ville	1	3%	97 000 €	17%
Ensemble	35	100%	583 600 €	100%

L'indicateur donne le coût total des actions portées, indépendamment du "qui finance".

Aide lecture : Dijon métropole a porté 1 action qui a coûté 97 000 € sur ce quartier (et qui a pu être financée par différents partenaires).

· La mise en œuvre de la programmation de la Politique de la ville repose en majorité sur les associations, qui ont portées neuf actions sur dix en 2018. Les associations ont conduit 31 actions sur le quartier des Grésilles, soit 3 de moins que l'année précédente.

· La ville de Dijon a porté une action sur le quartier des Grésilles (3% des actions, mais 17% du coût total des actions du quartier).

LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS

...../// 11% D'ACTIONS NOUVELLES

	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	4	11%
Actions reconduites	31	89%
Total	35	100%

· Sur les 35 actions réalisées en 2018, 4 sont nouvelles (11% des actions, soit 4 points de plus qu'à l'échelle de l'ensemble des quartiers de la Politique de la ville).

· Parmi les 31 actions reconduites, 8 sont antérieures à 2007, c'est-à-dire qu'elles existaient avant la mise en place du CUCS : *Accueil, écoute, information, orientation, accompagnement psychologique et soutien dans les démarches ; Festival Modes de vie ; Escargolire ; Départs d'enfants et de jeunes ; Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS ; Passeurs d'images - Cinéville ; Grésilles en fête ; MOUS.*

GÉOGRAPHIE DES ACTIONS

...../// UN QUART DES ACTIONS SPÉCIFIQUES AU QUARTIER DES GRÉSILLES

Répartition des actions 2018 couvrant les Grésilles selon leur géographie

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2018
Actions couvrant uniquement les Grésilles	8	23%
Actions couvrant plusieurs quartiers	27	77%
Dont actions couvrant uniquement Dijon	16	46%
Dont actions couvrant tous les QPV de la Métropole	9	26%

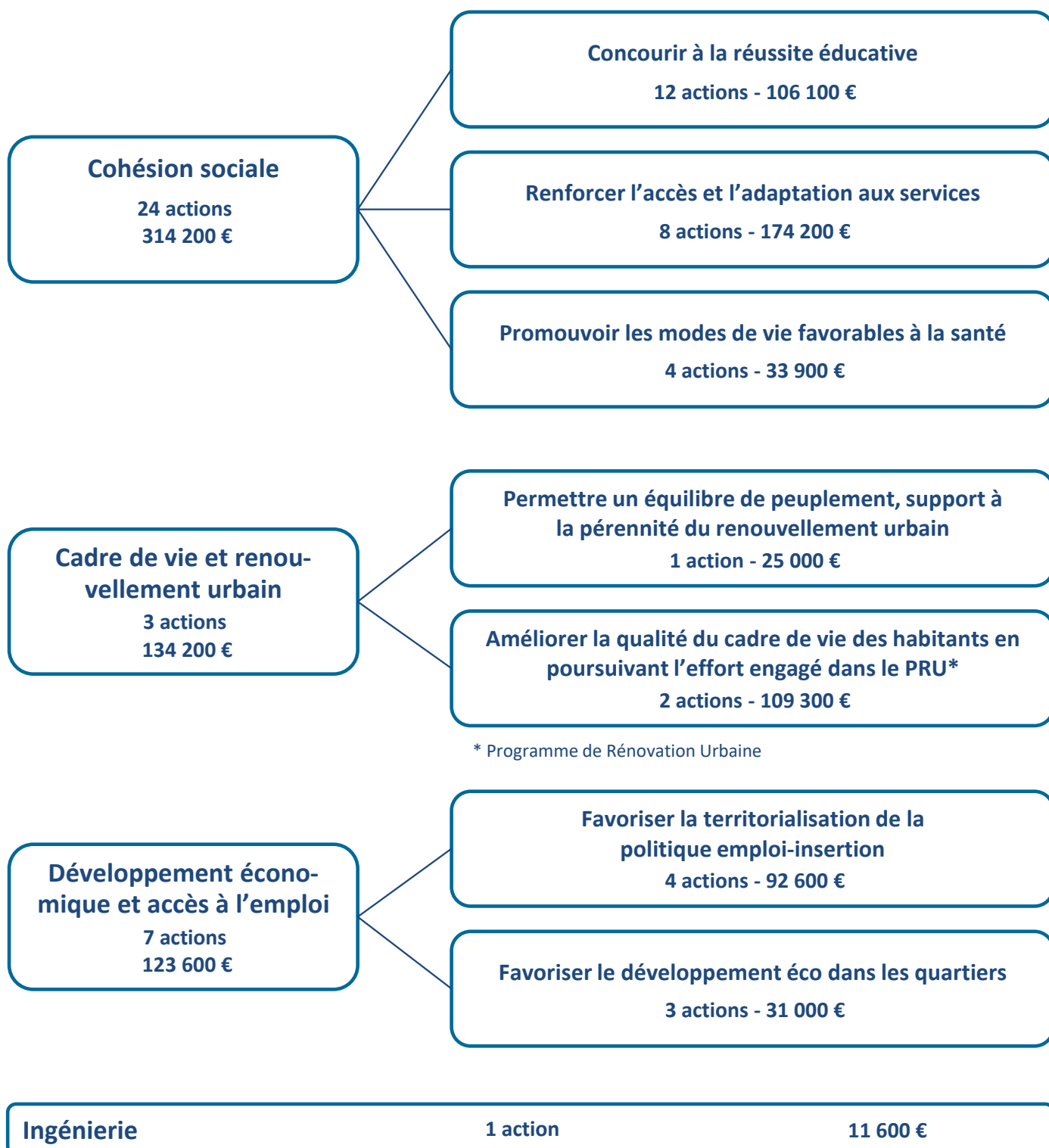
· En 2018, 8 des 35 actions qui ont couvert le quartier sont spécifiques aux Grésilles.

· La majorité des actions touchent plusieurs quartiers (27 actions). En effet, presque la moitié des actions qui couvrent les Grésilles couvrent également Fontaine d'Ouche.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les actions réalisées en 2018 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique.

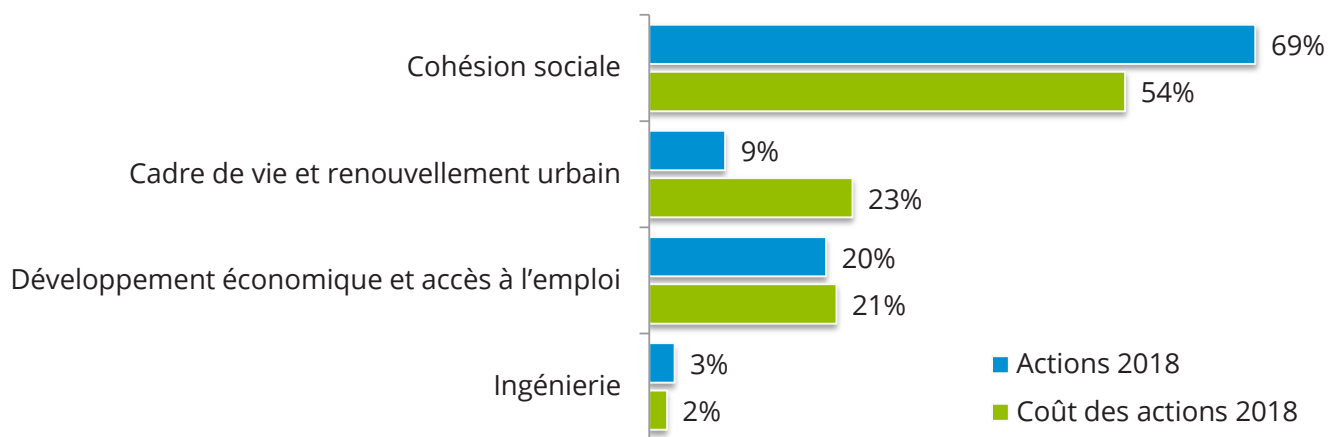
/// LES 3 PILIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LES 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA MÉTROPOLE



LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

...../// **LE PILIER COHÉSION SOCIALE REPRÉSENTE 69% DES ACTIONS ET 47% DU COÛT TOTAL DE LA PROGRAMMATION**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du Contrat de ville



Les actions réalisées en 2018 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Comme au niveau métropolitain, le pilier cohésion sociale prédomine, avec 69% des actions 2018 touchant les Grésilles qui en relèvent et 47% du coût de la programmation (24 actions).

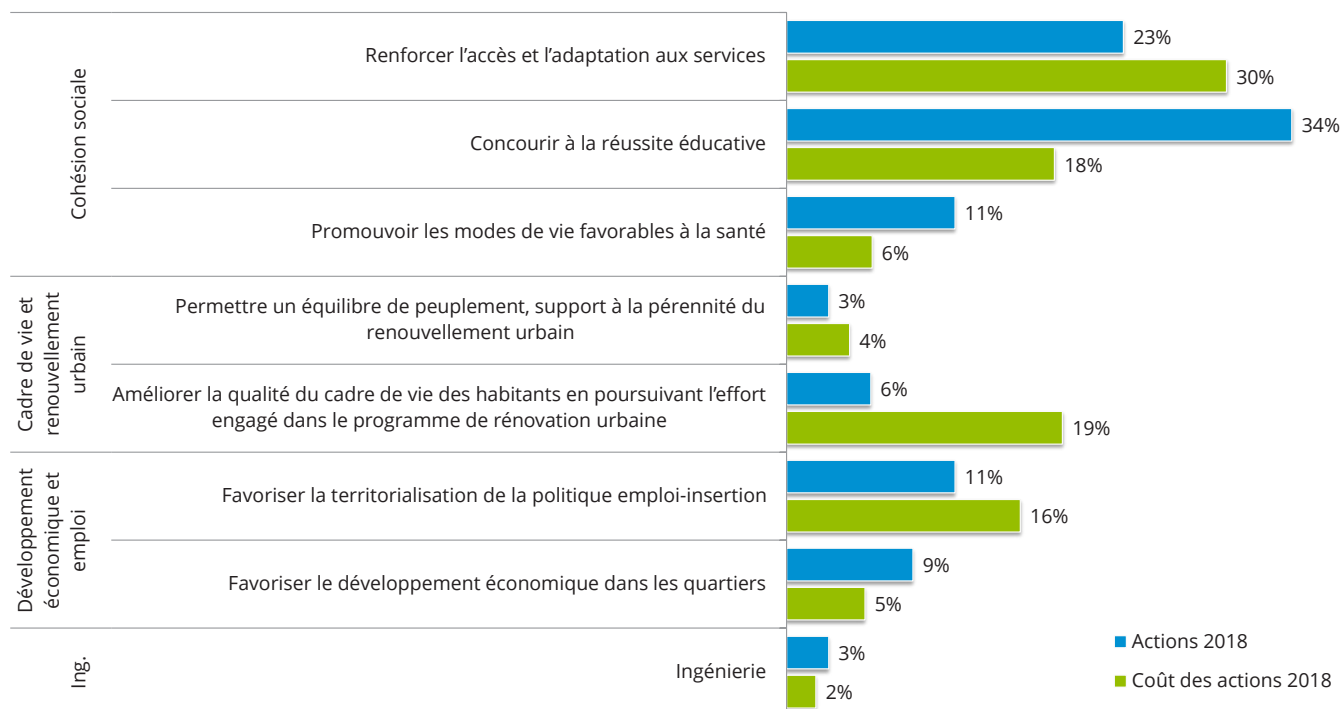
- 9% des actions sont rattachées au pilier cadre de vie et renouvellement urbain (3 actions qui représentent 18% du coût de la programmation 2018), et 20% au pilier développement économique et accès à l'emploi (7 actions qui représentent 31% du coût de la programmation).

Ces résultats restent dans la tendance des années précédentes pour le pilier cohésion sociale. Par contre, le pilier cadre de vie et renouvellement urbain prend un peu moins de place (il représentait en moyenne 17% des actions pour 37% des financements en 2015-2017) à l'avantage du pilier développement économique et accès à l'emploi qui ne représentait que 15% des actions pour 6% des financements sur les trois années précédentes.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

34% DES ACTIONS RÉALISÉES ET 12% DU COÛT TOTAL DES ACTIONS RELÈVENT DE L'OBJECTIF "CONCOURIR À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE" DU PILIER COHÉSION SOCIALE

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du Contrat de ville



Les actions réalisées en 2018 ont été affectées à l'objectif stratégique prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique.

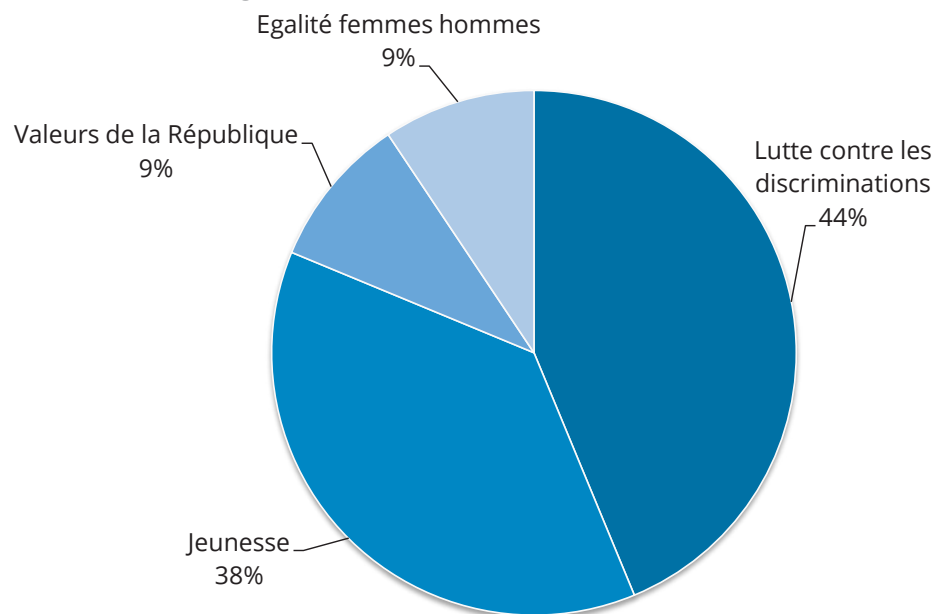
• En 2018, l'orientation stratégique visant à concourir à la réussite éducative (pilier cohésion sociale) est celle qui est la plus investie par les porteurs de projets, regroupant ainsi un tiers des actions (pour 18% des financements). L'objectif visant à renforcer l'accès et l'adaptation aux services concentre 30% des financements (23% des actions). Enfin, pour le pilier développement économique et accès à l'emploi, l'objectif recherchant à favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion regroupe 16% des financements, pour 11% des actions.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX

/// 44% DES ACTIONS S'INSCRIVENT DANS L'ENJEU TRANSVERSAL DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Répartition des actions 2018 selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent*

* parmi les 32 actions pour lesquelles l'information est renseignée



L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 32 actions, soit 91% des actions. Le taux de réponse à cette question est de 81% au niveau métropolitain.

• La lutte contre les discriminations et la jeunesse, enjeux qui étaient déjà prioritaires pour les CUCS, sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projets 2018 (respectivement 44% et 38% des actions).

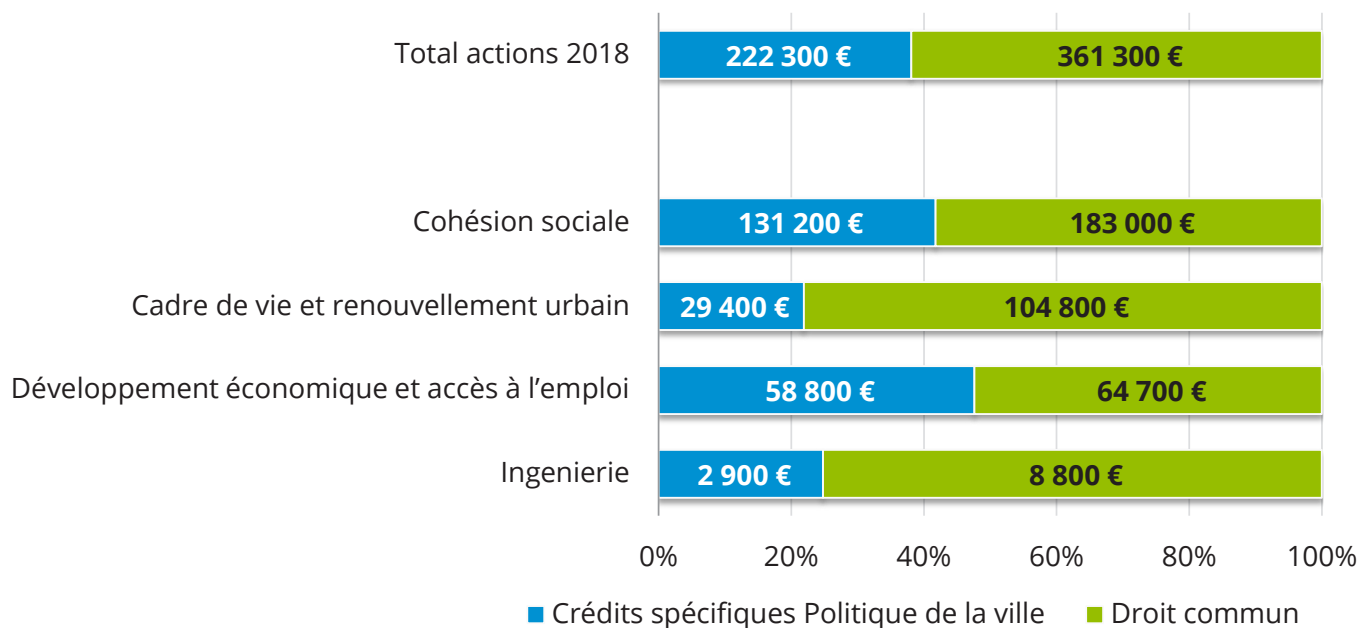
• Les autres axes transversaux ont été pris en compte dans 9% des projets pour la citoyenneté et les valeurs de la République et 9% pour l'égalité femmes-hommes.

L'enjeu de la jeunesse reprend de l'importance en 2018 (18% en 2016 et 29% en 2017) pour retrouver quasiment le niveau qu'il avait en 2015 (42%). Au contraire, la part des actions liées aux valeurs de la République a baissé (elle était en moyenne de 22% sur 2015-2017).

LE FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2018

/// **DES ACTIONS FINANCÉES À 62% PAR LE DROIT COMMUN**

Répartition du coût des actions 2018 selon le type de financement



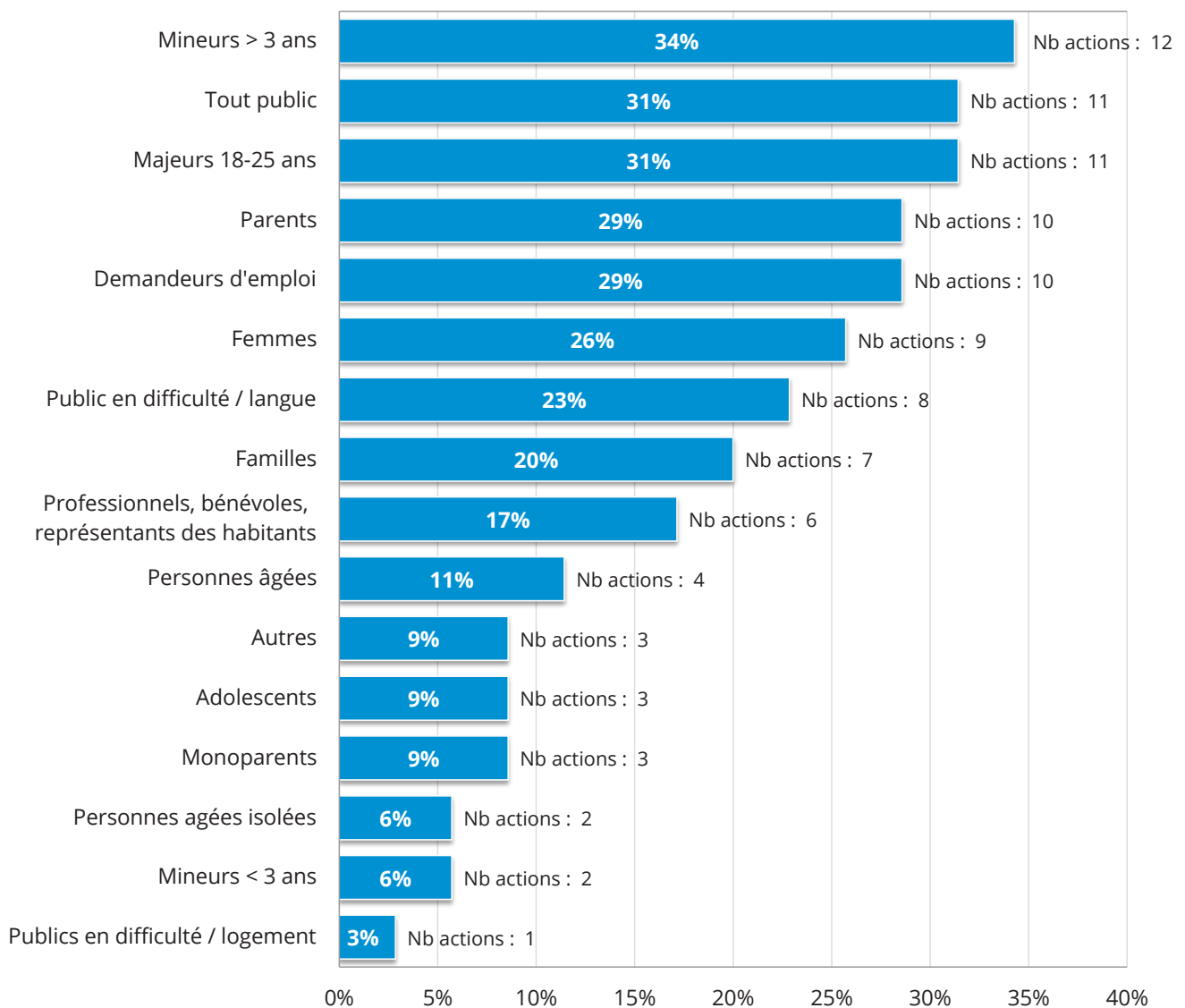
Les actions réalisées en 2018 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Les actions de 2018 ont été, comme en 2017 et au contraire de 2015 et 2016, financées majoritairement par des crédits de droit commun. Ceux-ci représentent 62% des financements.
- Les actions concourant à la mise en œuvre du pilier cadre de vie et renouvellement urbain sont financées à hauteur de 78% par le droit commun.
- Cependant, il est à noter que 11 actions sont financées à plus de 75% par des crédits spécifiques.

LES PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2018

...../// **3 ACTIONS SUR 10 TOUCHENT TOUT TYPE DE PUBLIC. LES ACTIONS CIBLÉES VISENT EN PRIORITÉ LES ENFANTS.**

Répartition des actions 2018 selon les publics qu'elles visent



NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

· 31% des actions touchent tous les types de publics.

· Les actions ciblées concernent surtout celles pour la jeunesse, que ce soit les mineurs, les adolescents ou les jeunes majeurs, ce qui semble logique au regard des enjeux transversaux investis.

Actions visant un « Autre » type de public	Nombre d'actions
Public isolé en situation de précarité	1
Des femmes essentiellement issues des QPV, éloignées de l'emploi, peu	1
personnes de 18 à 30 ans, résidant essentiellement en QPV et peu ou pas	1
qualifiées	

ANNEXE : LISTE DES ACTIONS 2018

Cohésion sociale

Concourir à la réussite éducative

Lutte contre les inégalités éducatives par l'engagement étudiant	Association Fondation étudiante pour la ville
Prévention de la violence et du harcèlement, gestion positive des conflits et médiation par les pairs	Association Génération médiateurs
Escargolire	Association Promotion de la lecture (Promolec)
Parenthèque itinérante	CAF de la Côte d'Or
Comment se préparer à « vivre ensemble »	Cercle sportif laïque Dijonnais
Action Futsal et lien social	Jeunes Dijon Foot 21
Atelier d'écriture/slam	MJC Grésilles
Projet de soutien à la recherche de stage pour des élèves de troisième et des jeunes issus des quartiers politique de la ville	Mots d'estime
Orchestre des quartiers - Extension Grésilles	Orchestre Dijon Bourgogne
Départs d'enfants et de jeunes	Secours Populaire Français
Insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté par le biais du chantier maçonnerie paysagère	Sentiers
Passeurs d'images - Cinéville	UDMJC 21

Renforcer l'accès et l'adaptation aux services

Accueil, écoute, information, orientation, accompagnement psychologique et soutien dans les démarches	Adavip 21
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Ateliers socio-linguistiques - pilier cohésion sociale	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Plateforme linguistique « accueil évaluation orientation » VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Contact	Honk
Café citoyens intergénérationnel	MJC Grésilles
Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 21
Projet de développement culturel durable	Zutique productions

Promouvoir les modes de vie favorables à la santé

Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Prévention, éducation et accompagnement en matière de promotion de la santé	Centre de soins infirmiers
Parcours « santé » de prévention et d'accompagnement des troubles du surpoids chez l'enfant	Centre de soins infirmiers
Ma santé mon quartier	MJC Grésilles

Cadre de vie et renouvellement urbain

Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain

Plateforme mobilité du bassin dijonnais	Mission locale
---	----------------

Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine

Animation des Groupes Solidarité Emploi (GSE) sur les quartiers Grésilles et FO	GIP CREATIV'
Grésilles en fête	Ville de Dijon

Développement économique et accès à l'emploi

Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion

Passerelle vers l'emploi	Acodege
Start again	Amis Mots
Clauses d'insertion sociale	GIP CREATIV'
Dispositif 100 chaes 100 emplois Dijon	Talent Campus

Favoriser le développement économique dans les quartiers

Accompagnement et financement des porteurs de projet de création et de développement d'entreprise dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	Association pour le droit à l'initiative économique
Entreprendre dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	BGE Perspectives
L'espace coworking des Grésilles	La Coursive Boutaric

LONGVIC - BIEF DU MOULIN

CHIFFRES CLÉ

NOMBRES DE DOSSIERS DÉPOSÉS, DE PORTEURS DE PROJETS ET COÛT DES ACTIONS

...../// **18 ACTIONS RÉALISÉES**

...../// **16 PORTEURS DE PROJETS DIFFÉRENTS**

...../// **228 000€**

· 16 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 18 actions au titre de la programmation de la Politique de la ville 2018, parmi lesquelles une ne couvre que ce quartier.

À noter : le mode de comptage ne permet pas d'identifier le nombre de services municipaux différents comme porteurs de projets. Chaque ville compte ici comme un seul porteur de projets.

· Le montant total de la programmation 2018 sur le quartier du Bief du Moulin s'élève à 228 000 €, financements spécifiques et de droit commun confondus, soit 7% du coût total des actions de la métropole, tous quartiers prioritaires et de veille confondus (+4 points par rapport à 2017).

· Le quartier a bénéficié de plus de moyens en 2018 qu'en 2017 (136 000 € de plus).

· Le coût total des actions est très variable : 10% d'actions allant jusqu'à 1 200 €, 10% d'actions à plus de 26 600 €, pour un coût médian de 8 900 €.

LES TYPES DE PORTEURS

...../// **LES ACTIONS SONT MAJORITAIREMENT PORTÉES PAR DES ASSOCIATIONS (83%)**

	Nombre d'actions réalisées en 2018	Part relative du nombre	Coût total des actions	Part relative du coût
Association	15	83%	183 000 €	80%
Ville	1	6%	8 000 €	4%
Dijon métropole	1	6%	11 600 €	5%
Autre	1	6%	25 000 €	11%
Ensemble	18	100%	227 600 €	100%

L'indicateur donne le coût total des actions portées, indépendamment du "qui finance".

Aide lecture : Dijon métropole a porté 1 action qui a coûté 25 000 € sur ce quartier (et qui a pu être financée par différents partenaires).

- La mise en œuvre de la programmation de la Politique de la ville repose en majorité sur les associations, qui ont porté huit actions sur dix réalisées en 2018. Les associations ont conduit 15 actions sur le quartier du Bief du Moulin, soit 5 de plus que l'année précédente.
- La ville de Longvic a porté une action sur le quartier du Bief du Moulin (6% des actions).

LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS:

...../// **UNE ACTION NOUVELLE**

	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	1	6%
Actions reconduites	17	94%
Total	18	100%

- Sur les 18 actions réalisées en 2018, une seule est nouvelle (6% des actions, comme à l'échelle de l'ensemble des quartiers de la Politique de la ville).
- Parmi les 17 actions reconduites, 4 sont antérieures à 2007, c'est-à-dire qu'elles existaient avant la mise en place du CUCS : *Accueil, écoute, information, orientation, accompagnement psychologique et soutien dans les démarches ; Festival Modes de vie ; Passeurs d'images - Cinéville ; MOUS.*

GÉOGRAPHIE DES ACTIONS

...../// **UNE ACTION SPÉCIFIQUE AU QUARTIER DU BIEF DU MOULIN**

Répartition des actions 2018 couvrant le Bief du Moulin selon leur géographie

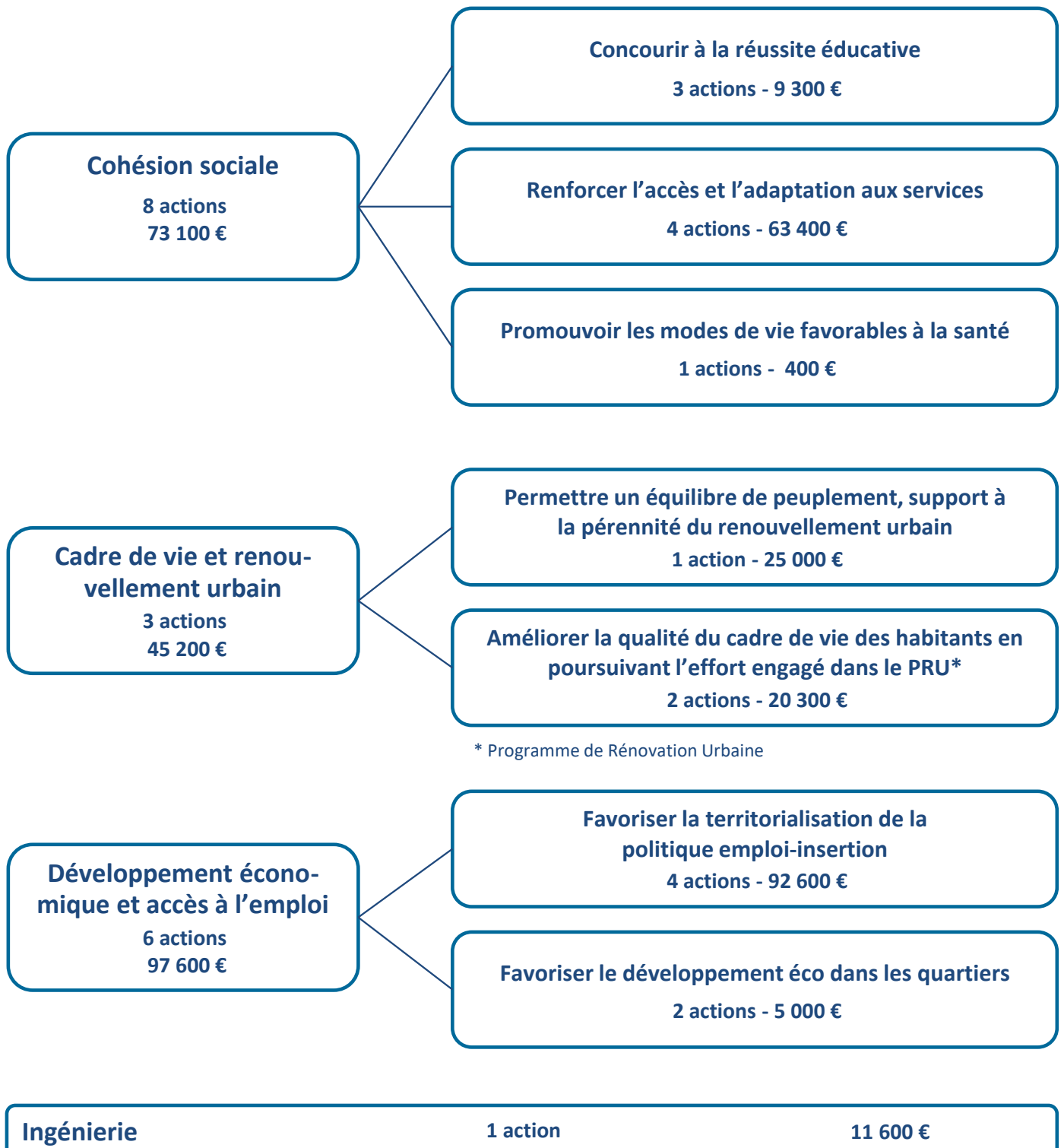
	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2018
Actions couvrant uniquement le Bief du Moulin	1	6%
Actions couvrant plusieurs quartiers	17	94%
Dont actions couvrant tous les QPV de la Métropole	9	50%

- En 2018, une seule des 18 actions qui ont couvert le quartier est spécifique au Bief du Moulin.
- La majorité des actions touchent plusieurs quartiers (17 actions), notamment 9 actions qui couvrent l'ensemble des QPV de la métropole.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les actions réalisées en 2018 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique.

/// LES 3 PILIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LES 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA MÉTROPOLE

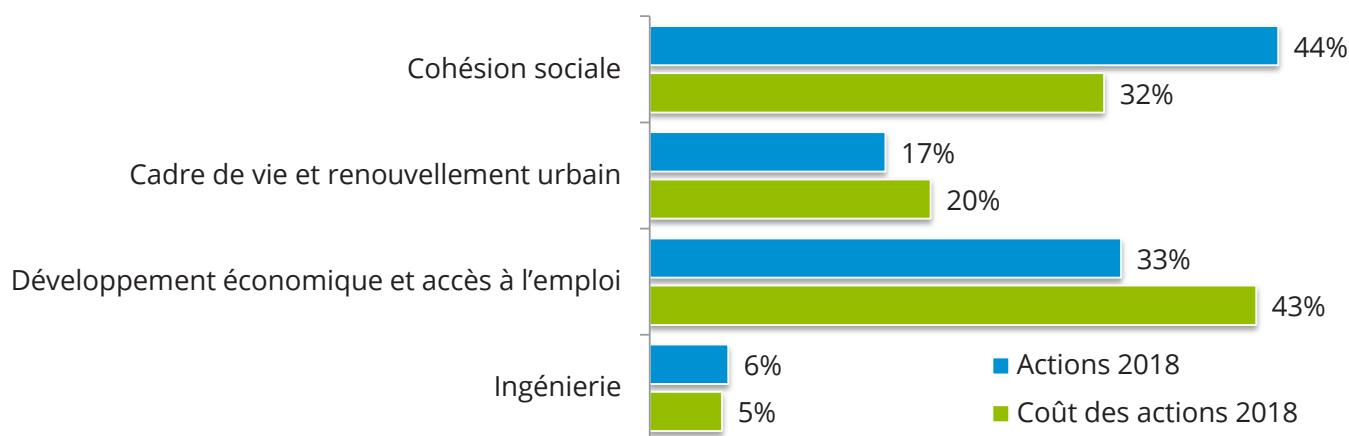


* Programme de Rénovation Urbaine

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

...../// **LE PILIER COHÉSION SOCIALE REPRÉSENTE 44% DES ACTIONS ET 32% DU COÛT TOTAL DE LA PROGRAMMATION**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du Contrat de ville



Les actions réalisées en 2018 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

· Comme au niveau métropolitain, le pilier cohésion sociale prédomine, avec 44% des actions 2018 touchant le Bief du Moulin qui en relèvent et un tiers du coût de la programmation (8 actions).

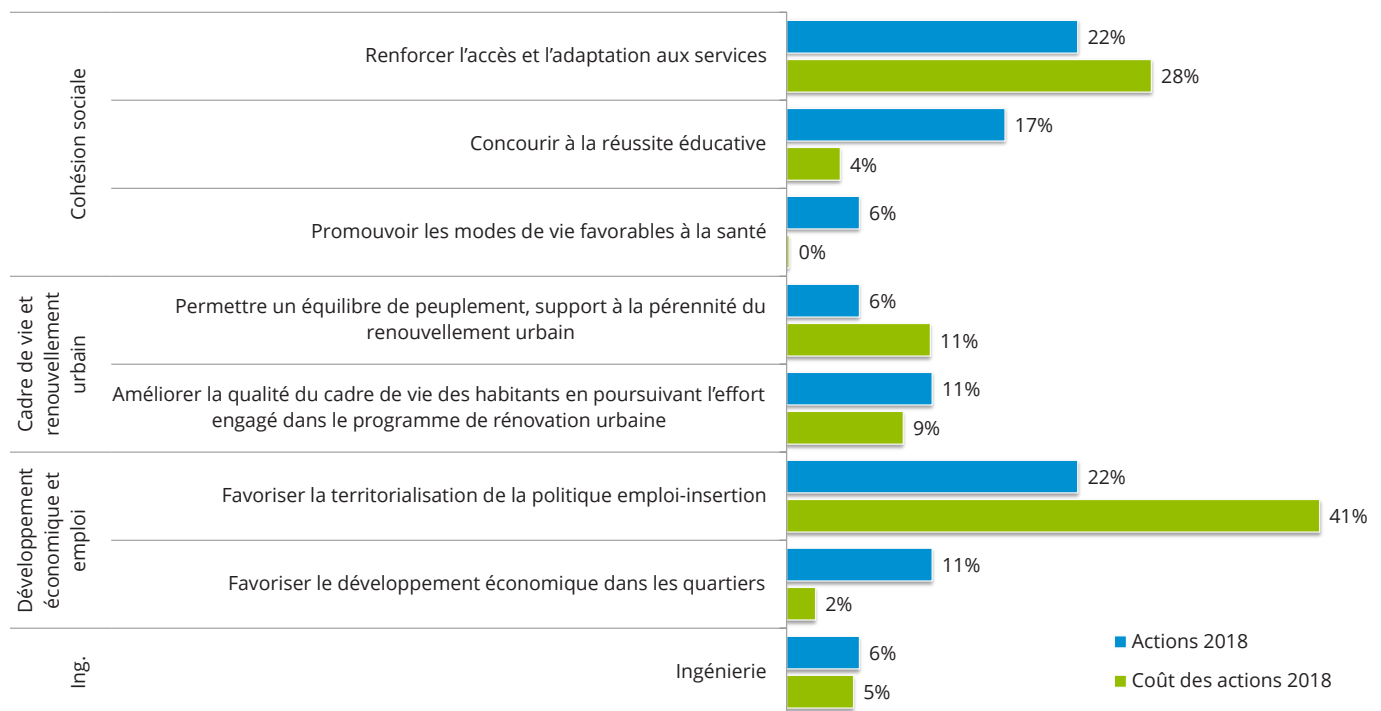
· 17% des actions sont rattachées au pilier cadre de vie et renouvellement urbain (3 actions qui représentent 20% du coût de la programmation 2018), mais c'est surtout le pilier développement économique et accès à l'emploi qui prend de l'importance par rapport à la moyenne métropolitaine (un tiers des actions pour 43% du coût de la programmation).

Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain a pris de l'importance au fil des années : aucune action ne se rattachait à ce pilier en 2015, puis 8% et 13% des actions en 2016 et 2017.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

/// **22% DES ACTIONS RÉALISÉES ET 41% DU COÛT TOTAL DES ACTIONS RELÈVENT DE L'OBJECTIF "FAVORISER LA TERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE EMPLOI-INSERTION" DU PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du Contrat de ville



Les actions réalisées en 2018 ont été affectées à l'objectif stratégique prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique.

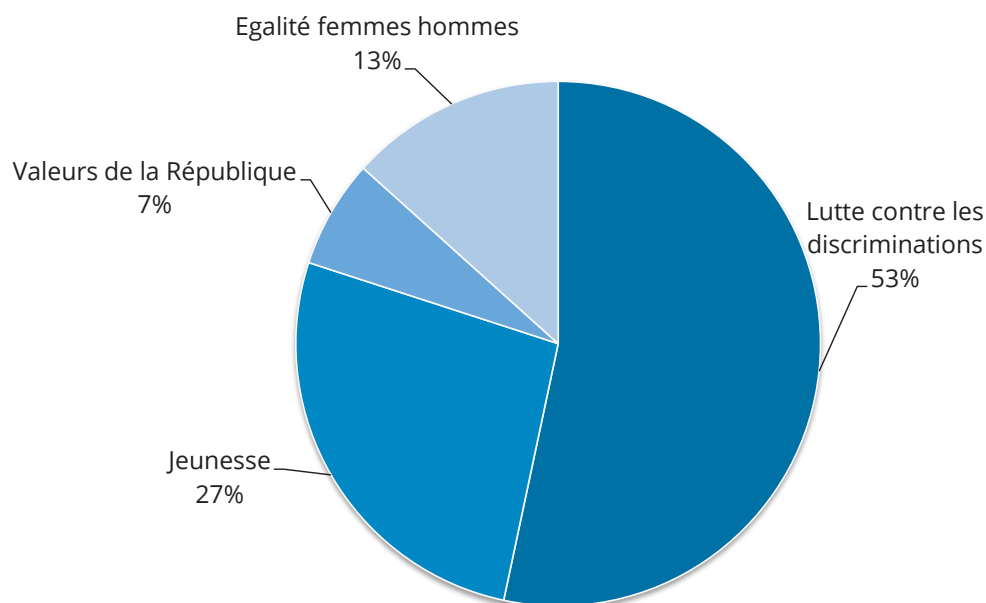
• En 2018, l'orientation stratégique visant à favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion représente plus d'un cinquième des actions et 41% des financements. C'est ensuite l'objectif cherchant à renforcer l'accès et l'adaptation aux services qui est investi sur ce quartier. Ce sont les deux objectifs stratégiques investis prioritairement par les porteurs de projet.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX

PLUS DE LA MOITIÉ DES ACTIONS S'INSCRIVENT DANS L'ENJEU TRANSVERSAL DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Répartition des actions 2018 selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent*

* parmi les 15 actions pour lesquelles l'information est renseignée



L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 15 actions, soit 83% des actions. Le taux de réponse à cette question est de 81% au niveau métropolitain.

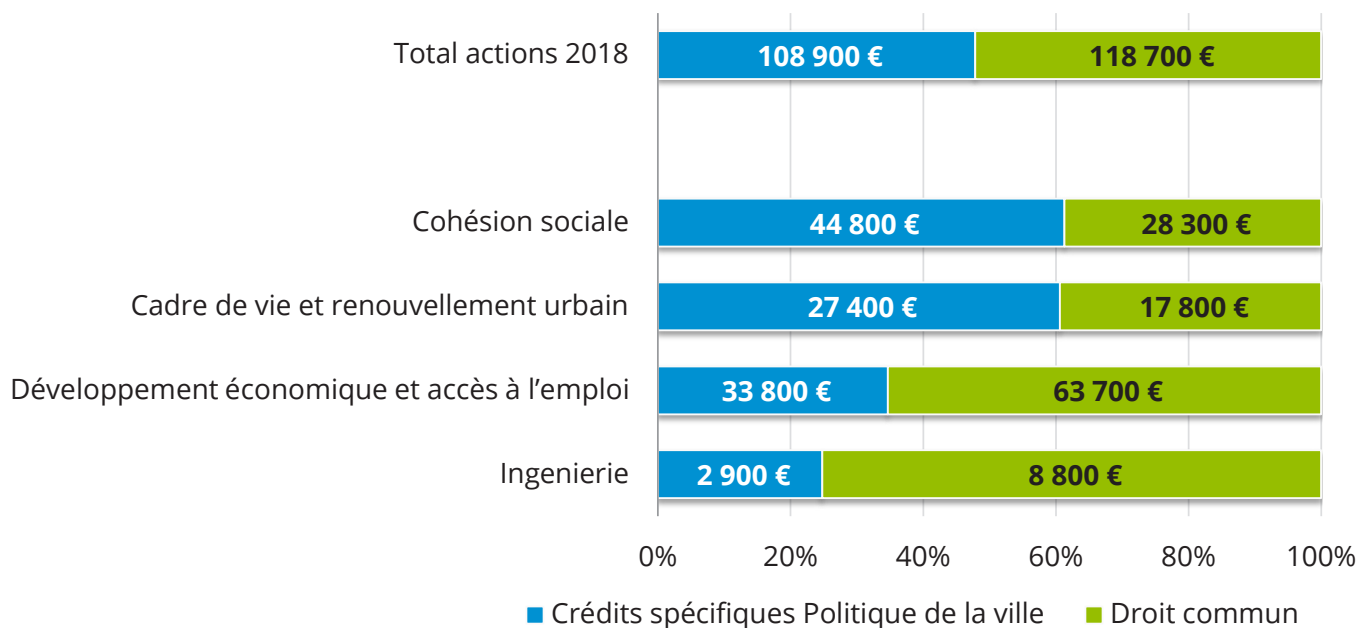
- La lutte contre les discriminations et la jeunesse, enjeux qui étaient déjà prioritaires pour les CUCS, sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projets 2018 (respectivement 53%, soit 15 points de plus qu'à l'échelle de l'ensemble des quartiers et 27% des actions).
- Les autres axes transversaux ont été pris en compte dans 7% des projets pour la citoyenneté et les valeurs de la République et 13% pour l'égalité femmes-hommes, soit 6 points de plus qu'à l'échelle de la métropole.

Les actions des trois années 2015-2017 se rattachaient pour plus de la moitié d'entre elles à la lutte contre les discriminations ; en 2017, cet enjeu concernait même plus de huit actions sur dix. En 2018, les piliers se rééquilibrent avec de nouveau des actions rattachées aux valeurs de la République et à l'égalité femmes - hommes (aucune action autour de ces deux piliers en 2017).

LE FINANCEMENT DES ACTIONS 2018

DES ACTIONS FINANCÉES À 52% PAR LE DROIT COMMUN

Répartition du coût des actions 2018 selon le type de financement



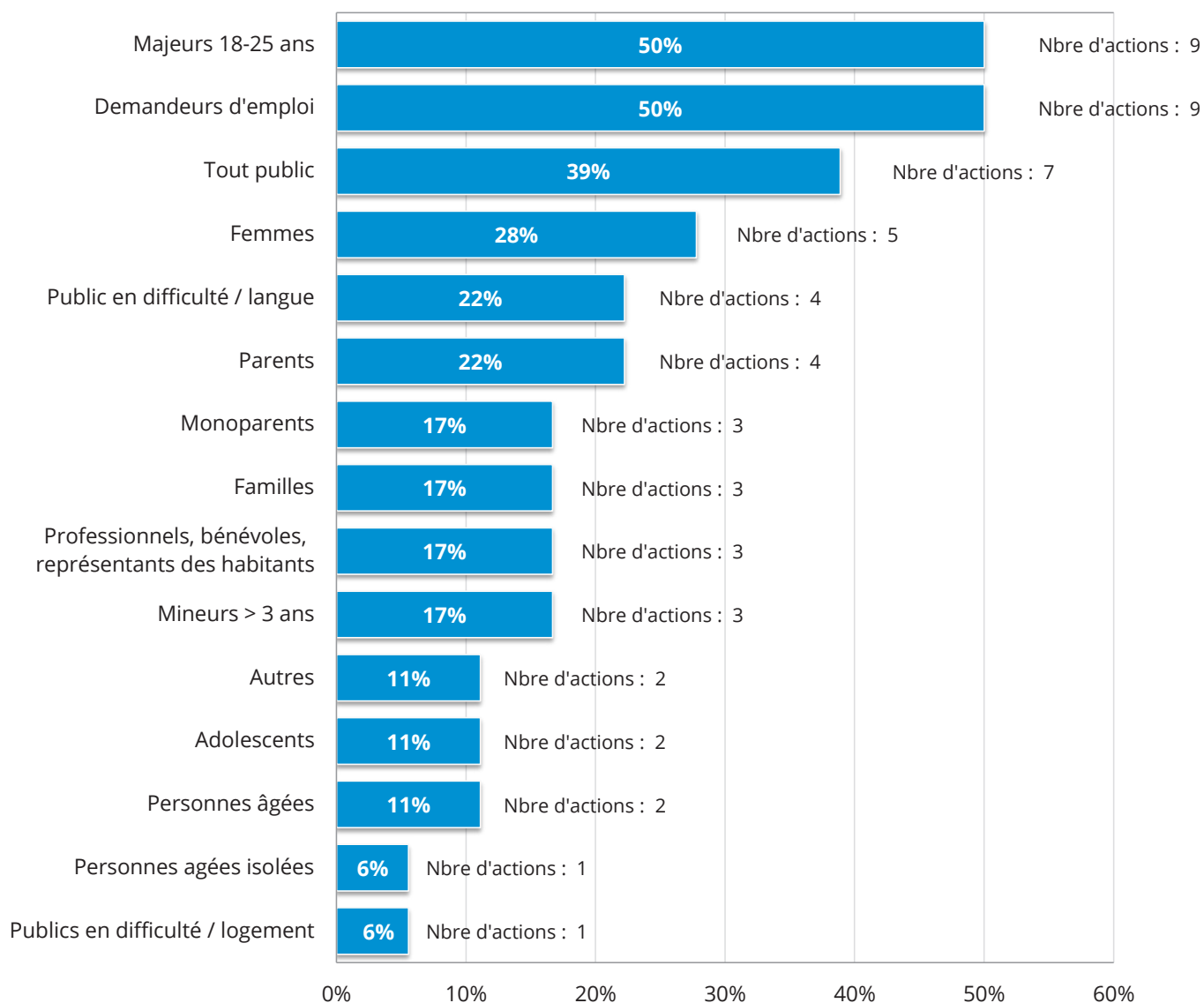
Les actions réalisées en 2018 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Les actions de 2018 ont été, contrairement aux trois années précédentes, financées majoritairement par des crédits de droit commun. Ceux-ci représentent 52% des financements.
- Les actions concourant à la mise en œuvre du pilier développement économique et accès à l'emploi sont financées à hauteur de 65% par le droit commun.
- Cependant, il est à noter que 8 actions sont financées à plus de 75% par des crédits spécifiques.

LES PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2018

/// **4 ACTIONS SUR 10 TOUCHENT TOUT TYPE DE PUBLIC. LES ACTIONS CIBLÉES VISENT EN PRIORITÉ LES JEUNES ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI.**

Répartition des actions 2018 selon les publics qu'elles visent



NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

• 39% des actions touchent tous les types de publics.

• Les actions ciblées concernent surtout les jeunes majeurs de 18-25 ans et les demandeurs d'emploi (deux types de publics mais qui peuvent être les mêmes personnes).

Actions visant un « Autre » type de public	Nombre d'actions 2018
Des femmes essentiellement issues des QPV, éloignées de l'emploi, peu qualifiées, fragilisées, inscrites à Pôle Emploi, à la Mission Locale, bénéficiaires du RSA, avec de jeunes enfants à charge.	1
personnes de 18 à 30 ans, résidant essentiellement en QPV et peu ou pas qualifiées	1

ANNEXE : LISTE DES ACTIONS 2018

Cohésion sociale	
Concourir à la réussite éducative	
Projet de soutien à la recherche de stage pour des élèves de troisième et des jeunes issus des quartiers politique de la ville	Mots d'estime
Insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté par le biais du chantier maçonnerie paysagère	Sentiers
Passeurs d'images - Cinéville	UDMJC 21
Renforcer l'accès et l'adaptation aux services	
Accueil, écoute, information, orientation, accompagnement psychologique et soutien dans les démarches	Adavip 21
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Ateliers socio-linguistiques – pilier cohésion sociale	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Plateforme linguistique « accueil évaluation orientation » VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Promouvoir les modes de vie favorables à la santé	
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Cadre de vie et renouvellement urbain	
Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain	
Plateforme mobilité du bassin dijonnais	Mission locale
Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine	
Animation des Groupes Solidarité Emploi (GSE) sur les quartiers Grésilles et FO	GIP CREATIV'
Balade sous les toiles : action de médiation culturelle	Ville de Longvic
Développement économique et accès à l'emploi	
Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion	
Passerelle vers l'emploi	Acodege
Start again	Amis Mots
Clauses d'insertion sociale	GIP CREATIV'
Dispositif 100 chaes 100 emplois Dijon	Talent Campus
Favoriser le développement économique dans les quartiers	
Accompagnement et finement des porteurs de projet de création et de développement d'entreprise dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	Association pour le droit à l'initiative économique
Entreprendre dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	BGE Perspectives

QUETIGNY - CENTRE VILLE

CHIFFRES CLÉ

NOMBRES D' ACTIONS, DE PORTEURS ET COÛT DE LA PROGRAMMATION

...../// **12 ACTIONS**

...../// **12 PORTEURS DE PROJETS DIFFÉRENTS**

...../// **120 000€**

· 12 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 12 actions au titre de la programmation de la Politique de la ville 2018, parmi lesquelles 1 ne couvre que ce quartier.

À noter : le mode de comptage ne permet pas d'identifier le nombre de services municipaux différents comme porteurs de projets. Chaque ville compte ici comme un seul porteur de projets.

· Le montant total de la programmation 2018 sur le quartier de veille active Centre-ville de Quetigny s'élève à 120 000 €, financements spécifiques et de droit commun confondus, soit 4% du coût total des actions de la métropole, tous quartiers prioritaires et de veille confondus (-1 point par rapport à 2017).

· Le quartier a bénéficié de moins de moyens en 2018 qu'en 2017 (7 000 € de moins).

· Le coût total des actions est très variable : 10% d'actions allant jusqu'à 700 €, 10% d'actions à plus de 20 600 €, pour un coût médian de 9 400 €.

LES TYPES DE PORTEURS

...../// **LES ACTIONS SONT MAJORITAIREMENT PORTÉES PAR DES ASSOCIATIONS (75%)**

	Nombre d'actions réalisées en 2018	Part relative du nombre	Coût total des actions	Part relative du coût
Association	9	75%	73 700 €	62%
Ville	1	8%	9 400 €	8%
Dijon métropole	1	8%	11 600 €	10%
Autre	1	8%	25 000 €	21%
Ensemble	12	100%	119 700 €	100%

L'indicateur donne le coût total des actions portées, indépendamment du "qui finance".

Aide lecture : Dijon métropole a porté 1 action qui a coûté 25 000 € sur ce quartier (et qui a pu être financée par différents partenaires).

· La mise en œuvre de la programmation de la Politique de la ville repose en majorité sur les associations, qui ont porté 75% des actions réalisées en 2018. Les associations ont conduit 9 actions sur le quartier du QVA Centre-ville, soit 0 de plus que l'année précédente.

· La Ville de Quetigny a porté 1 action sur le quartier du QVA Centre-ville (8% des actions).

LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS

...../// 8% D'ACTIONS NOUVELLES

	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	1	8%
Actions reconduites	11	92%
Total	12	100%

· Sur les 12 actions réalisées en 2018, 1 est nouvelle (8% des actions, comme à l'échelle de l'ensemble des quartiers de la Politique de la ville).

· Parmi les 11 actions reconduites, 4 sont antérieures à 2007, c'est-à-dire qu'elles existaient avant la mise en place du CUCS : *Accueil, écoute, information, orientation, accompagnement psychologique et soutien dans les démarches ; Festival Modes de vie ; Passeurs d'images - Cinéville ; MOUS.*

GÉOGRAPHIE DES ACTIONS

...../// UNE ACTION SPÉCIFIQUE AU QUARTIER DU QVA CENTRE-VILLE

Répartition des actions 2018 couvrant le Centre-ville de Quetigny selon leur géographie

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2018
Actions couvrant uniquement le QVA Centre-ville	1	8%
Actions couvrant plusieurs quartiers	11	92%
Dont actions couvrant tous les QPV de la Métropole	9	75%

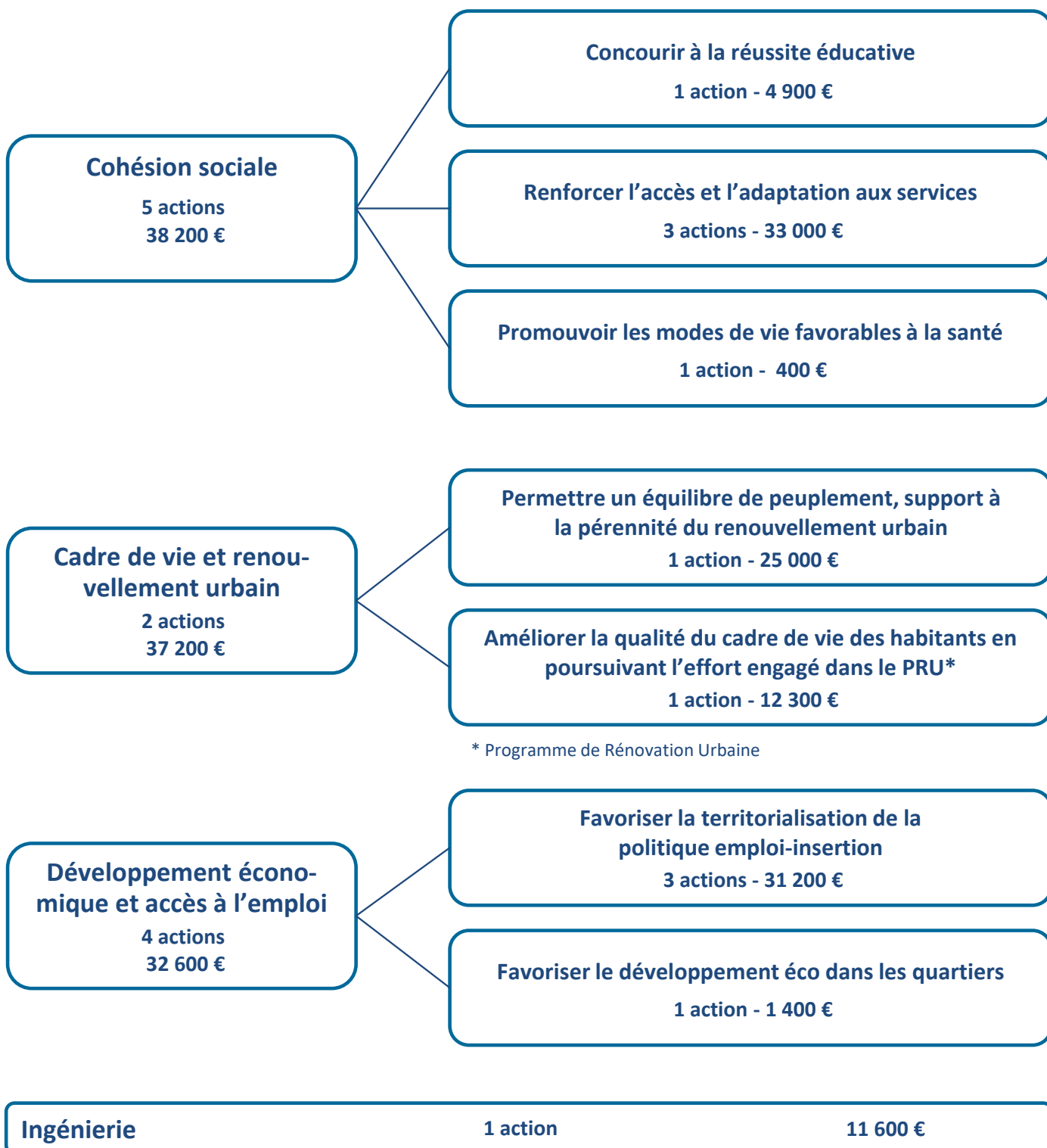
· En 2018, 1 des 11 actions qui ont couvert le quartier sont spécifiques au QVA Centre-ville.

· La majorité des actions touchent plusieurs quartiers (11 actions), notamment 9 actions qui couvrent l'ensemble des QPV de la métropole.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les actions réalisées en 2018 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique

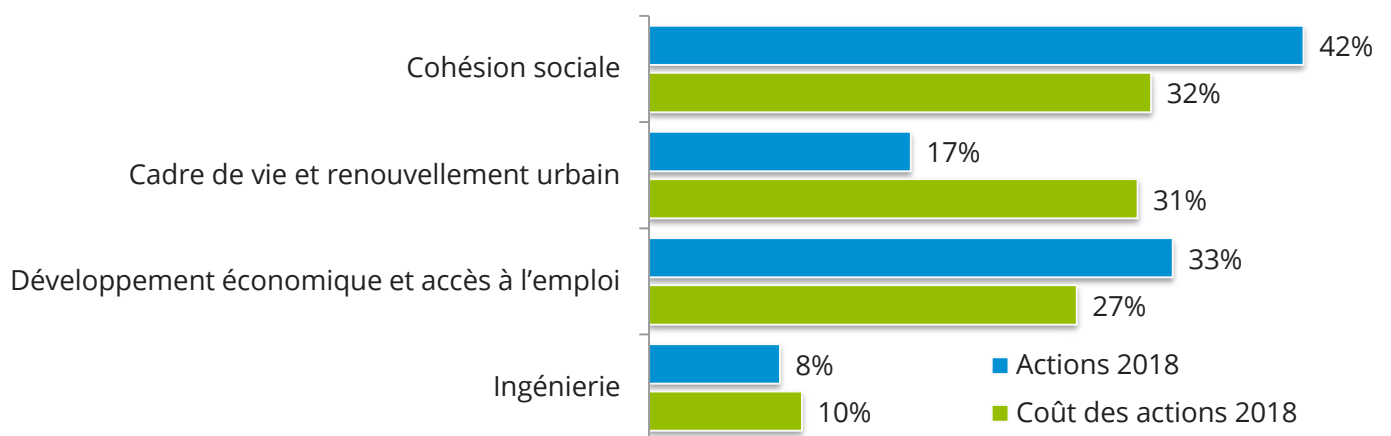
LES 3 PILIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LES 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA MÉTROPOLE



LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

/// **LE PILIER COHÉSION SOCIALE REPRÉSENTE 42% DES ACTIONS ET 32% DU COÛT TOTAL DE LA PROGRAMMATION**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du contrat de ville



Les actions réalisées en 2018 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

· Comme au niveau métropolitain, le pilier cohésion sociale prédomine, avec 42% des actions 2018 touchant le QVA Centre-ville qui en relèvent et un tiers du coût de la programmation (5 actions).

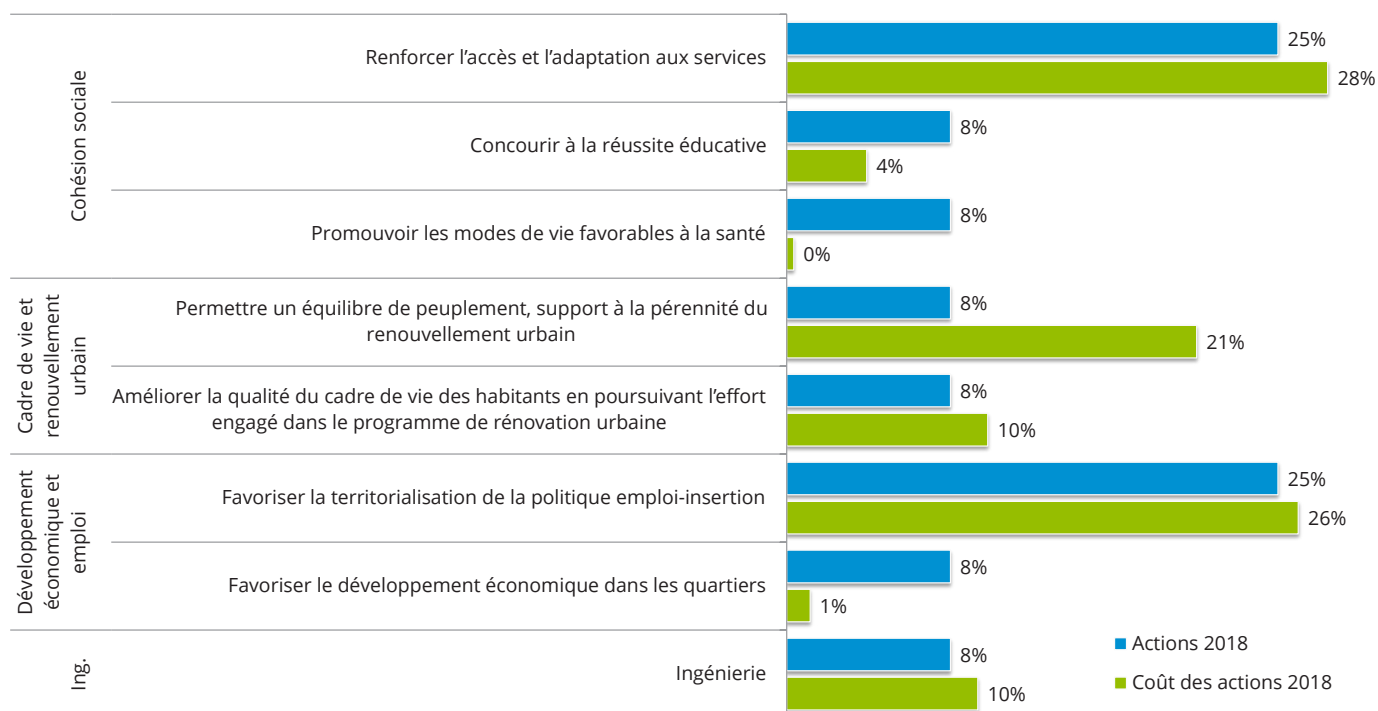
· 17% des actions sont rattachées au pilier cadre de vie et renouvellement urbain (2 actions qui représentent 31% du coût de la programmation 2018), mais c'est surtout le pilier développement économique et accès à l'emploi qui prend de l'importance par rapport à la moyenne métropolitaine (un tiers des actions pour 27% du coût de la programmation).

Le pilier développement économique regroupe un tiers des actions pour un peu plus d'un quart du coût de la programmation.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

/// **25% DES ACTIONS RÉALISÉES ET 26% DU COÛT TOTAL DES ACTIONS RELÈVENT DE L'OBJECTIF "FAVORISER LA TERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE EMPLOI-INSERTION" DU PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du Contrat de ville



Les actions réalisées en 2018 ont été affectées à l'objectif stratégique prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique.

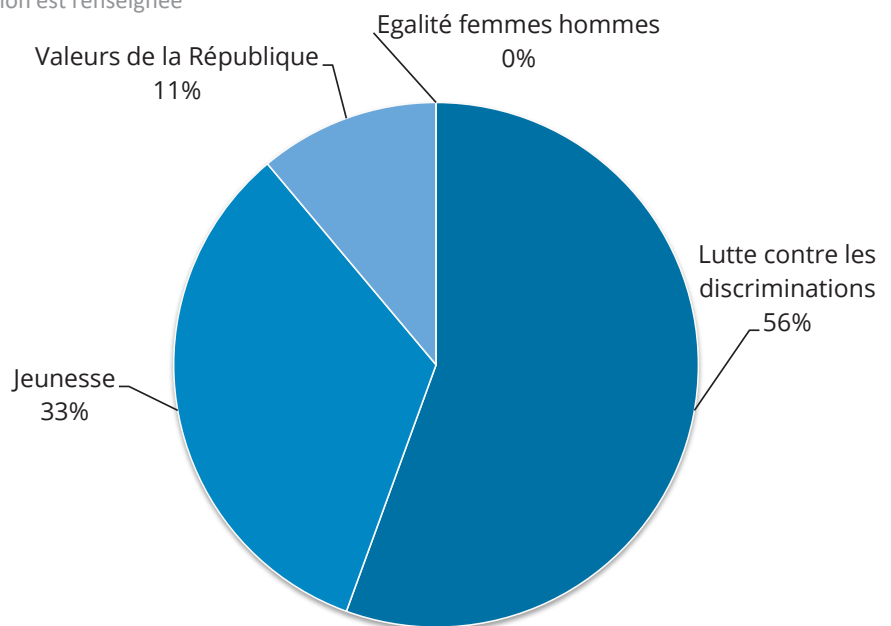
• En 2018, l'orientation stratégique visant à favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion représente un quart des actions et des financements. L'objectif cherchant à renforcer l'accès et l'adaptation aux services regroupe également un quart des actions pour 28% des financements. Ce sont les deux objectifs stratégiques investis prioritairement par les porteurs de projet.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX

/// **PLUS DE LA MOITIÉ DES ACTIONS S'INSCRIVENT DANS L'ENJEU TRANSVERSAL DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

Répartition des actions 2018 selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent*

* parmi les 9 actions pour lesquelles l'information est renseignée



L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 9 actions, soit 75% des actions. Le taux de réponse à cette question est de 81% au niveau métropolitain.

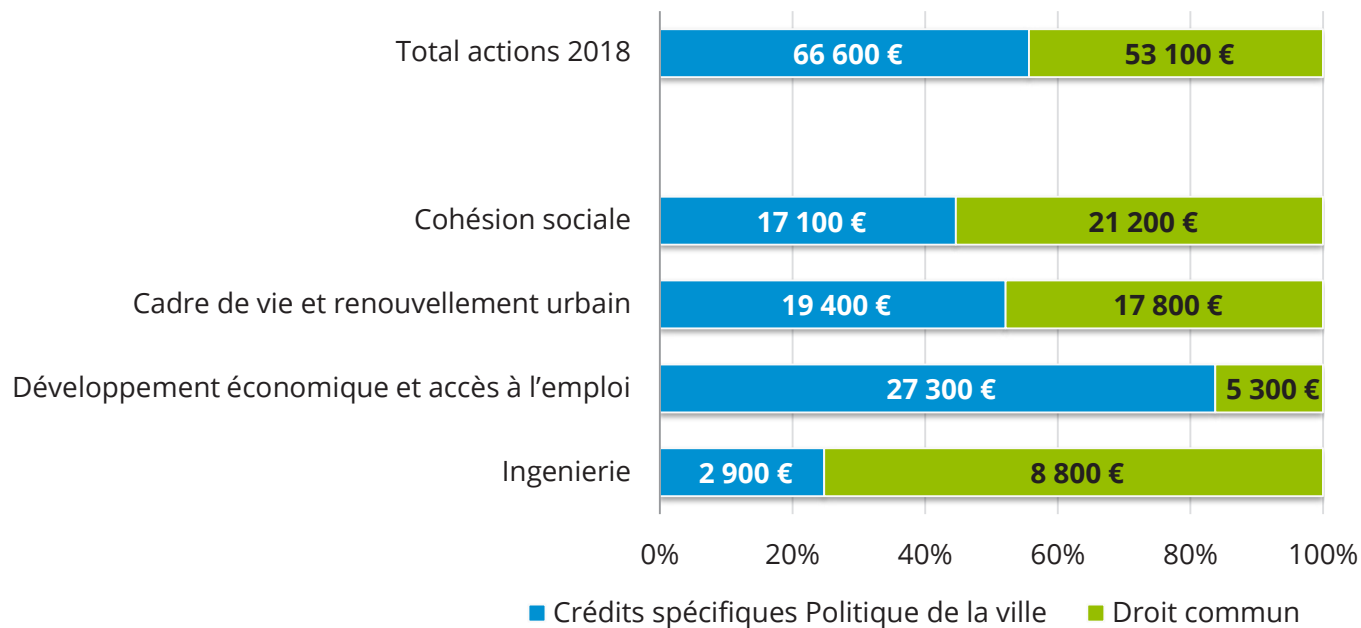
• La lutte contre les discriminations et la jeunesse, enjeux qui étaient déjà prioritaires pour les CUCS, sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projets 2018 (respectivement 56%, soit 15 points de plus qu'à l'échelle de l'ensemble des quartiers et 33% des actions).

• Les autres axes transversaux ont été pris en compte dans 11% des projets pour la citoyenneté et les valeurs de la République et % pour l'égalité femmes-hommes, soit 6 points de plus qu'à l'échelle de la métropole.

LE FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2018

DES ACTIONS FINANÇÉES À 82% PAR DES CRÉDITS SPÉCIFIQUES

Répartition du coût des actions 2018 selon le type de financement



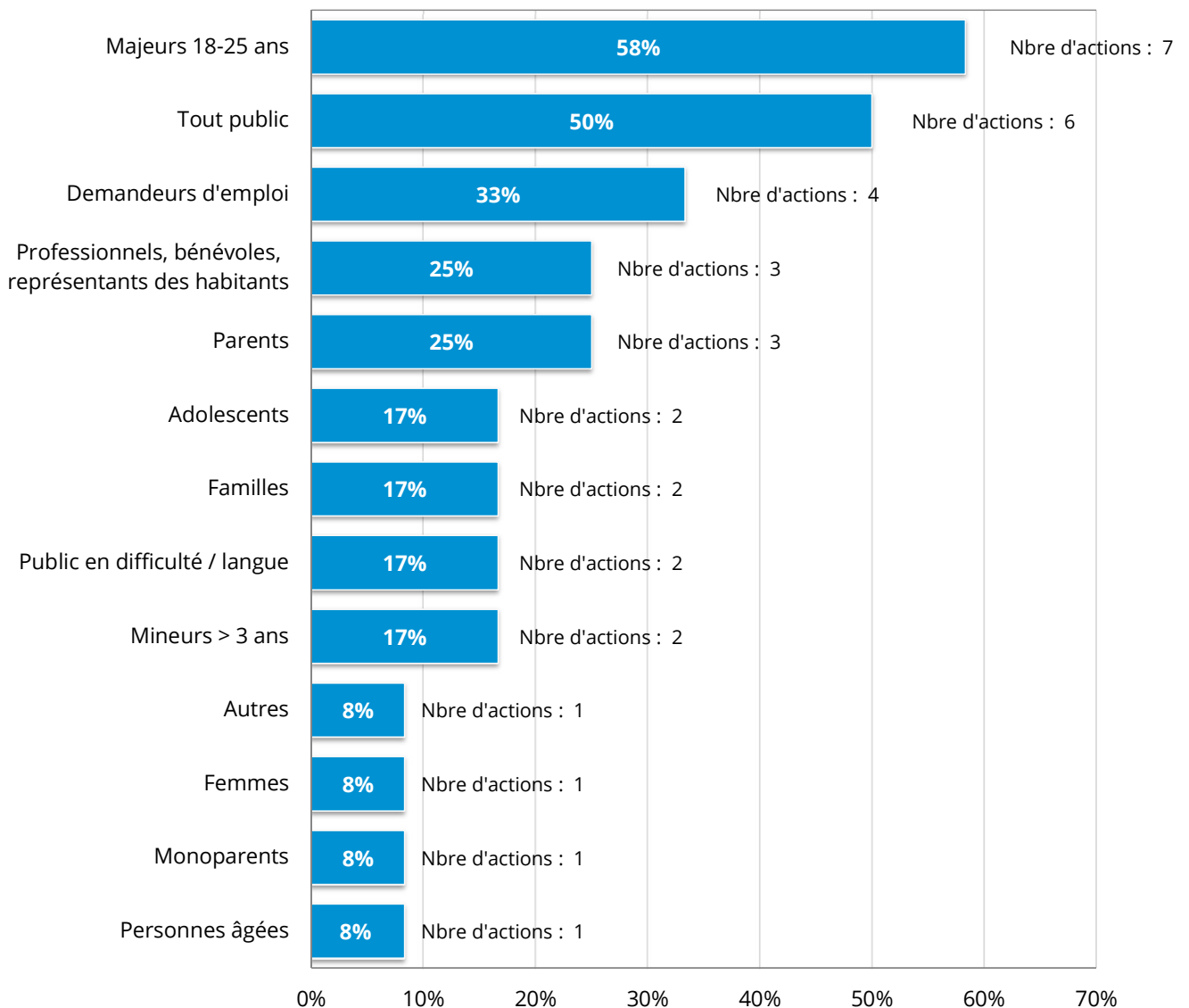
Les actions réalisées en 2018 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Les actions de 2018 ont été financées majoritairement par des crédits spécifiques de la Politique de la ville. Ceux-ci représentent 56% des financements.
- Les actions concourant à la mise en œuvre du pilier développement économique et accès à l'emploi sont financées à hauteur de 16% par le droit commun.
- Cependant, il est à noter que 5 actions sont financées à plus de 75% par des crédits spécifiques.

LES PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2018

LA MOITIÉ DES ACTIONS TOUCHENT TOUT TYPE DE PUBLIC. LES ACTIONS CIBLÉES VISENT EN PRIORITÉ LES JEUNES ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI.

Répartition des actions 2018 selon les publics qu'elles visent



NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

- 50% des actions touchent tous les types de publics.
- Les actions ciblées concernent surtout les jeunes majeurs de 18-25 ans et les demandeurs d'emploi (deux types de publics mais qui peuvent être les mêmes personnes).

Actions visant un « Autre » type de public	Nombre d'actions 2018
personnes de 18 à 30 ans, résidant essentiellement en QPV et peu ou pas qualifiées	1

ANNEXE : LISTE DES ACTIONS 2018

Cohésion sociale

Concourir à la réussite éducative

Passeurs d'images - Cinéville	UDMJC 21
-------------------------------	----------

Renforcer l'accès et l'adaptation aux services

Accueil, écoute, information, orientation, accompagnement psychologique et soutien dans les démarches	Adavip 21
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Plateforme linguistique « accueil évaluation orientation » VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)

Promouvoir les modes de vie favorables à la santé

Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
--	--

Cadre de vie et renouvellement urbain

Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain

Plateforme mobilité du bassin dijonnais	Mission locale
---	----------------

Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine

Animation des Groupes Solidarité Emploi (GSE) sur les quartiers Grésilles et FO	GIP CREATIV'
---	--------------

Développement économique et accès à l'emploi

Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion

Passerelle vers l'emploi	Acodege
Chantiers éducatifs	Ville de Quetigny
Dispositif 100 chances 100 emplois Dijon	Talent Campus

Favoriser le développement économique dans les quartiers

Entreprandre dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	BGE Perspectives
---	------------------

TALANT - BELVÉDÈRE

CHIFFRES CLÉ

NOMBRES D' ACTIONS, DE PORTEURS ET COÛT DE LA PROGRAMMATION

...../// **25 ACTIONS RÉALISÉES**

...../// **17 PORTEURS DE PROJETS DIFFÉRENTS**

...../// **812 000€**

• 17 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 25 actions au titre de la programmation de la Politique de la ville 2018, parmi lesquelles 10 ne couvrent que ce quartier.

À noter : le mode de comptage ne permet pas d'identifier le nombre de services municipaux différents comme porteurs de projets. Chaque ville compte ici comme un seul porteur de projets.

• Le montant total de la programmation 2018 sur le quartier du Belvédère s'élève à 812 000 €, financements spécifiques et de droit commun confondus, soit 25% du coût total des actions de la métropole, tous quartiers prioritaires et de veille confondus (+3 points par rapport à 2017).

• Le quartier a bénéficié de plus de moyens en 2018 qu'en 2017 (205 000 € de plus).

• Le coût total des actions est très variable : 10% d'actions allant jusqu'à 1 500 €, 10% d'actions à plus de 64 900 €, pour un coût médian de 18 500 €.

LES TYPES DE PORTEURS

...../// **LES ACTIONS SONT MAJORITAIREMENT PORTÉES PAR DES ASSOCIATIONS (56%)**

	Nombre d'actions réalisées en 2018	Part relative du nombre	Coût total des actions	Part relative du coût
Association	14	56%	189 800 €	23%
Ville	9	36%	585 100 €	72%
Dijon métropole	1	4%	11 600 €	1%
Autre	1	4%	25 000 €	3%
Ensemble	25	100%	811 500 €	100%

L'indicateur donne le coût total des actions portées, indépendamment du "qui finance".

Aide lecture : Dijon métropole a porté 1 action qui a coûté 25 000 € sur ce quartier (et qui a pu être financée par différents partenaires).

· La mise en œuvre de la programmation de la Politique de la ville repose en majorité sur les associations, qui ont porté 56% des actions réalisées en 2018. Les associations ont conduit 14 actions sur le quartier du Belvédère, soit 5 de plus que l'année précédente. Cette part est cependant bien plus basse que dans les autres quartiers prioritaires.

· La Ville de Talant a porté 9 actions sur le quartier du Belvédère (36% des actions, alors que cette part se situe entre 3 et 14% dans les autres quartiers).

LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS

...../// **UNE ACTION NOUVELLE**

	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	1	4%
Actions reconduites	24	96%
Total	25	100%

· Sur les 25 actions réalisées en 2018, 1 est nouvelle (4% des actions, comme à l'échelle de l'ensemble des quartiers de la Politique de la ville).

· Parmi les 24 actions reconduites, 4 sont antérieures à 2007, c'est-à-dire qu'elles existaient avant la mise en place du CUCS : *Accueil, écoute, information, orientation, accompagnement psychologique et soutien dans les démarches ; Festival Modes de vie ; Passeurs d'images - Cinéville ; MOUS.*

GÉOGRAPHIE DES ACTIONS

...../// **4 ACTIONS SUR 10 SPÉCIFIQUES AU QUARTIER DU BELVÉDÈRE**

Répartition des actions 2018 couvrant le Belvédère selon leur géographie

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2018
Actions couvrant uniquement le Belvédère	10	40%
Actions couvrant plusieurs quartiers	15	60%
Dont actions couvrant tous les QPV de la Métropole	9	36%

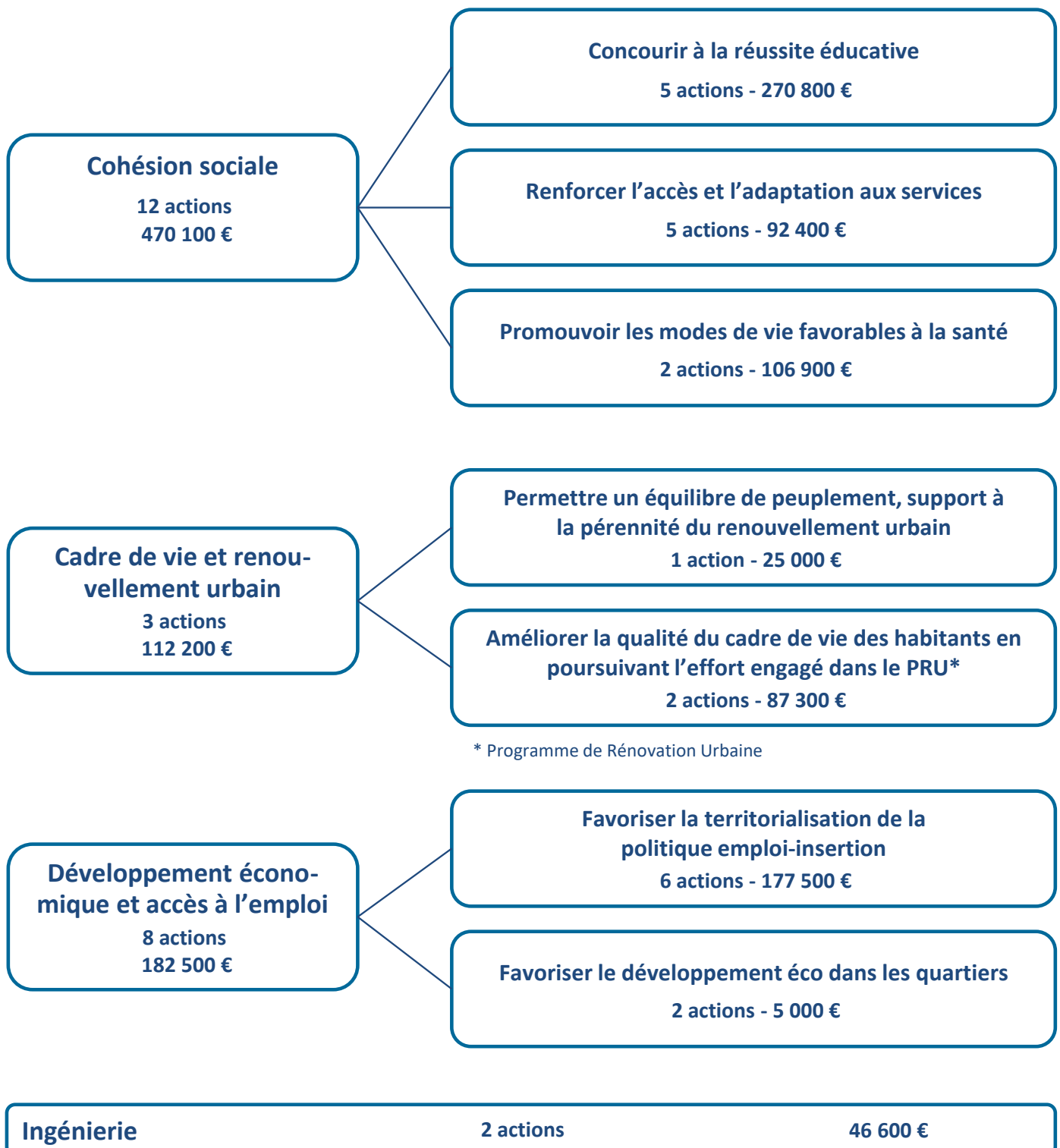
· En 2018, 10 des 25 actions qui ont couvert le quartier sont spécifiques au Belvédère.

· La majorité des actions touchent plusieurs quartiers (15 actions), notamment 9 actions qui couvrent l'ensemble des QPV de la métropole.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les actions réalisées en 2018 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique.

/// LES 3 PILIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LES 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA MÉTROPOLE

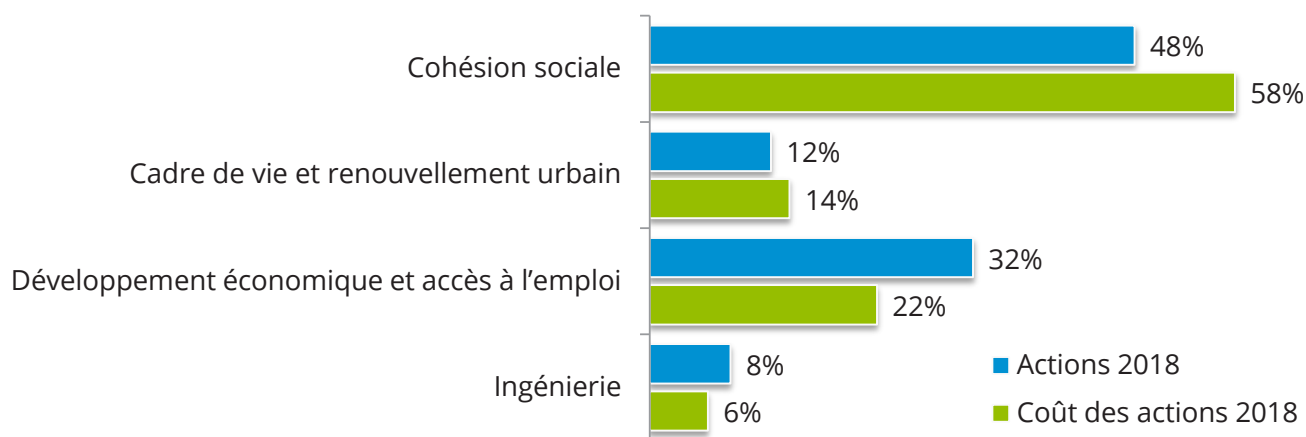


* Programme de Rénovation Urbaine

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

/// **LE PILIER COHÉSION SOCIALE REPRÉSENTE 48% DES ACTIONS ET 58% DU COÛT TOTAL DE LA PROGRAMMATION**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du Contrat de ville



Les actions réalisées en 2018 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

· Comme au niveau métropolitain, le pilier cohésion sociale prédomine, avec 48% des actions 2018 touchant le Belvédère qui en relèvent et 58% du coût de la programmation (12 actions).

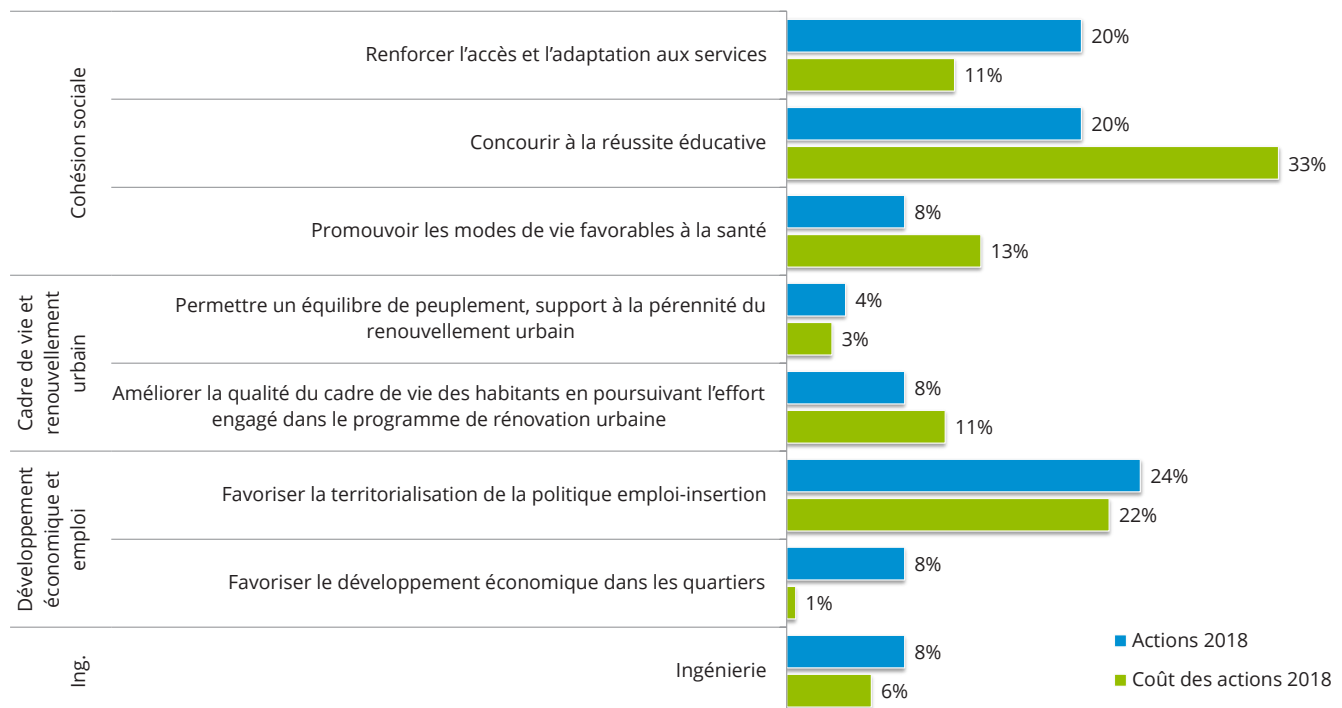
· 12% des actions sont rattachées au pilier cadre de vie et renouvellement urbain (3 actions qui représentent 14% du coût de la programmation 2018), et 32% au pilier développement économique et accès à l'emploi (8 actions qui représentent 22% du coût de la programmation).

Ces résultats restent dans la tendance des années précédentes pour les trois piliers.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

/// **20% DES ACTIONS RÉALISÉES ET 33% DU COÛT TOTAL DES ACTIONS RELÈVENT DE L'OBJECTIF "CONCOURIR À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE" DU PILIER COHÉSION SOCIALE**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du Contrat de ville



Les actions réalisées en 2018 ont été affectées à l'objectif stratégique prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique.

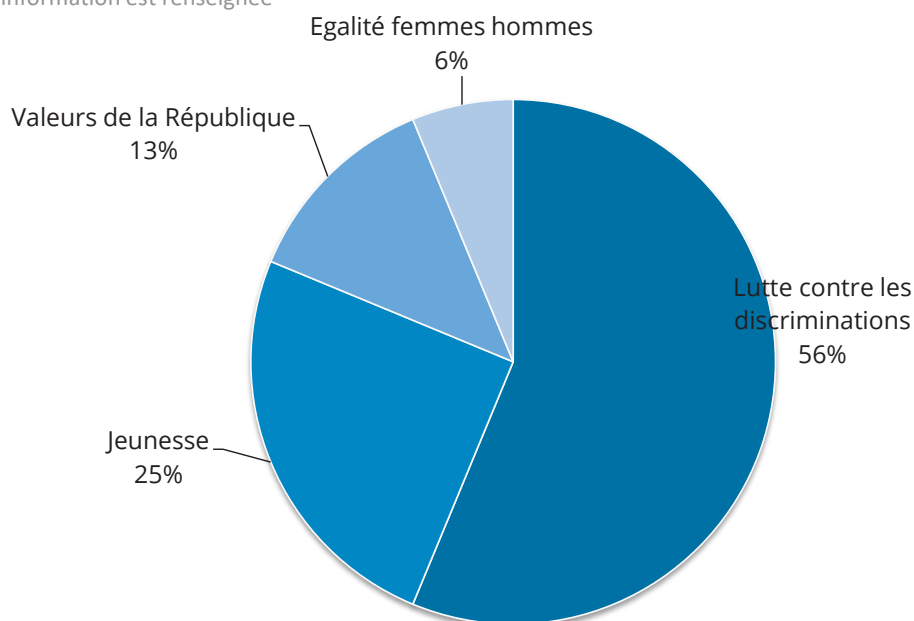
• En 2018, l'orientation stratégique visant à favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion est celle qui est la plus investie : un quart des actions pour 22% des financements. C'est par contre l'objectif recherchant à concourir à la réussite éducative qui concentre le plus de financements (un tiers du total pour le quartier), pour un cinquième des actions. L'objectif visant à renforcer l'accès et l'adaptation aux services concentre également un cinquième des actions, pour 11% des financements. Ce sont les trois objectifs stratégiques les plus investis par les porteurs de projets.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018 AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX

PLUS DE LA MOITIÉ DES ACTIONS S'INSCRIVENT DANS L'ENJEU TRANSVERSAL DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Répartition des actions 2018 selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent*

* parmi les 16 actions pour lesquelles l'information est renseignée



L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 16 actions, soit 64% des actions. Le taux de réponse à cette question est de 81% au niveau métropolitain.

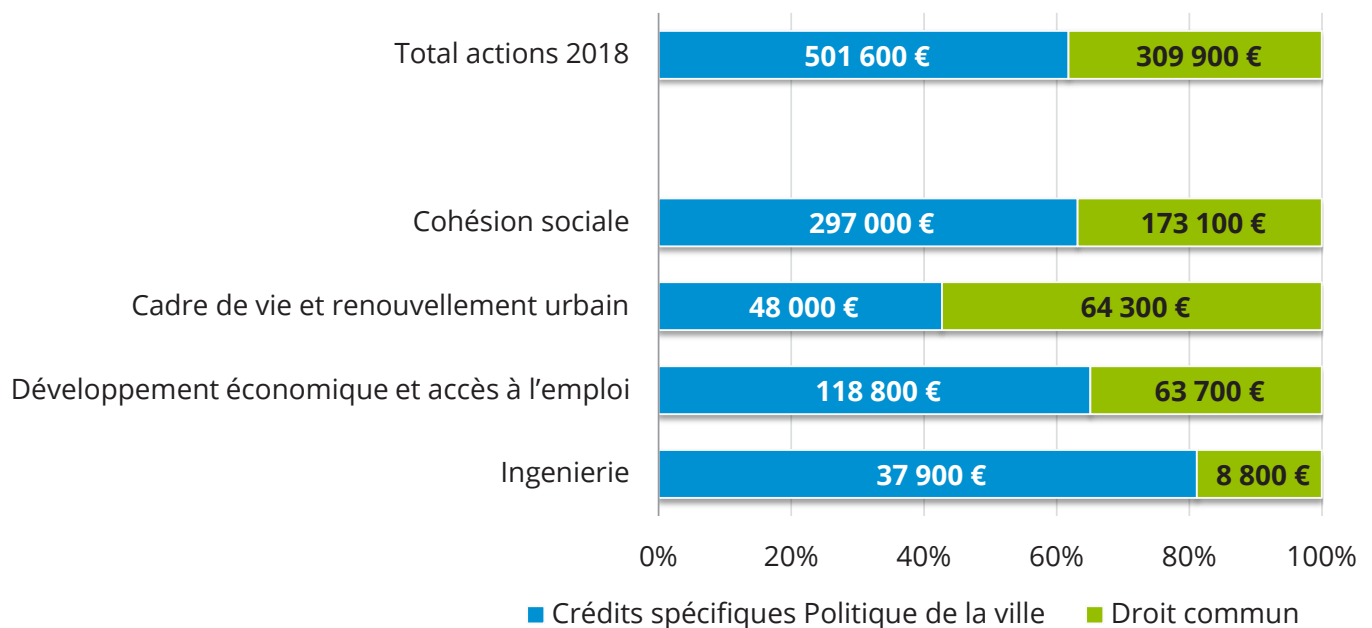
- La lutte contre les discriminations et la jeunesse, enjeux qui étaient déjà prioritaires pour les CUCS, sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projets 2018 (respectivement 56% et 25% des actions).
- Les autres axes transversaux ont été pris en compte dans 13% des projets pour la citoyenneté et les valeurs de la République et 6% pour l'égalité femmes-hommes.

Les piliers se rééquilibrent en 2018 après une année 2017 où la lutte contre les discriminations concernait huit actions sur dix et durant laquelle aucune action ne se rattachait à l'égalité femmes-hommes.

LE FINANCEMENT DES ACTIONS 2018

DES ACTIONS FINANÇÉES À 38% PAR LE DROIT COMMUN

Répartition du coût des actions 2018 selon le type de financement



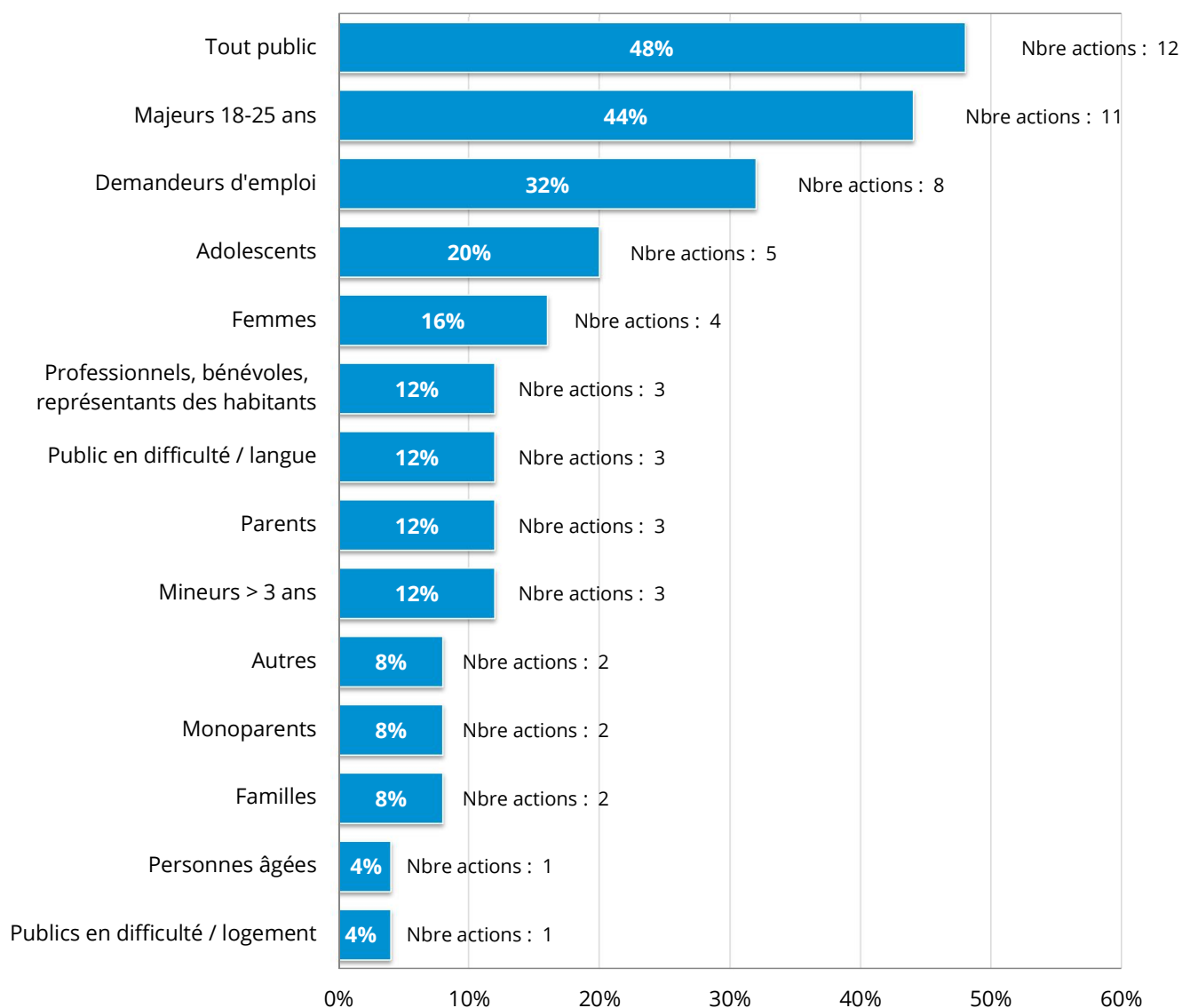
Les actions réalisées en 2018 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Contrairement aux autres quartiers de la Politique de la ville de Dijon métropole, les actions du Belvédère sont majoritairement financées par des crédits spécifiques.
- Les actions concourant à la mise en œuvre du pilier cadre de vie et renouvellement urbain sont financées à hauteur de 57% par le droit commun.
- 12 actions sont financées à plus de 75% par des crédits spécifiques.

LES PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2018

/// **LA MOITIÉ DES ACTIONS TOUCHENT TOUT TYPE DE PUBLIC. LES ACTIONS CIBLÉES VISENT EN PRIORITÉ LES JEUNES.**

Répartition des actions 2018 selon les publics qu'elles visent



NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

• 48% des actions touchent tous les types de publics.

• Les actions ciblées concernent surtout celles pour la jeunesse, que ce soit les mineurs, les adolescents ou les jeunes majeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi.

Actions visant un « Autre » type de public	Nombre d'actions 2018
Des femmes essentiellement issues des QPV, éloignées de l'emploi, peu qualifiées, fragilisées, inscrites à Pôle Emploi, à la Mission Locale, bénéficiaires du RSA, avec de jeunes enfants à charge.	1
personnes de 18 à 30 ans, résidant essentiellement en QPV et peu ou pas qualifiées	1

ANNEXE : LISTE DES ACTIONS 2018

Cohésion sociale

Concourir à la réussite éducative

Lutte contre les inégalités éducatives par l'engagement étudiant	Association Fondation étudiante pour la ville
Prévention de la violence et du harcèlement, gestion positive des conflits et médiation par les pairs	Association Génération médiateurs
Escargolire	Association Promotion de la lecture (Promolec)
Parenthèque itinérante	CAF de la Côte d'Or
Comment se préparer à « vivre ensemble »	Cercle sportif laïque Dijonnais
Action Futsal et lien social	Jeunes Dijon Foot 21
Atelier d'écriture/slam	MJC Grésilles
Projet de soutien à la recherche de stage pour des élèves de troisième et des jeunes issus des quartiers politique de la ville	Mots d'estime
Orchestre des quartiers - Extension Grésilles	Orchestre Dijon Bourgogne
Départs d'enfants et de jeunes	Secours Populaire Français
Insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté par le biais du chantier maçonnerie paysagère	Sentiers
Passeurs d'images - Cinéville	UDMJC 21

Renforcer l'accès et l'adaptation aux services

Accueil, écoute, information, orientation, accompagnement psychologique et soutien dans les démarches	Adavip 21
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Ateliers socio-linguistiques - pilier cohésion sociale	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Plateforme linguistique « accueil évaluation orientation » VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Contact	Honk
Café citoyens intergénérationnel	MJC Grésilles
Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 21
Projet de développement culturel durable	Zutique productions

Promouvoir les modes de vie favorables à la santé

Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Prévention, éducation et accompagnement en matière de promotion de la santé	Centre de soins infirmiers
Parcours « santé » de prévention et d'accompagnement des troubles du surpoids chez l'enfant	Centre de soins infirmiers
Ma santé mon quartier	MJC Grésilles

Cadre de vie et renouvellement urbain

Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain

Plateforme mobilité du bassin dijonnais	Mission locale
---	----------------

Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine

Animation des Groupes Solidarité Emploi (GSE) sur les quartiers Grésilles et FO	GIP CREATIV'
Grésilles en fête	Ville de Dijon

Développement économique et accès à l'emploi

Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion

Passerelle vers l'emploi	Acodège
Start again	Amis Mots
Clauses d'insertion sociale	GIP CREATIV'
Dispositif 100 chaes 100 emplois Dijon	Talent Campus

Favoriser le développement économique dans les quartiers

Accompagnement et finement des porteurs de projet de création et de développement d'entreprise dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	Association pour le droit à l'initiative économique
Entreprendre dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	BGE Perspectives
L'espace coworking des Grésilles	La Course Butaric

13

BILAN GLOBAL 2018

En 2018, des progrès apparaissent dans les trois piliers, mais les efforts doivent se poursuivre :

- **Pour le volet social**, grâce aux efforts conjugués de l'ensemble des partenaires pour réduire les inégalités des citoyens les plus en difficulté, les chiffres sont encourageants. Il est à noter une légère réduction du taux de pauvreté dans trois des cinq quartiers prioritaires et une légère augmentation dans un autre ;
- **Pour le volet urbain**, la rénovation urbaine se poursuit notamment pour les deux quartiers qui ont été retenus par l'État en NPNRU : le Mail à Chenôve (quartier d'intérêt général) et Fontaine d'ouche à Dijon (quartier d'intérêt régional signalé) tout en garantissant la mixité sociale et le droit au logement ; à noter que Quetigny, même s'il est un quartier de veille, poursuit son réaménagement de cœur de ville.
- **Pour le volet emploi et développement économique**, le travail et la concertation entre les partenaires, les communes et les institutions se renforcent et s'articulent. Ils commencent à porter leurs fruits, le chômage baisse plus fortement dans les quartiers Politiques de la ville que dans les autres quartiers.
- **Pour le volet lié aux enjeux transversaux**, la métropole s'est engagée dans une démarche de double labellisation égalité homme-femme et lutte contre les discriminations, et a bon espoir d'obtenir ces labellisations en avril prochain. Celle-ci engagera la métropole dans un processus de mise en œuvre élargie à l'échelle de l'ensemble de nos partenaires tant associatifs qu'économiques notamment du Contrat de ville.
- **La gouvernance territoriale a été confortée avec une instance métropolitaine de pilotage politique** permettant ainsi l'articulation entre la métropole et les communes. Il convient de poursuivre ce travail avec les représentants des habitants issus des conseils citoyens au sein des différentes instances de pilotage. Des formations ont d'ailleurs été mises en place pour les membres des conseils citoyens.

DÉTAIL DE LA PROGRAMMATION PAR PILIER : ACTIONS PHARES

LE PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / EMPLOI

Concernant l'évaluation de l'année 2018 du pilier emploi - développement économique du Contrat de ville, ce sont plus de 2,5 millions d'euros de crédits de droit commun qui ont bénéficié aux habitants des QPV.

La Mission locale de Dijon, par son accompagnement des jeunes vers l'insertion professionnelle et notamment au travers de la Garantie Jeune, a également fortement contribué à l'insertion des jeunes des quartiers prioritaires de Dijon métropole (près d'un jeune sur 4 issu des QPV en Garantie Jeune)

Créativ', au travers des dispositifs PLIE et clauses d'insertion, participe à l'insertion professionnelle des habitants des QPV : un bénéficiaire sur 3 pour le PLIE et un bénéficiaire sur 4 pour les clauses étaient issus des quartiers prioritaires de la ville.

L'insertion par l'activité économique a largement contribué à l'insertion professionnelle du public QPV : c'est ici en moyenne un tiers des bénéficiaires.

Il convient donc de noter un volume conséquent de crédits de droits commun mobilisés et l'atteinte des taux de présence du public QPV dans les dispositifs de la politique de l'emploi en 2018.

Des marges de progrès demeurent sur le volet développement économique : en effet, selon les données statistiques de Pôle emploi, seuls 2% des demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise sont issus des QPV. Le Contrat de ville a pourtant maintenu le financement des structures d'accompagnement à la création d'entreprise ADIE et BGE, les premières Bourgogne - Franche Comté et la Coursive Boutaric afin de sensibiliser et d'encourager l'entrepreneuriat dans les quartiers.

On peut également citer le financement de Passerelle et des GSE (Groupe Solidarité Emploi) qui permettent d'une part le raccrochage et la remobilisation des jeunes à un accompagnement vers l'emploi et le suivi du public très éloigné de l'emploi (jeunes et moins jeunes) via les Groupes Solidarité Emploi.

En 2018, le pilier emploi - développement économique du Contrat de ville a pesé 20% des crédits spécifiques soit le double de l'année précédente.

Enfin, un plan de mobilisation des entreprises en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle a été lancé par la Ministre du travail dans la continuité de la mobilisation des 100 plus grandes entreprises le 17 juillet 2018 à l'Élysée.

Le plan s'inscrit dans l'action globale "la France, une chance pour chacun" et inclut le plan "PaQte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises".

À Dijon, ce sont 10 entreprises qui ont signé la charte entreprise et quartiers le 18 décembre 2018.

L'objectif de cette démarche est d'impulser et d'accompagner la mise en œuvre d'engagements volontaires, innovants et concrets en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle. Le plan fait appel à la responsabilité sociale des entreprises.

Le volet territorial a pour objectif de mobiliser les entreprises (PME, ETI, filiales des grandes entreprises) grâce à l'appui des acteurs locaux : entrepreneurs engagés et réseaux existants.

Les engagements des entreprises doivent reposer sur trois grandes thématiques:

- Orientation / éducation
- Emploi/insertion professionnelle / formation
- Mécénat / développement économique

Le travail engagé en fin d'année 2018 se poursuivra par la transformation en 2019 des chartes entreprises et quartiers en paQte ou pour celles qui le souhaitent d'aller au-delà en charte inclusive en intégrant bien sur le club RH départemental qui a été officiellement installé en juin.

À ce jour, ce sont donc 17 entreprises qui ont signés la charte.

LE PILIER DÉVELOPPEMENT COHÉSION SOCIALE

Dans la continuité de 2017, la déclinaison des objectifs du pilier cohésion sociale s'est poursuivie :

Adultes-relais

- Importance de la médiation au sein des quartiers et notamment par la présence d'adultes en soirées, les week-ends ou sur les périodes de vacances scolaires ;
- Reconnaissance du métier par la création d'une norme AFNOR ;
- Suivi obligatoire d'une session de formation "Valeurs de la République et laïcité" ;
- Réunion des 14 postes adultes-relais à l'automne.

Les programmes de Réussite Éducative et le comité technique éducation

- Importance soulignée de ce dispositif dans sa finalité et sa méthodologie avec près de 1 000 jeunes accompagnés au sein de parcours individualisés dans une approche globale (parcours définis par des acteurs travaillant en transversalité). Financièrement cela correspond à un budget de l'ordre de 710 000€ dont plus des deux tiers sont financés par l'État.
- Le PRE constitue le dispositif central du comité éducation dans la mesure où il permet :
 - la mobilisation de l'ensemble des mesures déjà existantes et le déploiement d'actions innovantes,
 - la coordination des acteurs
 - l'articulation des différents temps éducatif de l'enfant.
- Pour 2018, les objectifs visaient notamment l'individualisation de la totalité des parcours et une meilleure articulation avec de nouvelles actions comme l'AFEV dans le domaine du soutien scolaire ;
- Animation métropolitaine du dispositif et finalisation de l'évaluation des PRE 2015-2017 intégrée à l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville.

Contrat Territoire Lecture et Convention Culture et Territoire

- Déploiement de l'action dans les bibliothèques des communes "Politique de la ville" (exposition, rencontre avec l'artiste...)
- Lancement d'une étude sur les usages du numérique (métropole/QPV)
- Amorçage d'élaboration une nouvelle convention de coopération culturelle entre les communes et l'État

Contrat Local de Santé

- Préfiguration de l'équipe mobile d'intervention en santé mentale
- Renforcement des actions de lutte contre l'obésité

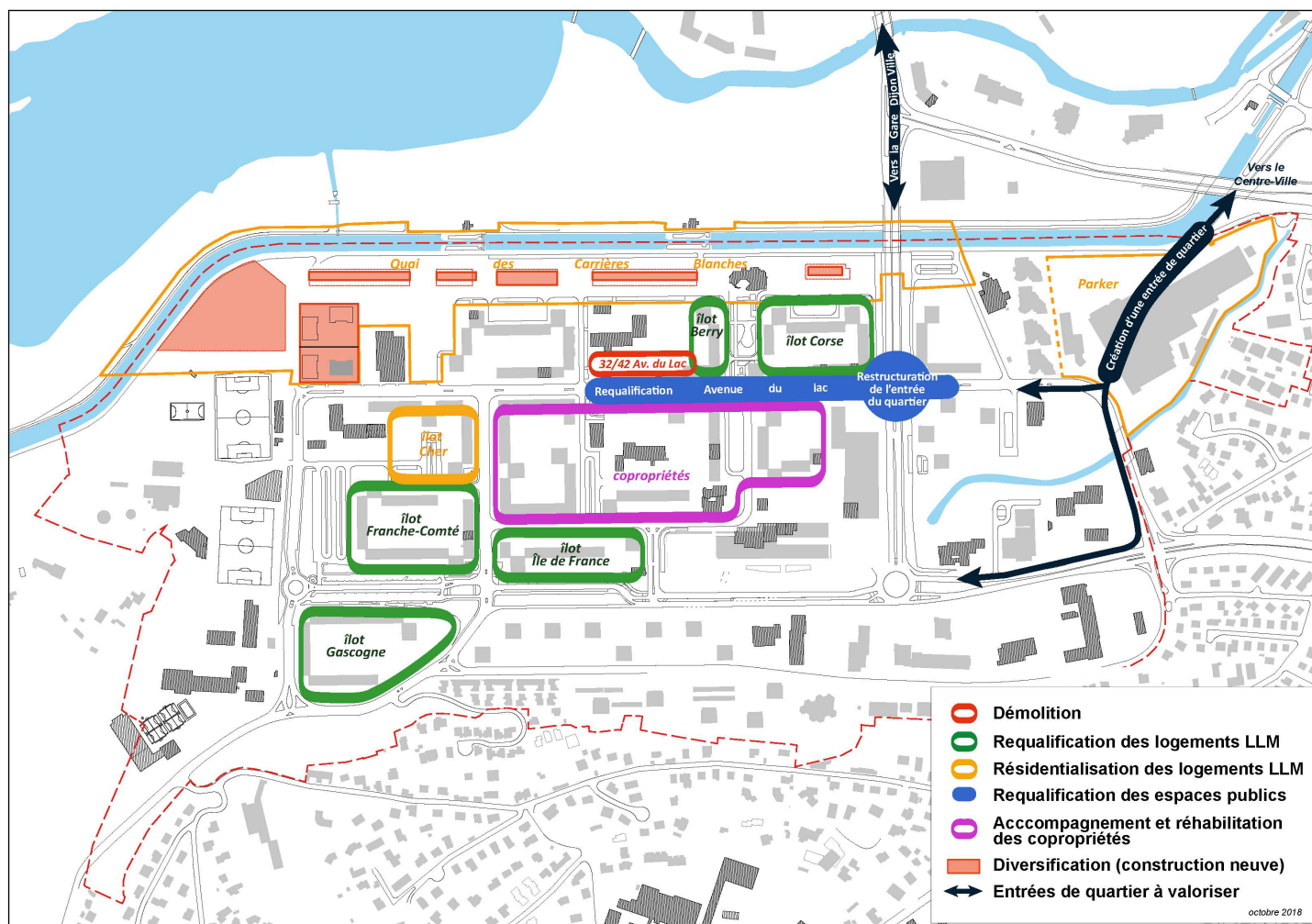
LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Le 19 avril 2018, le comité d'engagement a validé le projet pour le quartier de Fontaine d'Ouche à Dijon. Les opérations retenues sont les suivantes :

- 122 logements démolis et reconstitués au 1 pour 1 en-dehors du quartier,
- 1219 logements requalifiés,
- Production de 300 logements en diversification le long du quai des Carrières Blanches,
- Accompagnement des 3 copropriétés situées en cœur de quartier,
- Réaménagement du carrefour avenue du Lac / boulevard Kir.

Le budget global de l'opération est chiffré à 96 millions € TTC, hors production logement neuf et travaux des copropriétés.

PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE	MONTANT DE FINANCEMENTS DÉDIÉS AU PROJET DE RENOUVELLEMENT DU QUARTIER DE FONTAINE D'OUCHÉ
ANRU	15 104 600 € (subventions) 5 747 900 € (prêts bonifiés AL)
CONSEIL RÉGIONAL	5 361 063,00 €
COMMUNES	760 000,00 €
DIJON MÉTROPOLE	9 378 370,00 €
RÉNOVATION ET EMBELLISSEMENT DES HALLES D'IMMEUBLE	Orvitis
ANAH	1 377 000,00 €
CAISSE DES DÉPÔTS	270 000,00 €
BAILLEURS	51 307 519,00 €



L'année 2018 a également été l'année de réalisation des premières opérations dans les deux quartiers :

- Quartier du Mail : démolition de la Tour Renan n°12
- Quartier de Fontaine d'Ouche : lancement des travaux de l'îlot Corse

14 PERSPECTIVES 2019

L'année 2019 sera consacrée prioritairement, conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, à :

...../// **RÉALISATION DU BILAN À MI-PAROURS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2017 (LOI N° 2014-173-ARTICLE 6)**

Il s'appuiera pour sa réalisation sur le guide méthodologique élaboré par le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) communiqué en mai 2017. La méthodologie s'articule autour de trois axes :

- L'évolution du diagnostic initial car depuis 2015, un certain nombre d'éléments ont pu évoluer par des effets sociétaux qui ont eu un impact sur les quartiers prioritaires ;
- Le suivi et l'évaluation des actions issues des programmations annuelles prévues au Contrat de ville ;
- L'évaluation de la plus-value du Contrat de ville en matière d'ingénierie, de gouvernance et de mobilisation des politiques publiques.

...../// **RÉALISATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS ANNUELS 2016 ET 2017 DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Conformément au décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales : "les établissements publics de coopération intercommunale ayant conclu un Contrat de Ville sont tenus de présenter à leur assemblée délibérante, un rapport annuel sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, et un bilan à mi-parcours du Contrat de ville".

Puis, dans la continuité des actions engagées depuis 2015 au titre du Contrat de ville, de nombreux chantiers et enjeux forts sont attendus au cours de l'année 2019 :

...../// **L'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : 2 PRIORITÉS MAJEURES :**

Priorité 1 - Faire profiter les habitants du quartier de la reprise économique

- Faire en sorte que le public QPV soit sur-représenté dans les dispositifs "emploi/développement économique" et veiller à ce que les actions du PIC touchent ce public en particulier.
- Soutenir le volet clauses d'insertion de Créativ' qui permet une réelle insertion durable dans l'emploi des publics QPV.
- Lutter contre les discriminations et valoriser les parcours réussis en mobilisant notamment les réseaux de parrainage
- Mobiliser les entreprises dans le cadre du plan 10 000 entreprises inclusives et les inciter à une démarche RSE plus poussée

- Soutenir la création d'entreprises par les habitants des quartiers en optimisant les moyens d'aide à la création : pool des acteurs de l'accompagnement à la création.
- Mobiliser les actions de formations du PRIC au profit des public QPV et assurer un suivi des entrées en formation du public QPV

Priorité 2 : Aller au contact des jeunes qui sont hors radar des acteurs de l'emploi

- Maintenir la mise en place des GSE pour en faire un lieu de partage d'information et d'identification des publics pour les orienter vers les bons opérateurs de l'emploi
- Poursuivre le soutien au dispositif Passerelle et faire en sorte que ce projet soit présenté et soutenu dans le cadre des moyens spécifiques du programme IEJ en Bourgogne
- Toujours grâce à ces moyens de l'IEJ voir comment l'appui d'ordre psychologique peut être renforcé vis à vis des jeunes au sein des missions locales.
- Favoriser les candidatures sous forme de consortium aux appels à projet du PIC et une réponse territoriale concertée des acteurs de terrain en favorisant prioritairement le repérage et l'accompagnement socio-professionnel des habitants des QPV
- Mobiliser les formations en alternance pour le public QPV (apprentissage et contrat de pro notamment grâce aux projets retenus dans le cadre du PIC (prépa apprentissage)
- Mettre en place un groupe technique sur la GUSP à l'échelle des 5 communes n'a pas pu être installé en 2018. Dijon métropole demande à ses services d'en faire une priorité ;
- Assurer la tranquillité publique et résidentielle ;
- Poursuivre le nouveau programme de renouvellement urbain :
 - signer la convention pour le quartier de Fontaine d'Ouche et valider le projet du quartier du Mail
 - lancer la concertation pour les opérations d'aménagement d'espaces public
 - poursuivre la mise en œuvre concrète des opérations ;
- Poursuivre activement les autres actions engagées comme :
 - le déploiement du plan d'actions du Contrat local de santé ;
 - le déploiement de la Convention culture et territoires dont la réalisation de l'étude consacrée à l'offre numérique dans les quartiers ;
 - le travail d'éducation, en partenariat avec l'Éducation Nationale et la CAF 21, notamment via le PRE et ses actions.



ANNEXE

ANNEXE 1: EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**PROJET DE DÉLIBÉRATION**

du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 7 décembre 2017

RAPPORT N° 6

OBJET : INFORMATIONS ET AVIS**Dotation de Solidarité Communautaire pour 2018**

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), les communautés urbaines signataires d'un contrat de ville et n'ayant pas élaboré de pacte financier et fiscal de solidarité doivent obligatoirement mettre en place une dotation de solidarité communautaire (DSC).

Pour ce qui concerne le Grand Dijon, le Conseil de communauté a défini, par délibération du 18 décembre 2003, les modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC), divisée en deux parts :

- **une part forfaitaire**, reprenant les montants versés à chaque commune l'année précédente ;
- **une part péréquée**, constituée de la croissance de l'enveloppe de la DSC par rapport à l'année précédente, répartie selon les critères suivants :
 - population à 25%
 - logement social à 50%
 - potentiel fiscal à 25%.

Concernant le montant à répartir entre les communes au titre de l'année 2018, il est proposé, dans un contexte législatif par ailleurs très mouvant en 2018 sur différents paramètres budgétaires concernant les collectivités locales, **une stabilité de l'enveloppe par rapport à 2017**, soit un montant total de **13 401 616 euros**.

Concernant la répartition de cette somme entre les communes, il est proposé de maintenir les mêmes modalités qu'en 2017, avec une DSC composée de la seule part forfaitaire.

La DSC pour 2018 s'établirait donc aux montants suivants :

Commune	Part forfaitaire antérieure à 2018	DSC 2018
AHUY	90 004 €	90 004 €
BRESSEY-SUR-TILLE	7 081 €	7 081 €
BRETENIERE	8 344 €	8 344 €
CHENOVE	958 257 €	958 257 €
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	1 192 174 €	1 192 174 €
CORCELLES-LES-MONTS	2 637 €	2 637 €
CRIMOLOIS	2 637 €	2 637 €

DAIX	159 450 €	159 450 €
DIJON	7 319 255 €	7 319 255 €
FENAY	3 188 €	3 188 €
FLAVIGNEROT	1 000 €	1 000 €
FONTAINE-LES-DIJON	253 623 €	253 623 €
HAUTEVILLE-LES-DIJON	9 672 €	9 672 €
LONGVIC	1 010 989 €	1 010 989 €
MAGNY-SUR-TILLE	4 089 €	4 089 €
MARSANNAY-LA-COTE	212 270 €	212 270 €
NEUILLY-LES-DIJON	93 821 €	93 821 €
OUGES	110 411 €	110 411 €
PERRIGNY-LES-DIJON	69 212 €	69 212 €
PLOMBIERES-LES-DIJON	92 594 €	92 594 €
QUETIGNY	884 532 €	884 532 €
SAINT-APOLLINAIRE	430 607 €	430 607 €
SENNECEY-LES-DIJON	91 553 €	91 553 €
TALANT	394 216 €	394 216 €
TOTAL	13 401 616 €	13 401 616 €

Le versement de ces sommes aurait lieu mensuellement, par douzièmes, à compter de janvier 2018.

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

Il sera proposé au conseil métropolitain de décider :

- **de fixer** la répartition pour 2018 de la dotation de solidarité communautaire comme suit :

Commune	DSC 2018
AHUY	90 004 €
BRESSEY-SUR-TILLE	7 081 €
BRETENIERE	8 344 €
CHENOVE	958 257 €
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	1 192 174 €
CORCELLES-LES-MONTS	2 637 €
CRIMOLOIS	2 637 €
DAIX	159 450 €
DIJON	7 319 255 €
FENAY	3 188 €
FLAVIGNEROT	1 000 €
FONTAINE-LES-DIJON	253 623 €

HAUTEVILLE-LES-DIJON	9 672 €
LONGVIC	1 010 989 €
MAGNY-SUR-TILLE	4 089 €
MARSANNAY-LA-COTE	212 270 €
NEUILLY-LES-DIJON	93 821 €
OUGES	110 411 €
PERRIGNY-LES-DIJON	69 212 €
PLOMBIERES-LES-DIJON	92 594 €
QUETIGNY	884 532 €
SAINT-APOLLINAIRE	430 607 €
SENNECEY-LES-DIJON	91 553 €
TALANT	394 216 €
TOTAL	13 401 616 €

- **de procéder** à des versements mensuels, par douzièmes, de ces sommes aux communes concernées à compter du mois de janvier 2018 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Le Bureau a pris connaissance de l'information relative à la dotation de solidarité communautaire pour 2018.

